Dr Philippe Boxho

ENTRETIEN AVEC UN CADAVRE

Un médecin légiste
fait parler les morts

FRISSONS
GARANTIS !

Kennes

Dr Philippe Boxho

ENTRETIEN AVEC UN CADAVRE

Un médecin légiste
fait parler les morts

FRISSONS
GARANTIS !

Kennes

Kennes
www.kenneseditions.com

Conception graphique de la couverture : Extra Bold
Crédits photographiques : Michel Tonneau, iStock
ISBN : 978-2-3807-5952-5
© Kennes 2023
Tous droits réservés

Un médecin légiste fait parler les morts

Table des matières

Couverture

Page de titre

Page de copyright

Introduction

ENTRETIEN AVEC UN CADAVRE

- Un si beau suicide
- Promenons-nous dans les bois…
- La pipelette
- Vieux, riche, malade et… amoureux
- La mort du roi Albert Ier
- Il souffrait d'une gastro-entérite
- L'héroïne, fabrique de z... héros
- Les escaliers, ces tueurs de nos maisons
- Le cul et les écus
- Il ne l'a pas vu venir
- L'autopsie du Christ
- Cinq euros de trop
- La tourbe, ça conserve
- L'alcool, ce deuxième auteur
- L'homme qui aimait les femmes
- Découpés façon puzzle
- Féminicides

En guise de conclusion

INTRODUCTION

On ne devient pas médecin légiste par hasard, la profession n’est pas banale, et pourtant rien ne me destinait à exercer dans ce domaine. J’ai un temps hésité entre la médecine et le droit, pour finalement opter

pour la médecine, sans tout à fait lâcher le droit puisque mon métier aujourd'hui m'amène à fréquenter le monde judiciaire au quotidien.

À la fin de mes études, passionnantes et parsemées de nombreuses guindailles d'étudiants, je suis devenu élèveassistant en anatomie topographique, c'est-à-dire en dissection. J'adorais l'anatomie et mes notes aux examens s'en ressentaient, ce qui m'a valu d'être sélectionné pour ce poste sous la direction de la préparatrice, Nathalie Joseph, une femme qu'aucun étudiant de cette époque n'a pu oublier tant elle était unique par l'humour, le sens qu'elle donnait à l'existence, et surtout la gentillesse.

En effectuant des recherches en anatomie topographique sur la transposition de lambeaux de muscle grand dorsal (un muscle du dos) destinée à permettre la transplantation de ce muscle pour reconstruire des zones délabrées du corps, j'ai été amené à fréquenter l'Institut médico-légal (IML), où se trouvait un appareil dont nous avions besoin pour radiographier les muscles grands dorsaux et leurs vaisseaux dans lesquels nous avions introduit un produit radio-opaque afin d'en bien visualiser les trajets et les zones effectivement desservies par ces vaisseaux. Ce passage à l'IML m'a intrigué, il m'a donné envie d'assister à une autopsie et, pour ce faire, je me suis inscrit à un stage, chose exceptionnelle car, à l'époque, il n'y avait guère de stagiaires en médecine légale. Au terme de ce stage, le professeur Armand André m'a proposé un poste d'assistant que j'ai accepté dès que j'ai pu constater que la médecine générale n'était pas faite pour moi. Voilà comment on devient, d'opportunités en rencontres décisives, médecin légiste.

Ce métier est une passion que j'aime partager, notamment à l'occasion de multiples conférences données à guichet fermé tant le public est intéressé par cette profession un peu étrange, il est vrai. Étrange que des médecins dont le job serait plutôt de soigner s'intéressent à des cadavres. Sont-ils normaux, ces gens que les séries américaines présentent en général comme vieux, moches, handicapés, atteints de la maladie d'Asperger ? C'est un cliché, un énorme cliché, si énorme qu'il en devient caricatural et qu'il n'est pas nécessaire d'y répondre. C'est sans doute comme ça que certains, emportés par l'imaginaire populaire, nous voient. Mais cette représentation est en train de changer. J'en veux pour preuve que c'est une très belle femme,

Khandi Alexander, qui joue le rôle du médecin légiste dans la série américaine *Les Experts : Miami*, et un très bel homme, Tomer Sisley, qui joue ce même rôle dans la série française *Balthazar.*

Ce que j'affectionne par-dessus tout, c'est aller à la découverte des traces et des indices, de tous ces éléments qui permettent de donner la parole une dernière fois aux morts et de les écouter dans ce qu'ils ont à dire, bref de les faire parler, ce qui a conduit au titre de mon premier ouvrage, *Les Morts ont la parole*, où je relate une série d'anecdotes de la pratique médicolégale. Des anecdotes étonnantes, inouïes, parfois incroyables, comme ces morts qui ne l'étaient pas, ce père que sa fille croyait avoir tué à coups de feu, ce pendu qui ne s'était pas pendu et bien d'autres. Ce nouvel opus n'est pas la suite du premier. Je n'ai pas voulu faire un livre qui ressemble au précédent, car la médecine légale ne se résume pas à des anecdotes, même si elle en comporte beaucoup. Lorsque nous sommes requis par un magistrat, c'est dans le but de déterminer si un tiers est intervenu dans le mécanisme de décès et de quelle manière. En clair, nous sommes requis pour évaluer si le décès est causé par un meurtre ou non. C'est dans cet esprit que j'ai écrit ce nouveau livre qui comporte, sauf pour un seul chapitre, et encore, des histoires de meurtres, ou de ce que l'on croyait en être.

Chaque histoire est vraie sur le plan médicolégal, nul besoin d'inventer tant la nature humaine est imaginative. J'ai évidemment modifié les noms des victimes et des auteurs, et j'ai romancé les histoires pour éviter que mes récits ne ressemblent à des PV de police. Ces histoires sont racontées comme je les ai vécues. Je les aurais certainement racontées d'une autre manière si j'avais été enquêteur plutôt que légiste. C'est donc avec mes yeux que vous allez vivre des histoires vieilles de plus de vingt ans pour la plupart.

Deux histoires diffèrent : celle qui porte sur la mort du roi Albert Ier et celle où je parle de la mort du Christ, qui constitue le début d'un travail que je suis en train de mener sur le sujet et que je voulais partager. Ce sont des histoires qui me tiennent à cœur et que j'ai réussi à glisser dans ce recueil, au risque qu'elles surprennent un peu.

Toutes les autopsies comme tous les examens de corps que vous allez découvrir ont été réalisés dans le respect des corps défunts. La salle d'autopsie n'est pas un endroit triste. C'est un endroit de vie, un

endroit où l’on travaille et où l’on échange avec les magistrats, les enquêteurs et le labo. Pour certains, nous nous connaissons depuis longtemps, on parle de nos familles, de nos enfants, de nos collègues et connaissances, on se raconte la blague du moment, il nous arrive même de rire, mais jamais aux dépens du corps qu’on autopsie. C’est dans ce même état d’esprit, le respect du défunt, que tous les corps sont recousus après que les organes, qui ont été sortis du corps pour analyse et examen, ont été remis en place. Le corps ainsi recousu est ensuite restitué à la famille pour un éventuel dernier hommage.

Le ton est, comme dans le premier livre, plutôt amusant, voire humoristique par moment. Il ne faut pas en déduire que je me moque du cadavre ou de l’auteur du meurtre, ce n’est jamais le cas. Le ton est ce qu’il est parce que je suis celui que je suis et que je préfère rire de la mort avant qu’elle me sourie, un jour.

ENTRETIEN AVEC UN CADAVRE

Un si beau suicide

Ce jour-là, je suis appelé par le magistrat de garde. « Docteur, j'ai un cadavre pour vous, c'est, à l'évidence, un suicide par arme à feu. Je vous avoue que si je n'étais pas contraint par nos directives de vous y envoyer, je ne le ferais pas tant tout me semble clair. »

C'était l'époque désormais lointaine où le magistrat envoyait le médecin légiste sur tous les cas de morts violentes ou suspectes, c'est-à-dire sur tous les cas de décès où l'on pouvait suspecter l'intervention d'un agent extérieur, volontaire ou non. Entrent dans cette catégorie tous les suicides puisque, dans tous les cas, un agent extérieur est intervenu pour provoquer la mort : la corde pour le pendu, un liquide pour un noyé, un médicament, etc. Au médecin légiste de déterminer, dans la mesure de ses moyens, s'il s'agit d'un suicide, d'un accident ou d'un meurtre.

Pour ce faire, le médecin légiste se livre à un examen extérieur du corps sur place, c'est-à-dire un examen sans autopsie. Il s'agit juste de regarder le corps et d'y relever toutes les lésions, traces ou indices utiles à la manifestation de la vérité. Cet examen a lieu sur place, car, si nous découvrons qu'il s'agit d'un meurtre ou que nous le suspectons, il faut que l'enquête démarre au plus vite et que les constatations nécessaires à l'enquête comme le relevé des traces, des empreintes digitales et autres puissent être faites sur place sans que les lieux aient été trop altérés.

Face à un cadavre, notre démarche est toujours la même. D'abord examiner le corps tel qu'il a été découvert et dans la position dans laquelle il était, puis le déshabiller progressivement, lentement, en étant prêt à s'arrêter dès que des lésions suspectes sont relevées. Par

exemple, si des lésions de strangulation sont présentes dans le cou alors qu'il ne s'agit pas d'un pendu, on arrête tout, on prévient le magistrat qui appelle le laboratoire de la police technique et scientifique (LPTS) pour le relevé des traces, comme dans les séries policières mais en mieux, et la descente criminelle commence. Nous sommes donc toujours prêts à convertir notre action.

Si rien de tel n'est relevé, le corps est mis à nu et l'examen commence sous un bon éclairage, de type lampe frontale de spéléologie qui permet d'avoir une vision précise et nette des lésions corporelles. La démarche est inductive, c'est-à-dire que nous devons rechercher toutes les lésions sans distinction, les décrire puis les interpréter. C'est l'inverse d'une démarche déductive qui consisterait à se demander s'il n'y a pas une lésion par arme à feu, puis à vérifier s'il n'y a pas une lésion de strangulation, et d'envisager ainsi toutes les lésions possibles en relation avec un type d'acte plutôt que de relever toutes les lésions puis de les rapprocher d'un type d'acte précis.

L'autopsie, quant à elle, n'est pratiquée qu'en cas de soupçon, si les faits ne sont pas clairs, si des lésions inquiètent et semblent être dues à l'intervention d'un tiers. En clair, autopsier est devenu rare. La Belgique autopsie 0,2 % de ses morts tandis que la moyenne européenne, dont celle de la France, tourne autour de 1 à 2 %. Ainsi, de nombreux meurtres ne sont pas détectés, mais, comme me le faisait remarquer un membre du ministère de la Justice pour justifier le fait que ce même ministère n'aiderait pas la médecine légale à se développer : « Nos prisons sont pleines »...

Revenons à notre cadavre. Arrivé dans la bonne rue, je n'ai pas de mal à repérer l'endroit où je dois me rendre puisque, comme à l'accoutumée, un véhicule de police stationne devant la maison. C'est un quartier populaire de la ville composé de petites maisons de mineurs. Les charbonnages, qui ont fourni du travail aux mineurs pendant des dizaines d'années, sont fermés depuis longtemps, mais leurs maisons sont toujours bien présentes. Construites par les entrepreneurs miniers pour leurs ouvriers, elles se ressemblent toutes et se regroupent au sein d'un coron, ainsi qu'on appelait ces quartiers au temps glorieux et heureusement révolu de l'exploitation minière.

Cette activité a laissé des séquelles sur le paysage qui rappellent le passé minier de la région : ces petites collines que l'on aperçoit de loin, les terrils comme on les appelle.

Devant la maison se sont attroupés de nombreux voisins, car tous se connaissent, dans ces petites cités minières. Des membres de la famille sont présents aussi et manifestent une certaine impatience doublée d'une incompréhension, car les policiers ont, comme ils en ont le devoir, interdit tant bien que mal l'accès au corps, en attendant que je l'aie examiné et aie exclu toute lésion suspecte. Ils sont manifestement soulagés de mon arrivée et ne cachent pas une certaine exaspération. « Désolé, Docteur, mais le magistrat vous a fait venir pour rien, c'est un suicide. »

Que répondre ? Rien ! Ce policier a l'air très convaincu et il a sans doute raison, car c'est le plus souvent le cas. Les suicides sont, en effet, bien plus fréquents que les meurtres. « Il est où, votre suicidé ? » demandé-je au policier qui n'a pas loin à me conduire : le défunt se trouve dans la pièce de vie du rez-de-chaussée, c'est-à-dire dans la pièce d'entrée. Dans ces petites maisons de mineurs, il n'y a pas de hall d'entrée, on pénètre tout de suite dans la zone habitée. Le hall d'entrée appartient à la bourgeoisie, de même que les hauts plafonds du rez-de-chaussée qui indiquaient par le passé la richesse du propriétaire. À droite de l'entrée, un divan longe la fenêtre qui donne sur la rue. C'est dans ce divan que se trouve le défunt, assis, la tête inclinée vers la droite, une arme dans la main gauche. C'est un revolver de calibre 7.65.

En mesure française, le calibre d'une arme correspond quasiment au diamètre du projectile. Ainsi, une arme de calibre 7.65 peut tirer des projectiles de 7,65 mm de diamètre. Il ne faut pas confondre la mesure française avec l'anglo-saxonne : un calibre 22 LR (*long rifle*) n'est pas une arme qui tire des projectiles de 22 mm, ce qui ne serait pas loin du petit canon ; dans le système métrique anglo-saxon, cela correspond à un projectile d'un diamètre de 0,22 pouce, soit environ 0, 5588 cm, soit pas loin de 6 mm.

Dans un premier temps, il me faut donc mettre tout le monde dehors, ce qui n'est pas une mince affaire, l'épouse anéantie ne voulant pas quitter la pièce. Je sors alors mon arme secrète et je menace de faire transporter le corps à l'IML. Ça marche toujours. Je ne veux pas de la famille, ni de personne, d'ailleurs, dans les pattes quand je travaille. Il faut savoir que mes constatations sont couvertes par le secret judiciaire et que personne, hormis la police et les enquêteurs, n'a à les connaître avant mon rapport au magistrat. La famille moins que quiconque, car, s'il s'agit d'un meurtre, dans plus de 80 % des cas, il a été commis par un membre de la famille. Qui, plus qu'un mari, aurait intérêt à tuer son épouse et *vice versa* ? Ceux qui seraient tentés de passer à l'acte devraient se souvenir que l'on a créé le divorce. Le secret est donc de rigueur, y compris par rapport à la famille, car, sachant ce que j'ai découvert, l'éventuel auteur du meurtre pourrait adapter son témoignage en fonction de mes constatations. Autant lui donner tout de suite les bonnes réponses aux questions que les enquêteurs vont lui poser.

La pièce est enfin calme, la tornade s'est déplacée sur le trottoir où elle ne gêne personne. Je me prépare selon un rituel immuable qui consiste à me mettre à l'aise : je pose ma veste de descente dans un endroit neutre, j'ouvre ma valise qui est, depuis de nombreuses années, un sac à dos rouge comme en ont les services de secours. J'aime sa couleur choquante, car ainsi je risque moins de l'oublier sur les lieux. J'enfile une paire de gants… de vaisselle. Ça fait plus de trente ans que j'utilise ces gants toujours à la couleur vive, rose ou jaune, pour leur résistance. Les gants de chirurgie se rompent facilement, ne sont pas réutilisables et coûtent fort cher. Les gants de vaisselle sont lavables, résistants et bien moins onéreux. Ensuite, je prépare mes pots à prélèvements, un pour le sang et un pour l'urine, avec les systèmes de ponction adéquats, seringues et aiguilles. Sang et urine, s'il y en a, sont prélevés de manière systématique sur tous les cadavres que j'examine, pour éventuellement procéder à une analyse toxicologique si le magistrat l'estime nécessaire. Enfin, je sors mon thermomètre pour prendre la température du cadavre, seul moyen efficace d'estimer le moment du décès. D'entrée de jeu, je sors tout ce qui m'est nécessaire pour ne rien oublier.

Pendant ce temps, les policiers m'expliquent la situation. Marco était italien d'origine, son père ayant immigré d'Italie dans les années 1960 pour travailler dans les mines. C'était l'époque du plein emploi : la demande était telle qu'on allait chercher des travailleurs italiens pour compléter les rangs. Plus tard, ce serait le tour des Marocains. Marco fait partie de la deuxième génération de ces travailleurs, parfaitement intégrés dans la société belge. Son père a été mineur toute sa vie et est mort d'anthracosilicose, cette maladie qui touche les poumons des travailleurs de fond qui respirent des particules de charbon à longueur de journée, sans aucune protection. Ces particules de charbon ne sont pas éliminées des poumons et finissaient par emporter les mineurs. Marco, lui, a travaillé dans l'industrie métallurgique et a été mis précocement à la pension, lorsque son entreprise a fermé, dévorée par la concurrence asiatique capable de produire le métal à bien moindre coût. Après avoir travaillé toute sa vie, et malgré les grèves, les manifestations syndicales et les actions du politique, à 52 ans, il a été remercié. Lors de son décès, Marco avait 57 ans. Comme d'habitude, je fais un petit tour de la pièce, je regarde partout sans fouiller. Sur la table, je vois une lettre manuscrite. Marco écrivait encore avec du papier et un stylo-bille à l'époque du tout-à-l'ordinateur et du téléphone portable. C'est une lettre qu'il comptait adresser à sa banque. Elle n'a manifestement pas été achevée. Quelques médicaments : un antihypertenseur, un hypocholestérolémiant, un antidiabétique, pas de quoi inquiéter pour un homme de son âge et de sa corpulence. Marco mesurait 168 cm pour 88 kg. « Dans la vie, il n'y a pas de mystère, si t'es gros, c'est que tu bouffes » est l'une de mes maximes préférées avec, dans le même style : « De Buchenwald, les seuls gros qui sont revenus descendaient des miradors. » Avec un meilleur contrôle de sa nourriture et un peu d'exercice, il aurait maigri et aurait pu se passer de tous ces médicaments. À la place, Marco envisageait de faire une chirurgie bariatrique (de l'estomac) appelée « sleeve gastrectomie », qui consiste à retirer une partie de l'estomac. Ainsi, la sensation de faim est moins importante, les quantités d'aliments ingérés aussi, ce qui permet de perdre du poids. Beaucoup de personnes en surpoids, voire obèses, préfèrent se faire opérer que de faire des efforts tandis que d'autres,

malgré d’importants efforts, n’ont plus que cette option pour retrouver une vie plus saine et plus « viable ».

Marco avait épousé Maïté, rencontrée lors d’une réunion syndicale. Entre les tourtereaux, cela avait été le coup de foudre immédiat. Deux ans plus tard, ils étaient mariés. Encore deux ans et le premier enfant naissait, appelé Mario. Je repère le gamin à travers les rideaux. Sur le trottoir, il soutient sa mère, Maïté, en attendant que je termine l’examen du corps.

Cette fois, je suis prêt. Je retire d’abord l’arme de la main de Marco après avoir pris une photo du corps avec l’arme en place. J’aime beaucoup les armes à feu et j’adore aller au stand de tir lorsque j’en ai le temps. Je dépose l’arme en zone sécurisée. Je le fais toujours moi-même depuis le jour où, alors que j’examinais un cadavre décédé par arme à feu et que j’avais laissé l’arme au policier qui m’accompagnait, j’ai entendu une détonation et une balle siffler à mon oreille droite. Suite à une mauvaise manipulation par le policier, le coup de feu était parti et avait bien failli avoir raison de moi. Ce n’est donc que quand l’arme est en sécurité que je commence l’examen du corps.

L’arme dans la main de Marco est un revolver, c’est-à-dire une arme qui possède un barillet comme on en voit dans les films de cow-boys, au contraire des pistolets qui ont le chargeur dans la crosse de l’arme, ce qui fait une très nette différence pour nous, car le pistolet éjecte la douille en même temps que la balle quitte le canon. Ainsi, à moins que le tireur ait ramassé la douille du pistolet, celle-ci se trouve sur place, tandis que le revolver conserve la douille dans le barillet. Or, les douilles sont d’excellents indicateurs du calibre de la munition et pourront toujours être rapportées à l’arme qui les a éjectées à cause de traces très spécifiques laissées à leur surface. Ces traces sont tellement spécifiques de l’arme qui a tiré qu’on les appelle des signatures. Dans ce cas-ci, la douille n’a donc pas été éjectée.

À 2 cm de l’endroit où repose le canon de l’arme, je remarque un orifice de projectile situé juste sur la tempe gauche. À l’évidence, il s’agit d’un orifice d’entrée d’un tir à bout touchant. En traduction, cela signifie que le projectile est entré par là alors que l’arme était en contact avec la peau. Lors d’un tir avec une arme à feu, la balle quitte le canon accompagnée d’une flamme de 2 à 4 cm en moyenne, selon la

qualité de la poudre contenue dans la douille, puis des grains de poudre incandescents sont éjectés, de même que de la fumée. En clair, la balle quitte le canon avec les restes de la mise à feu de la poudre contenue dans la douille. Quand l'arme est placée au contact de la peau, tous ces restes sont chassés sous pression sous la peau de la victime par le trou créé par le passage du projectile. La pression crée une petite cavité sous-cutanée, la flamme en cautérise les parois que la fumée tapisse de noir. Cette petite cavité a été appelée « chambre de mine » au XIXe siècle par analogie avec la pièce au fond de la mine, creusée dans les parois de charbon, où les ouvriers mineurs pouvaient prendre une pause.

C'est exactement cela que présente la peau de Marco. Un tir à bout touchant de démonstration, que l'on trouve dans tous les cas de suicide. Je n'ai, en effet, jamais vu quelqu'un qui s'était suicidé en mettant l'arme à distance de sa peau, en se visant. D'autre part, l'angle de tir semble correspondre à une entrée antérieure.

On a coutume de dire qu'un tir en avant de la ligne fictive qui réunit les deux oreilles en passant par le sommet du crâne est plus évocateur d'un suicide et qu'un tir en arrière de cette ligne doit évoquer un meurtre. Je n'ai jamais vu non plus un suicidé qui s'était mis l'arme dans la nuque.

Jusqu'ici tout va bien, tout correspond à un suicide. Reste à vérifier que le mort était bien gaucher, comme 15 % de la population. La famille attend dehors, elle, elle sait. J'envoie un policier le lui demander et la réponse ne tarde pas : Marco était droitier. Je fais demander avec quelle main il saisissait un verre, avec quelle main il plantait un clou ou dévissait un bouchon de bouteille d'eau, tous les membres de la famille présents, unanimement, précisent qu'il faisait tout de la main droite. Ce n'était donc pas un gaucher contrarié.

Et me voilà bien embêté, car, de la même manière qu'on ne se suicide pas en se tirant une balle dans la nuque ni en se tirant dessus en maintenant l'arme à distance, on utilise sa main dominante pour se suicider. Et dans le cas de Marco, la main dominante est la main droite et pas la gauche. C'est ici que tout bascule : le suicide qui paraissait tellement évident aux yeux de tous devient une suspicion de meurtre. Je préviens le magistrat sous les yeux des policiers stupéfaits. Le

magistrat demande au labo de me rejoindre avec une équipe de la criminelle et l'expert en balistique, Édouard Tombeur.

Une heure plus tard, tout le monde est là. Le labo en premier fait son job et procède à des prélèvements pour vérifier s'il y a des traces de poudre sur les mains du cadavre. Ce sont des traces invisibles à l'œil nu. Quand on tire avec une arme à feu, des résidus de poudre et de la fumée s'échappent de l'arme par le canon, comme je l'ai décrit, mais également par toutes les fentes et les interstices de l'arme et se déposent sur la main qui la tient. Les prélèvements sont analysés par un scanner spécial ou par des techniques chimiques. Cette analyse prend du temps et ne se fait pas sur place.

Il faudra donc attendre les résultats pendant quelques jours. En attendant, l'enquête commence, diligentée par le magistrat, un juge d'instruction saisi par le parquet, qui me pose cette question parfaitement légitime : « Tu es sûr ? »

— Je suis sûr qu'il avait l'arme en main gauche et qu'il était droitier. Pour le reste, c'est de la logique, on ne se flingue pas avec la main gauche quand on est droitier.

— C'est logique, mais est-ce pour autant une preuve de meurtre ?

— Non, mais imagine. Marco est menacé par un tiers qui tient une arme à feu. Rien de tel que d'être menacé par une arme à feu pour ne pas chercher à se défendre. L'auteur, droitier lui aussi, s'approche avec l'arme, il pose l'arme sur la tempe gauche de Marco. Sur la tempe gauche, l'auteur est forcément droitier. Puis il tire et met l'arme dans la main gauche de Marco et le tour est joué. Pour tout le monde, c'est un suicide.

— C'est mince, me dit le juge. L'autopsie apportera quelque chose ?

— Ça reste à voir, je n'en sais rien, d'autant que j'ai stoppé mon examen aussitôt que j'ai suspecté un meurtre pour ne pas perturber les prélèvements que le labo doit faire.

Justement, le labo a fini ses prélèvements. À la demande du juge et de manière à obtenir, éventuellement, plus d'indices avant de décider de faire l'autopsie ou non, je déshabille Marco et je l'examine sous toutes les coutures. C'est un examen qui doit se faire de manière très systématique et complète sur les deux faces d'un corps entièrement nu

et sous un bon éclairage pour être certain de ne rien rater. Muni de ma lampe frontale, je fais le tour du corps deux fois, de la tête aux pieds puis des pieds à la tête. Rien, pas la moindre trace, sinon, comme on s'y attendait avec un 7.65 transcrânien, un orifice de sortie de projectile, lequel se situe en temporo-occipital droit, soit une trajectoire d'avant en arrière, de gauche à droite et de haut en bas. Tout est normal dans la trajectoire, sauf qu'elle se présente de haut en bas alors que, dans le cas d'un suicide, on l'attendrait plus à l'horizontale ; cela n'implique cependant pas nécessairement un meurtre. J'en suis donc toujours avec, pour seul indice de meurtre, un tir gaucher pour un droitier. Mais je tiens bon !

Il faut dire que des suicides par arme à feu, j'en ai vu beaucoup et de toutes sortes, parmi lesquels des suicides à deux coups de feu, comme celui de cet homme qui avait associé entre elles deux armes de calibres différents de manière à ce que lorsqu'il pressait sur la détente de l'une, les deux armes ouvraient le feu en même temps. Il avait posé l'arme sur sa tempe droite, en bon droitier, et avait tiré.

Un autre avait fait feu sur lui-même en région cardiaque en plein parc public, devant témoins, et avait été fort étonné de ne pas mourir immédiatement. Il est vrai que les films nous montrent des gens touchés par des projectiles de tout calibre, même petit, mourir foudroyés sur place, projetés en arrière avec une énorme tache de sang qui se dessine sous le corps. La réalité est bien différente : un coup de feu arrête rarement quelqu'un, sauf avec une arme de gros calibre ou une arme de guerre, dont les projectiles sont animés d'une grande vitesse, ou lorsque le crâne ou le thorax est atteint. Toutes les autres victimes, à moins que le projectile ait brisé l'os d'un membre inférieur, continuent leur course après avoir ressenti une douleur de l'ordre de la piqûre.

J'ai même eu le cas d'un homme qui a été atteint de quatorze coups de feu. Je le raconte dans mon premier livre, dans le chapitre « Des balles et la volonté de mourir ». Cet homme avait utilisé une carabine 22 LR pour se suicider. Il avait posé l'arme contre son thorax, juste en face du cœur, mais il avait les bras trop courts pour atteindre la gâchette. Il avait donc mis l'arme de travers pour parvenir à pousser

sur la gâchette. En la mettant de travers, il ne touchait plus le cœur et il dut s'y prendre à quatorze reprises pour finalement mourir des multiples traumatismes causés à son poumon gauche par les balles. En bon droitier, il avait incliné l'arme vers la droite.

J'ai donc connu beaucoup de suicides à l'arme à feu, parfois très surprenants, mais jamais je n'ai vu un droitier se servir de sa main gauche. Cela me conforte donc dans l'idée que j'ai bien fait de déclencher toute cette armada de magistrats, policiers et experts. À ce propos, Édouard Tombeur, l'expert en balistique, cherche toujours le projectile qui est sorti du crâne. Édouard est un vieux de la vieille, toujours souriant, toujours aimable, toujours heureux d'être là, avec toujours une histoire à raconter. Il a été commercial pour la FN, la fabrique d'armes, ce qui l'a conduit à parcourir le monde, dont l'Amérique latine à l'époque des dictatures. Nous avons été nombreux à insister pour qu'il écrive ses mémoires, lui qui s'est vanté d'avoir eu une aventure avec une chanteuse très en vogue. On voulait en savoir plus... Mais il ne l'a jamais fait.

Revenons à la balle. En toute logique, Édouard devrait la trouver dans le fauteuil juste à l'arrière du corps, mais point de trou dans ce fauteuil, et point de balle. Nous nous mettons tous à la chercher. Après plusieurs minutes, le technicien du labo repère un trou dans l'assise du fauteuil et trouve la balle qui l'a complètement traversé avant d'achever sa course au sol, sous le fauteuil. On a loupé ce trou, parce qu'il n'est pas où on l'attendait. Vu la position de la tête, c'est dans le dossier du fauteuil qu'on le cherchait. Il est sous les fesses de Marco, et pour se trouver à cet endroit, il faut que le coup de feu ait été tiré alors que Marco se tenait debout devant le fauteuil.

Tout d'un coup, changement de perspective. Jamais Marco n'aurait pu se tirer dessus en position debout puis tomber assis dans le fauteuil en tenant l'arme contre sa tempe gauche. Il ne peut s'agir que d'un « maquillage », une manipulation de la scène de crime… qui a bien failli fonctionner ! Mais heureusement… Marco était droitier.

Tout d'un coup, plus personne ne me demande si je suis sûr qu'il ne s'agit pas d'un suicide. C'est devenu évident, tous en sont convaincus. Tout d'un coup, je deviens un être doué de raison et plus un

emmerdeur qui voit des meurtres partout. Tout d'un coup, il s'avérait utile de m'envoyer sur ce suicide qui paraissait si évident et qui, finalement, ne l'était pas tant que ça.

Les pompes funèbres sont requises pour charger le corps et l'acheminer vers l'IML, où je l'autopsie. L'autopsie n'apporte rien de plus que de confirmer la trajectoire du projectile, qu'il n'y a pas d'autre cause de décès et que les lésions relevées sont vitales, c'est-à-dire produites du vivant de Marco. En clair, Marco était bien vivant lors du coup de feu et il est bien mort de ce coup de feu qui a détruit son cerveau de manière à ce que la survie soit impossible. Pour parachever le tout, comme prévu, les analyses ne retrouvent aucune trace de poudre sur les mains de Marco. Il n'a jamais tiré.

L'enquête commence alors. Elle montrera rapidement que Maïté avait une double vie et qu'elle fréquentait un homme peu recommandable, Roland, une petite frappe bien connue des services de police, avec lequel elle avait été vue de-ci de-là, tantôt dans un café, tantôt dans une voiture, tantôt sortant d'une maison de passe. L'analyse des messages et des photos plus que suggestives, sur lesquelles on reconnaît bien Roland… au mieux de sa forme, conservés dans le portable de Maïté achève de convaincre les enquêteurs que Maïté n'est pas une oie blanche.

Le jour des faits, une dispute a éclaté. Marco avait tout découvert et demandait des comptes à Maïté lorsque Roland, alerté par Maïté, est arrivé au domicile. Après de vifs échanges, Roland s'est emparé d'une arme dont Marco l'aurait menacé, l'a placée sur la tempe gauche de Marco et a tiré. Les amants ont ensuite assis Marco dans le divan, tête inclinée vers la droite, arme en main gauche devant l'orifice d'entrée, pensant que le tour était joué. On a retrouvé un message de Maïté à Roland avant mon arrivée : « Les policiers n'ont rien vu, c'est bon. »

Ah, si Marco avait été gaucher !

Promenons-nous dans les bois…

Il est 14 heures en cette après-midi estivale. Philippe, comme tous les jours, promène Elsa, un petit chien noir que sa femme lui a offert pour la Saint-Valentin. Cela faisait longtemps que Philippe avait envie d'avoir un chien qui soit proche de lui, pas comme leurs trois autres, tous des mâles qui n'ont d'yeux que pour sa femme, Nadine. Philippe se sentait négligé. Elsa a été recueillie après le décès de son maître dans un accident de voiture auquel elle a miraculeusement survécu. Elle en a gardé une crainte des voyages en voiture et ne manque jamais de vomir sur les sièges lors des trajets.

Petite promenade donc sur des chemins de campagne dont certains bordent des champs, d'autres des jardins, avec peu de dénivelés, peu de fréquentation. Elsa court en toute liberté ; très obéissante, elle répond à l'appel.

Ce jour-là, Nadine rentre tard, il est 17 heures. Pas de Philippe, pas d'Elsa. Elle pense qu'ils sont partis en balade plus tard que d'habitude et qu'ils vont revenir. Par acquit de conscience, elle téléphone à Philippe. Pas de réponse, mais cela ne l'inquiète pas, Philippe répond rarement. Cela l'ennuie. Il refuse d'être « pendu à un clou », à devoir décrocher dès qu'on le cherche. Il a coutume de dire que « les hommes et les femmes étaient plus libres lorsque les téléphones étaient attachés », et il n'a pas tort. Qui n'a jamais été embêté, au restaurant ou dans un train, par une sonnerie de portable ou par quelqu'un qui parle à haute voix, pour que tout le monde en profite bien ? C'est drôle comme tout le monde parle plus fort dans ces cas-là, alors que les micros de ces petits engins sont parfaitement adaptés à une voix normale. Philippe interdit même que l'on laisse un message vocal par

cette phrase sur son répondeur : « Ne laissez pas de messages vocaux, je ne les écoute pas. Je répète, je ne les écoute pas », qui fait bien rire ceux qui tentent de le joindre.

Nadine localise alors Philippe grâce à ce traceur que certains de ces appareils possèdent qui signale à tout moment où se trouve un portable et, éventuellement, celui qui le porte. Ça, c'est une vraie laisse ! Celui qui peut vous suivre sait toujours où vous êtes, ou plutôt où est votre téléphone, ce qui n'est pas nécessairement la même chose. Les oublis malencontreux de ces appareils au bureau ou ailleurs sont devenus légion de même que les insuffisances de réseau : « Oh chérie, je ne sais pas pourquoi tu ne me localises plus, c'est sûrement le réseau » ou « Oui, j'étais dans un bâtiment où le signal ne passait pas. »

Nadine constate alors que Philippe est sur le chemin qu'il prend toujours, le long du jardin d'une maison. Elle n'est pas inquiète, il est bien en train de promener le chien, *son* chien, car ils sont devenus inséparables.

Une demi-heure passe, Philippe n'est toujours pas rentré. Le traceur le situe au même endroit qu'une demi-heure plus tôt, ce qui n'est pas normal. Nadine téléphone encore une fois, pas de réponse. Elle est inquiète, elle part à sa rencontre avec les trois autres chiens. Après une centaine de mètres, Nadine et les chiens sont rejoints par Elsa qui, dépourvue de laisse comme toujours, cherche le chemin de la maison. Elsa leur fait la fête, mais Nadine n'est pas à la fête. Elle en est désormais certaine, il est arrivé quelque chose à Philippe. Elle se met à courir. C'est une excellente coureuse, elle a déjà participé à des courses d'endurance et là, elle y met le paquet, à tel point que ses compagnons à quatre pattes, vu leur petite taille, ont du mal à la suivre, mais elle s'en fout, elle court, elle a peur.

Après quelques minutes, elle arrive sur le chemin où le portable de Philippe a été localisé par le traceur. Elle espère qu'il a simplement perdu son téléphone, mais le fait qu'Elsa soit rentrée seule lui fait craindre le pire, et elle a raison. Philippe est étendu à plat ventre en plein milieu du chemin, immanquable. Elle l'appelle, le secoue, il ne répond pas. Elle lui prend le pouls carotidien et plonge, en fait, ses doigts dans une plaie béante dont ils ressortent couverts de sang. C'est

à ce moment-là qu'elle voit que du sang imprègne la terre, lui donnant une couleur plus foncée.

En panique, elle appelle les secours qui mettent vingt minutes à arriver par hélicoptère, quasiment en même temps que la police. L'hélicoptère atterrit dans le jardin, très grand, voisin du chemin où gît le corps de Philippe. Le verdict est clair, Nadine ne s'en rend pas encore bien compte mais Philippe est mort et il n'y a plus rien à faire. Il présente une plaie sur la face antérieure du cou. Tout laisse penser à un meurtre. Les policiers préviennent le parquet et la scène de crime est mise en place. Pour ce faire, les policiers ferment le chemin sur 100 mètres par des bandes bleues et blanches sur lesquelles le mot « police » est indiqué. L'accès est désormais interdit.

« Allô, Docteur, j'ai un meurtre. Pourriez-vous venir sur place ? » Je m'exécute. À mon arrivée, le laboratoire de la police technique et scientifique (LPTS) est là. Il est en train d'achever de relever les traces sur le cadavre de Philippe. Pour ce faire, on dépose des bandes autocollantes transparentes sur le corps. Ces bandes sont numérotées et chaque numéro correspond à une zone précise du corps. Les bandes, par collage, emportent toutes les microtraces présentes sur les vêtements de la victime telles que des fibres, des poils, de la salive, des grains de pollen, des morceaux de feuilles, des cheveux, du sang, etc. Ces bandes seront amenées au laboratoire, mises sur une table lumineuse (qui éclaire par-dessous), de manière à relever tous les éléments pertinents que nous appelons des microtraces et qui pourraient faire en sorte de contribuer à l'enquête.

Contrairement à ce que l'on voit dans les séries américaines, il est rare que ces microtraces donnent la solution de l'enquête en indiquant qui est le criminel, mais ce sont néanmoins des éléments précieux. Le principe est que « tout contact laisse une trace », selon les mots d'Edmond Locard (1877-1966), médecin légiste lyonnais et l'un des principaux précurseurs de la criminalistique moderne. Ce principe énonce que si, par exemple, deux personnes s'empoignent, comme cela doit être le cas lors d'un égorgement, l'auteur étant le plus souvent placé à l'arrière et contre sa victime, des fibres de ses vêtements passent sur les vêtements de la victime et des fibres des vêtements de

la victime passent sur ceux de l'auteur. C'est pour ce motif que ces prélèvements précis ont lieu.

Il n'a plus plu depuis plusieurs jours, le chemin de terre est sec et aucune trace de pas ne peut y être identifiée. C'est un chemin en contrebas d'un jardin dont, en position debout, on voit la pelouse. Elle a dû être tondue tout récemment, car on sent l'odeur d'herbe coupée.

Une fois le travail du LPTS achevé, c'est mon tour. Je me dépêche avant que la nuit tombe, ce qui arrivera vers 22 heures 30, vu l'époque de l'année. La plaie sur la face antérieure du cou est très profonde. Aucune autre trace n'est visible, qu'elle soit de lutte ou de défense. Tout se passe comme si quelqu'un était arrivé en silence par-derrière et lui avait tranché la gorge avec une force très importante avant de s'enfuir. Ce genre de cas est plutôt un meurtre commis par un homme que par une femme, mais il ne faut négliger aucune hypothèse et Nadine va être mise sur la sellette. Une audition à chaud, il n'y a rien de tel pour débusquer un éventuel coupable.

Nadine est emmenée par la police judiciaire pour audition tandis que l'autopsie est prévue pour le lendemain matin à l'IML. Ainsi, le labo a le temps de gérer ses prélèvements, le corps d'être amené à l'IML par les pompes funèbres. J'évite les autopsies de nuit réalisées au terme d'une journée de travail pour les effectuer plutôt le matin, quand on a l'esprit bien clair après une bonne nuit de sommeil.

L'autopsie débute par un nouvel examen extérieur qui complète celui réalisé sur place puis, scalpel en main, corps couché sur le ventre, je réalise une incision qui part de la nuque jusqu'à la pointe des fesses que je poursuis à la face postérieure des deux membres inférieurs jusqu'aux talons de même que sur la face postérieure des épaules et des membres supérieurs. Avec mon scalpel, je décolle la peau pour voir les masses musculaires sous-jacentes, à la recherche de lésions profondes qui n'auraient pas eu l'occasion d'apparaître en surface. Ensuite, je recouds la face postérieure, ce qui prend un temps bien plus long que l'examen des couches profondes lui-même, mais restituer un corps comme nous l'avons reçu est une marque de respect que l'on doit aussi bien au défunt qu'à ses proches.

Ensuite, j’ouvre, au scalpel, la peau du crâne en allant d’une oreille à l’autre en passant par le sommet du crâne, ce qui me permet de visualiser la boîte crânienne et de vérifier si un coup n’aurait pas été donné qui aurait produit un hématome profond, voire une fracture de la voûte crânienne.

Cela fait, j’ouvre le crâne à la scie à plâtre. C’est une scie oscillante et non circulaire qui ne coupe que les tissus durs comme l’os et pas les tissus mous. Je dégage la voûte crânienne et je découvre le cerveau sous la méninge la plus externe et la plus dure que l’on appelle la dure-mère. Je cherche une hémorragie ou la moindre trace de traumatisme. Ensuite, j’extrais le cerveau pour visualiser la base du crâne et une éventuelle fracture à cet endroit qui passerait, nécessairement, inaperçue à l’examen extérieur vu sa localisation.

Puis, avec le scalpel, je fais une incision qui va du menton jusqu’au pubis et d’une épaule à l’autre, ce qui fait comme une croix. Je récline la peau pour découvrir les masses musculaires dans le cou et, au segment thoraco-abdominal, je découvre la cage thoracique et l’abdomen. L’abdomen est d’accès facile puisqu’il est situé directement sous les masses musculaires abdominales. Par contre, pour accéder au contenu du thorax, il faut retirer le sternum en coupant les côtes qui s’y amarrent. Ensuite, le sternum retiré, j’examine la cavité thoracique avant d’extraire les poumons et le cœur pour les examiner de plus près, mais également pour bien visualiser la face postérieure du thorax et la colonne vertébrale dorsale et lombaire. Tous les organes sont extraits et examinés avant d’être remis en place et le corps refermé par des points de suture. Le corps est rendu *ad integrum*. Les seules plaies que nous ne fermons pas sont celles causées lors des faits en cause.

À chaque phase de l’autopsie, des photos sont faites de chaque organe et de chaque lésion, d’abord en plan large puis en plan rapproché. Les photos sont d’une importance capitale, car il n’est pas possible de refaire une autopsie. D’une certaine manière, l’autopsie détruit tout dans la mesure où les lésions sont investiguées et parfois agrandies pour permettre d’aller plus en profondeur. Bref, il est rigoureusement impossible de reprendre une autopsie, ce qui signifie qu’il n'est pas possible d’avoir une contre-expertise. Une telle situation

serait cependant contraire aux droits de la défense : il faut que la contradiction soit possible. Pour cela, on se sert des photos et on revoit l'autopsie sur la base des lésions photographiées. Je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, notamment pour des corps qui avaient été autopsiés à l'étranger.

C'est également pour renforcer un certain caractère contradictoire que nous réalisons toujours les autopsies à deux médecins légistes, de façon à permettre la confrontation d'idées. Quand j'autopsie avec l'un de mes assistants, il n'y a pas de relation hiérarchique qui tienne et ce sont deux scientifiques qui se penchent sur un cas à égalité d'idées.

Il est toujours étrange de se voir en photo en train d'autopsier. Les membres du LPTS, qui s'ennuient parfois un peu, en prennent souvent quelques-unes des légistes, la main dans le corps. C'est là que je me rends compte que je fais un drôle de métier, bien plus que quand je vis la réalité, quand je suis sur le terrain.

J'ai donc les mains dans le corps de Philippe, plus précisément dans son cou. Je n'ai jamais vu ça, un tel délabrement de toute la région. Toute la face antérieure du cou est sectionnée jusqu'à la vertèbre. La pomme d'Adam, cette saillie du cou des hommes dont c'est un caractère sexuel secondaire, est coupée en deux. C'est du cartilage, appelé cartilage thyroïde, donc une structure plutôt résistante et, d'habitude, quand il est sectionné, il présente de nombreuses marques de reprise, c'est-à-dire que l'auteur doit s'y prendre à plusieurs reprises, en le sciant véritablement, il n'y parvient jamais d'un seul coup. Ici, rien de cela, il est coupé net. Et ce n'est pas tout, la veine jugulaire et l'artère carotide droites sont également sectionnées. La jugulaire est une veine qui, à cet endroit, ramène le sang du cerveau vers le cœur tandis que la carotide est une artère qui amène le sang du cœur vers le cerveau. Ce sont des vaisseaux parmi les plus importants du corps dont la section est susceptible d'amener le décès à brève échéance sans intervention médicale adéquate et tellement rapide qu'il faut que le médecin soit présent lorsque la lésion est produite. La section du cartilage thyroïde a amené du sang dans la trachée qui s'est écoulé dans les poumons et qui a causé une inhalation sanguine modérée des deux champs pulmonaires. Et ce n'est pas encore tout, l'arme utilisée a clairement entaillé la 5e vertèbre cervicale sans y

laisser le moindre bout de métal, ce que j'aurais attendu avec un couteau classique.

Au terme de l'autopsie, on sait que Philippe est décédé d'un choc hypovolémique (hémorragie massive) suite à la section de l'artère carotide et de la veine jugulaire droites par une arme tranchante qui a coupé une bonne partie de la face antérieure et de la face droite du cou en y sectionnant le cartilage thyroïde. Pour arriver à de tels dégâts, le coup a dû être porté avec une force inouïe. Cela ne correspond guère à ce qu'une femme peut classiquement réaliser. À une époque où on a tendance à voir du sexisme partout, je préviens que ce constat est loin d'être sexiste, il est le fruit de l'expérience. Il y a des différences très nettes dans la manière de tuer selon que l'auteur est un homme ou une femme, mais ces différences ne sont que statistiques et il ne faut jamais perdre de vue qu'un cas isolé n'est pas une statistique.

L'enquête, qui se poursuit une bonne partie de la nuit, tend aussi à mettre Nadine hors de cause. Il n'y a pas d'assurance-vie au nom de Nadine, mais bien au nom des enfants de Philippe issus d'un premier mariage, le portable de Nadine ne comprend rien de compromettant, pas plus que celui de Philippe. L'interrogatoire n'a rien amené que de banal. L'enquête de voisinage n'a rien donné. Un couple sympa plutôt festif avec leurs enfants et leurs chiens dont un a déjà mordu Michel, un voisin, et un autre Amélie, une amie d'une des filles.

Manuel, le propriétaire du jardin à côté duquel le corps de Philippe a été retrouvé, l'a vu passer vers 14 heures 30, sans se souvenir dans quel sens il allait. Manuel lui a fait signe tandis qu'il tondait sa pelouse. Il s'en souvient, parce que son tracteur est tombé en panne quelques instants plus tard, après avoir heurté une grosse pierre. Il n'a pas redémarré et le réparateur est venu le chercher, malheureusement sans passer par le chemin de terre en contrebas, là où on a trouvé Philippe.

En clair, on pédale dans la semoule. « Le cul et les écus, c'est ce qui fait tourner le monde », disait Dédé d'Anvers, proxénète, dans une interview qui m'est restée en mémoire et qui doit dater des années 1980. Et il avait raison la plupart du temps, mais le cas de Philippe ne semble pas si limpide. Dans ce genre de situation, une réunion est alors organisée par le chef d'enquête ou par le juge pour une mise au point.

Les enquêteurs sont dans le brouillard et moi, je suis incapable de décrire l'arme qui a été utilisée sinon qu'elle était tranchante et longue en apparence.

Sur proposition du labo approuvée par le juge, nous retournons sur place à trois, deux membres du labo et moi, pour jeter un nouveau coup d'œil avant que les lieux soient altérés par le temps, le climat, les animaux et les allées et venues. Sur place, à part une zone de terre plus sombre en raison de l'écoulement de sang, plus rien n'indique le drame qui s'est déroulé à cet endroit. Le chemin est encaissé. En position debout, Philippe avait la taille pour voir dans le jardin, il dépassait d'une tête. Couché, il n'était plus visible. Le chemin est bordé par un talus des deux côtés. D'un côté, le talus s'achève par le jardin de Manuel, lequel est fermé par une clôture « à vaches », constituée de poteaux distants qui supportent deux câbles métalliques. De l'autre, il s'achève à 2 mètres de haut par le début d'un bois touffu constitué de petits arbres et arbustes et de nombreux bouleaux. Il est virtuellement impossible qu'une personne s'y soit cachée pour sauter sur Philippe. D'autre part, vu la longueur du chemin et sa rectitude, on n'imagine pas non plus que quelqu'un ait pu le suivre sur une telle distance sans faire de bruit et sans l'inquiéter pour enfin l'assaillir par-derrière.

Le labo est venu avec un détecteur de métaux avec lequel on parcourt une large zone à la recherche de l'arme qui y aurait éventuellement été laissée par l'auteur. Chou blanc ! Intrigué par notre présence et mû par la curiosité, Manuel, le voisin à la tondeuse, sort alors de chez lui pour nous saluer. Le labo lui demande de pouvoir entrer dans son jardin pour photographier la scène de crime depuis un point élevé et facilement accessible, comme on l'a déjà fait la veille. Tandis que le labo prend les photos, je parle avec Manuel de son tracteur-tondeuse qui est tombé en panne. J'avais le même et il m'est déjà arrivé que, touchant une souche ou une pierre, les lames se mettent de travers, empêchant la tonte de se faire. Le tracteur pouvait se déplacer, mais ne parvenait plus à lancer les lames pour couper l'herbe. Ce tracteur me faisait tellement de soucis que je voyais le réparateur, José, chaque samedi où je tondais en été. Il faut dire que je suis un peu brute avec les objets et le matériel, sans la moindre patience qui plus est. José, mon réparateur, m'aime bien… vu le

nombre de fois qu'il doit intervenir. Je lui téléphonais et immanquablement il me disait : « Ah, Monsieur Boxho, c'est vrai qu'on est samedi… » Finalement, il y avait quelques réparations que j'arrivais à faire… à force, mais je ne m'étais jamais intéressé aux lames jusqu'au jour où j'ai vu mon propre tracteur sur le pont élévateur de José parce qu'une lame était faussée. Impressionnantes, ces lames qui tournent à toute vitesse. Et on parle. Et on parle du tracteur.

— C'est bien dommage qu'il tombe en panne, je venais de le faire entretenir, on a changé la bougie, rechargé la batterie et aiguisé les lames, me dit Manuel.

— Et il est réparé, maintenant ?

— Oh oui, j'ai pu finir la pelouse.

— Et c'est sur quoi qu'il a buté ?

— Venez voir, je vais vous montrer.

Et Manuel de m'entraîner dans le jardin où nous sommes rejoints par les membres du labo qui en ont fini avec les photos. Manuel me montre une grosse pierre fichée dans le sol qui dépasse d'une dizaine de centimètres.

— Voilà, il faudra un jour que je creuse pour la sortir, avant qu'elle me casse encore une lame.

— La lame est cassée ?

— Non, elle est réparée, on en a mis une nouvelle, il manquait un morceau.

À ce moment, il me vient une idée complètement folle, mais au point où on en est…

— Il a encore la lame cassée, votre réparateur, ou vous l'avez reprise ?

— Non, c'est lui qui l'a.

Et nous voilà partis chez le réparateur, à 400 mètres de là, dans le même village, auquel nous avons téléphoné pour qu'il ne se débarrasse pas de la lame avant notre arrivée. Sur place, je fais saisir la lame, après avoir téléphoné au juge qui ne comprend pas très bien où je veux

en venir, mais je ne veux pas passer pour un cinglé avant d'avoir pu vérifier si mon hypothèse tient la route.

À l'examen, la lame est pliée et sectionnée, son extrémité est manquante. Je me fais montrer une lame intacte grâce à laquelle je peux mesurer que le morceau manquant est recourbé à son extrémité, mesure 12 cm de long à peu près et est pourvu d'un bord tranchant, surtout s'il est aiguisé, ce qui est le cas ici puisque le tracteur de Manuel sort de l'entretien.

Sur ces entrefaites, nous retournons sur place par ce chemin creux qui, décidément, nous attire, à la recherche du morceau manquant de la lame du tracteur. Si on le trouve, on aura peut-être la solution de cette énigme. Nous savons déjà qu'elle n'est pas au sol vu que le détecteur de métaux n'a rien trouvé. Mais en hauteur…

Je me mets alors où Philippe a été trouvé, un membre du labo se rend dans le jardin et se place à l'endroit de la pierre qui sort du sol sur lequel la lame du tracteur s'est brisée tandis que le troisième, armé de son détecteur de métaux, se met dans l'axe pour chercher, en hauteur, dans le talus, la lame de tracteur. Et il la trouve ! Exactement dans l'axe, fichée dans une racine qui émerge du talus !

La veille donc, vers 14 heures 30, au moment où Philippe passait avec son chien, Manuel était en train de tondre sa pelouse, ils se sont salués, puis Manuel a été distrait par son tracteur qui venait de buter contre une grosse pierre, ce qui l'a empêché de continuer à tondre. Au même moment, sans que Manuel s'en aperçoive, la lame brisée du tracteur a été éjectée à très grande vitesse, au ras de la pelouse, jusque et au-delà du chemin creux et, en passant, a atteint Philippe au cou par son bord tranchant, lui sectionnant le cartilage thyroïde, la veine jugulaire et l'artère carotide droites, causes d'une hypovolémie massive et rapidement mortelle.

C'est l'un des cas les plus dingues que j'ai connus. Nous étions partis pour un homicide pur et dur et nous nous sommes retrouvés avec un accident peu banal non seulement parce qu'il a causé la mort, mais aussi par ses caractéristiques.

Ce sont les psychologues de l'Aide aux victimes, qui font un boulot extraordinaire auprès des victimes de toutes sortes et que le monde judiciaire côtoie en permanence, qui ont expliqué tout cela à Nadine.

Elle était soulagée de savoir qu'il ne s'agissait pas d'un meurtre. Comprendre ce qui s'est passé est l'un des éléments les plus importants du travail de deuil.

La pipelette

« Docteur, on a trouvé un cadavre. Pourriez-vous venir sur place ? C'est visiblement un meurtre. » C'est par ce coup de fil que débute une histoire que j'aime raconter parce que, pour une fois, cela se passe un peu comme dans *Les Experts* où, à chaque épisode, des enquêtes criminelles sont résolues uniquement grâce aux traces relevées sur la scène de crime.

Dans ma pratique de plus de trente ans, ce n'est arrivé qu'à quatre reprises. Certes, les traces sont importantes, très importantes même, mais elles contribuent à l'enquête plutôt que de s'y substituer. Les séries américaines donnent une fausse image de la réalité et il est symptomatique de remarquer que dans une autre série, *Esprits criminels*, on fait parfois allusion aux experts qui viennent explorer la scène de crime, mais c'est à chaque fois pour dire qu'ils n'ont rien trouvé. Ne jamais oublier qu'une fiction reste une fiction et qu'à ce titre, l'exactitude scientifique est rarement au rendez-vous.

C'est au bord d'une route en terre, au bord d'un golf, un matin. Un homme qui promène son chien est étonné par ses aboiements depuis le contrebas de la route où il a été attiré, sans doute par une odeur. Les chiens ont un nez très puissant, comme chacun sait, capable de dépister des odeurs que nous ne percevons pas et que nous n'imaginons même pas exister. J'en veux pour preuve ces chiens que l'on dresse à dépister certaines formes de cancer rien qu'à l'odeur qui émane du patient.

Le promeneur découvre que son chien est en train de flairer un cadavre. Il le rappelle, trouve une maison pour téléphoner, le portable n'étant pas encore généralisé, et fait appel à la police. Dans mon district, c'est la première fois qu'on établit une scène de crime. Pour

délimiter les différentes zones, les policiers utilisent des rubans de travaux publics, car les rubans « police » n'existent pas encore.

Une scène de crime est délimitée en trois zones distinctes. D'abord une zone centrale où se trouve le cadavre, soit la pièce où il se trouve si on est dans une habitation, soit une surface de 25 m² minimum autour du corps si on est en extérieur. L'accès à cette zone est clairement et rigoureusement réglementé. Les premiers à y pénétrer sont les membres du laboratoire de police technique et scientifique (LPTS) vêtus d'une combinaison de scène de crime en tissu très résistant, qui, même s'il se déchire, ne perd pas de fibres et qui, vu son tissage, ne risque pas de capter les microtraces de la scène de crime. Cette combinaison est portée par tous les membres des LPTS du monde, sauf par les « experts » des séries américaines, car elles n'ont rien de sexy et nuiraient clairement à la photogénicité de leurs acteurs.

S'ajoute à cette combinaison un bonnet destiné à empêcher les cheveux de polluer la scène de crime. Ce n'est pas inutile quand on sait que nous perdons en moyenne 100 cheveux par jour. Une paire de gants permet d'éviter de déposer des empreintes digitales, un masque d'éviter de déposer des gouttelettes de salive, porteuse de notre ADN, et des *overshoes*, une membrane en plastique qui recouvre les chaussures, de neutraliser ce que les semelles pourraient déposer sur la scène de crime ou en capter. Avant que le concept de scène de crime soit inventé, on a vu un enquêteur partir avec une douille dans sa semelle…

Le LPTS prélève tous les éléments susceptibles d'aider à la résolution de l'affaire et, notamment, relève les empreintes digitales, couvre le cadavre de bandes adhésives sur lesquelles nous allons revenir et prend aussi toute la scène de crime en photo.

La seconde zone jouxte la première et est réservée aux enquêteurs, aux magistrats et aux experts en attente d'entrer sur la scène de crime lorsque le LPTS en autorisera l'accès. C'est dans cette zone que les premiers policiers intervenants font leur rapport, que les experts font état de leurs premières constatations, que le magistrat décide des suites à donner à l'affaire et fait débuter l'enquête.

La troisième zone jouxte la deuxième, à distance, car elle est destinée à tenir la famille, les journalistes et les curieux à l'écart. Cela

peut choquer de savoir que la famille est tenue à l'écart, mais rappelons que pour commettre un meurtre, sauf cas particulier, il faut avoir un mobile et que les proches sont souvent les plus susceptibles d'en avoir un.

Les rubans sont posés en travers de la route et le long du fossé où le corps a été trouvé. La rue, qui est en fait un chemin de campagne perdu dans les bois, est déserte. Le labo a fini de poser les bandelettes autocollantes sur le cadavre et s'apprête à les retirer lorsque j'arrive. De la zone 2, je vois le corps en contrebas et je constate qu'il est entièrement nu et couché sur le ventre. Je me prépare et revêts cette fameuse combinaison de scène de crime que je ne supporte pas parce qu'on s'y sent coincé et qu'elle ne respire pas. Elle devient vite une prison et un sauna, deux choses que je déteste.

Habillé, je descends dans le fossé. Je peux désormais manipuler le corps puisque les prélèvements et les photos ont été réalisés. Comme à mon habitude, je n'y touche d'abord pas pour me contenter de regarder. Être capable d'observer est la première qualité d'un médecin légiste. Je constate la présence d'humidité, à savoir un reste de rosée matinale étalée par les bandes adhésives, ce qui me permet de savoir qu'il s'est trouvé à cet endroit avant 5 heures du matin, heure d'apparition de la rosée à cette époque de l'année. De l'extérieur et superficiellement, je ne relève aucune lésion sur la face dorsale et je peux vérifier que l'homme est entièrement nu, comme je pensais bien l'avoir constaté un peu plus tôt.

Deuxième phase : observation plus précise, centimètre carré par centimètre carré, de la peau du cadavre. C'est l'examen extérieur du corps à proprement parler qui révèle des traces de liens tant aux chevilles qu'aux poignets, témoin du fait qu'il a été entravé.

Après avoir relevé la température ambiante, je lui prends la température rectale vu qu'il est dans la bonne position, ce qui me permettra, quand je connaîtrai son poids, de tenter de déterminer le moment du décès.

Évaluer le moment du décès est très difficile et nécessite de distinguer deux phases : soit on est à moins de 24 heures depuis le décès, soit à plus de 24 heures. S'il y a moins de 24 heures que la personne est morte, c'est grâce à la température rectale que nous

pourrons déterminer le moment du décès. À partir du moment du décès, un corps ne produit plus d'énergie, ce qui l'empêche de conserver sa température à 36,5-37°C. La température du corps va rejoindre celle de l'endroit où il se trouve à une vitesse qui varie selon la température de l'endroit, selon qu'il se trouve dans l'eau ou pas, qu'il est gros ou mince, couvert de vêtements ou pas, etc. De très nombreux facteurs influencent la vitesse à laquelle le corps échange sa température avec le milieu ambiant.

Par exemple, un mort « enveloppé » perdra sa température moins vite qu'un mince ; s'il est habillé, il perdra sa température moins vite qu'un nu, dans une ambiance à 0°C, il perdra sa température plus vite que dans une ambiance à 20°C, etc. Grâce à cette technique et à l'intrication de tous ces éléments, nous parvenons à une période de six heures durant laquelle la mort est survenue. On est loin des films qui vous assènent que la mort est survenue à 21 heures 05 avec une certitude qui défie les lois de la physique. Si le décès a eu lieu plus de 24 heures avant la découverte du corps, il faut espérer que des mouches sont venues pondre sur le corps. L'étude de ces insectes s'appelle l'entomologie médicolégale, une branche de la médecine légale. Son histoire fait partie intégrante de l'histoire de la médecine légale. Depuis toujours, l'homme observe qu'un cadavre attire les mouches en grand nombre et d'espèces différentes, mais le premier à s'intéresser vraiment aux mouches et à constater qu'elles peuvent être un excellent indicateur, utile pour déterminer le moment du décès, est un vétérinaire français, Jean-Pierre Megnin (1828-1905), qui publie aux éditions Masson un ouvrage intitulé *La Faune des cadavres* en 1894. Ensuite, cette discipline est complètement oubliée et négligée jusqu'à ce que Marcel Leclercq (1924-2008), un médecin généraliste liégeois, l'exhume des tréfonds de l'histoire.

Il met au point la technique qui permet, grâce aux mouches, d'évaluer le moment du décès de cadavres même très putréfiés. Il détermine, pour chaque espèce, les stades (œuf, larve, pupe, adulte) par lesquels elle passe et sa vitesse de progression, les tailles que les mouches atteignent, et ce, à une température donnée. Il découvre ainsi qu'il existe des températures optimales pour obtenir non seulement des pontes, mais aussi pour que l'insecte se développe. Espèce par espèce, il met au point les durées de chaque stade. Ainsi, quand un insecte est

découvert, il est mis en culture, on note le temps qu'il lui faut pour passer au stade suivant, ce qui permet de déterminer l'âge de l'insecte et le moment de la ponte. C'est ainsi que l'on connaît le jour du décès, mais cette technique ne permet pas d'en déterminer l'heure. S'il n'y a pas de mouches, il n'y a plus qu'à se fier à l'expérience du médecin légiste.

Après la face dorsale, la face ventrale. Pour cela, il faut retourner le corps et attendre que le labo ait fini ses prélèvements sur cette face-ci. Je retourne le corps avec précaution. Il s'agit d'un jeune homme d'une bonne vingtaine d'années selon les traits du visage, et je constate une grande plaie paracardiaque. Mais avant de l'explorer, je dois ronger mon frein et laisser travailler le labo. Au bout de 45 minutes, le labo a fini, les bandes adhésives sont retirées et les photos prises, je peux œuvrer. La plaie visualisée devra attendre car, avant de l'explorer, je recommence comme avec la face postérieure : d'abord une vision globale qui me permet de vérifier qu'il est sec en antérieur, ce qui est normal, la rosée n'a pu se déposer que sur les surfaces supérieures, puis une vision plus rapprochée, centimètre par centimètre, où je retrouve, comme sur la face dorsale, les traces des liens tant aux chevilles qu'aux poignets.

Ça y est, c'est fait, je peux regarder la plaie qui m'attend. Elle est importante, 15 cm de long, juste en face du cœur, soit au thorax antérieur gauche. Il faudra attendre d'être en salle d'autopsie pour aller plus loin dans l'analyse, mais je peux déjà dire que cette plaie a été commise par un instrument piquant-tranchant puisque les bords sont bien nets, comme coupés au couteau. Les bords de la plaie n'ont pas fini de me parler, ils vont encore m'apprendre deux choses. La première, c'est qu'il s'agit d'un coup unique, porté en une seule fois, car les bords ne présentent pas de saccade, pas d'aspect de petite vague qui aurait été un indicateur de reprise. C'est donc un coup porté bien franc et bien décidé.

La deuxième, c'est que la victime était vivante lorsque le coup a été porté, car les bords de la plaie sont sanglants, ce qui signifie que les capillaires qui assurent la circulation sanguine cutanée étaient gorgés de sang au moment du meurtre. Lorsqu'on vit, le sang circule dans les artères, les capillaires et les veines. Une fois décédé, le sang ne se

trouve plus dans les artères ni dans les capillaires, il se trouve dans le réseau veineux, qui débute à la sortie des capillaires et s'étend jusqu'au cœur. Résultat, les capillaires sont vides et quand on les coupe, il n'y a pas de sang qui coule. Dans le cas de notre cadavre, du sang a coulé, il était donc bien vivant au moment où le coup a été porté.

Dans ces conditions, il est évident que le corps a été transporté et non tué sur place, car il n'y a pas de traces de sang. Il a pourtant certainement abondamment saigné, avec une telle plaie. On s'en doutait et l'examen extérieur en apporte la confirmation : nous sommes sur une scène de crime secondaire, c'est-à-dire sur une scène où le crime ne s'est pas produit, où les faits n'ont pas eu lieu mais où on a simplement déposé le corps. Une autre scène de crime secondaire sera le véhicule qui a servi au transport du corps. Toutes ces scènes de crime doivent être traitées de la même manière, car « secondaire » ne veut pas dire moins important. Il reste à trouver la scène de crime primaire, celle où les faits ont été commis.

Et pendant ce temps, à plus d'une centaine de kilomètres de là, une dame regarde à travers ses rideaux.

De ce simple examen extérieur, on sait déjà que les faits se sont déroulés ailleurs et que l'homme est décédé vraisemblablement d'un choc hypovolémique, soit une perte massive de sang incompatible avec la vie, ce qui doit encore être confirmé par l'autopsie.

La dame regarde à travers ses rideaux et ce qu'elle voit ne lui plaît pas.

L'autopsie a lieu le jour même et commence, comme d'habitude, par l'examen de la face dorsale. La médecine légale est un métier qui enseigne la patience et je vous avoue que je suis mis à rude épreuve, moi qui n'ai pas trop cette qualité pourtant essentielle. Je suis pressé de

découvrir le thorax, de l'ouvrir, de voir ce que l'arme piquante-tranchante a touché, ce qui a causé la mort de ce jeune homme, mais la pratique médicolégale impose de la rigueur et un systématisme dont il ne faut pas se départir sans d'excellentes raisons. Patience donc !

Comme prévu, mais il faut le vérifier, les incisions de la face dorsale ne révèlent aucune lésion. En médecine légale, il ne suffit pas de croire, il faut démontrer. C'est ce qu'exige la justice pénale : non pas la foi, mais la vérité, la certitude. J'ouvre le crâne, comme le prévoit le protocole. Rien de particulier non plus, le cerveau est intact, de même que les structures membranaires et osseuses qui l'entourent. Je peux enfin m'intéresser au thorax. Il y a déjà une heure et demie heure que j'autopsie avec l'aide de mon assistant.

La dame observe la rue et ses voisins, c'est son passe-temps favori depuis des années, depuis que ses enfants sont partis et que son mari est mort. Elle s'ennuie, alors elle regarde la vie, celle des autres, celle de la rue, celle de ses voisins et elle se souvient qu'elle est vivante. Il y a de nouveaux arrivants dans la rue, elle ne les aime pas. Elle ne peut dire pourquoi, mais ils ne lui plaisent pas, ils ne disent pas bonjour, restent enfermés dans leur maison de location, ouvrent peu les volets. Un mois qu'ils sont là et personne ne sait qui ils sont, comment ils s'appellent et pas même quel est le son de leurs voix. Ils habitent la maison d'en face, une grande bâtisse à quatre façades et plusieurs étages qu'ils occupent à deux. Elle trouve que c'est une bien grande maison pour deux personnes seulement.

Cette nuit-là, ils partent après 22 heures et reviennent vers 2 heures, avec des bidons, c'est louche. Elle téléphone à la police.

— Mes voisins font un drôle de manège, vous ne viendriez pas voir ?

— Quel manège, Madame ?

— Je ne sais pas trop, ils ont amené des bidons, on dirait des bidons d'essence et ils sont en train de les déposer autour de la maison.

— J'envoie une équipe.

À l'ouverture du thorax, je constate que le sang a inondé la cavité pleurale gauche et le cœur apparaît comme coupé en deux à hauteur

des ventricules par un objet tranchant. Je n'ai jamais vu une telle découpe, la mort a dû être quasi immédiate vu la quantité de sang perdu. Je mesure le sang dans la cavité pleurale qui atteint 1 500 ml, soit la quantité nécessaire pour qu'une personne de 70 kg perde connaissance. Si on ajoute à cela le sang écoulé par une aussi large plaie, il doit en avoir perdu au moins 2 à 3 litres au total, et cette perte est une cause de décès.

Aucune autre lésion n'est relevée. L'autopsie permet d'exclure d'autres phénomènes pathologiques qui auraient pu engendrer ou contribuer au décès. Je suis tranquille, je peux conclure que la seule cause de décès possible est cette hémorragie massive engendrée par le coup porté au moyen d'un objet piquant-tranchant.

La police arrive 15 minutes plus tard sans bitonal ni lampes bleues, discrètement. Il faut dire qu'il n'y a aucune urgence manifeste. Les locataires de la maison, un homme et une femme, sont à l'arrière et ne l'ont pas vue arriver. Lorsque les policiers se présentent, le couple est manifestement surpris et, le temps de réaliser, il est trop tard pour fuir. Les policiers leur demandent ce qu'ils font avec tous ces bidons autour de la maison, si la maison leur appartient, depuis combien de temps ils l'occupent et, évidemment, leurs papiers d'identité. Ils déclarent être locataires de la maison depuis un mois et avoir acheté du désherbant pour le vider tout autour de la maison, car les plantes et herbes qui y poussent sont du plus mauvais effet. Comme leurs papiers sont dans la maison, ils y entrent accompagnés d'un des deux policiers qui se trouve fort surpris par l'intense odeur d'ammoniac qui y règne. Pendant ce temps, l'autre policier vérifie le contenu des bidons que les locataires ont commencé à déverser tout au long de la maison, et il constate que leur désherbant, c'est en fait de l'essence, pas de doute.

Déclencher l'incendie d'une maison est une infraction qui vaut à ces locataires d'être arrêtés et déférés au magistrat de garde, mais autre chose inquiète les policiers : quel intérêt ces locataires auraient-ils à incendier une maison qui ne leur appartient pas et

qui, de ce fait, ne leur rapportera rien ? Mais aussi pourquoi avoir nettoyé à l'ammoniac une maison que l'on veut brûler ?

C'est incompréhensible et incohérent, tout autant que les tentatives d'explications des locataires, oiseuses, diverses et variées. Le procureur, prévenu, décide d'envoyer le LPTS, à toutes fins utiles.

Lors de l'autopsie, je remarque, sur le corps, quantité de poils qui ressemblent à des poils d'animaux et qui s'avèrent être des poils de lapin angora. Le labo revient sur place afin de vérifier s'il n'y a pas un élevage de lapins angoras dans le coin dont un des pensionnaires se serait échappé, mais il fait chou blanc.

En fin d'autopsie, comme le jeune homme n'est pas identifié, je rédige une fiche post-mortem ; c'est une fiche que nous remplissons quand nous avons affaire à un inconnu. Elle rassemble toutes sortes d'éléments d'identification tels que la taille, le poids, la couleur des yeux, la couleur et la longueur des cheveux, les cicatrices, les amputations éventuelles, les constatations autopsiques (opération de la vésicule, de l'appendice, etc.), l'appel dentaire (la vérification de la présence des dents et de leur état) réalisé par un dentiste et cette liste n'est pas exhaustive. Des prélèvements sont également effectués de manière systématique pour obtenir le code ADN de l'inconnu.

De la même manière, quand quelqu'un disparaît, la police établit, avec la famille du disparu, une fiche « ante-mortem » avec les mêmes renseignements. C'est par comparaison entre ces fiches que l'on réalise des identifications. Mais dans le cas de notre jeune homme, aucune fiche ante-mortem de disparu ne correspond. Il n'a donc pas été signalé comme disparition inquiétante.

Sur place, le LPTS, intrigué par l'odeur d'ammoniac, décide de réaliser un test au luminol. L'ammoniac est une substance utilisée quand on veut détruire les cellules sanguines et rendre leur analyse impossible. L'hypothèse est donc qu'il a pu y avoir du

sang dans cette maison, qu'on aurait tenté de le faire disparaître et, à défaut d'y parvenir totalement, de le rendre inanalysable.

Le luminol est vaporisé sur la surface à examiner ; grâce à une réaction chimique, il permet de rendre le fer bleu fluo.

Or, l'hémoglobine qui est la protéine de transport de l'O_2 (oxygène atmosphérique) dans le globule rouge contient du fer : c'est lui qui fixe l'O_2 . En clair, le fer transporté par l'hémoglobine « rouille » au contact de l'O_2, ce qui lui donne sa couleur. C'est donc un test qui permet de visualiser l'hémoglobine du sang.

Bingo, le luminol montre des taches de sang très nombreuses dans l'une des chambres de la maison. Encore faut-il que ce soit du sang humain. Des prélèvements sont réalisés un peu partout en espérant qu'il y en ait un qui n'a pas été trop altéré par l'ammoniac et qui permettra d'obtenir un code ADN. D'autre part, le labo passe un coup d'aspirateur, un aspirateur spécial avec des filtres qui permettent de retenir les microtraces. De retour au labo, les prélèvements sanguins sont adressés à la section ADN et le contenu du filtre est analysé : il contient une énorme quantité de poils de lapin angora…

L'ADN de notre inconnu est entré dans une banque de données *ad hoc* où, peu après, il rencontre l'ADN que l'on est parvenu à extraire de la maison. Ce sont les mêmes, ce qui signifie qu'il s'agit de la même personne. La scène de crime primaire a été découverte. Cet homme a été assassiné dans la maison puis transporté vers 22 heures, à l'endroit où on l'a trouvé le lendemain matin. Tout cela colle avec l'heure de décès estimée.

L'enquête est lancée. Désormais, ces deux affaires n'en font plus qu'une. La perquisition menée chez le couple révèle la présence, dans l'armoire de la femme, d'un pull en lapin angora de très mauvaise qualité, car il perd ses poils de manière inouïe. Face à tous ces éléments, la femme passe aux aveux tandis que l'homme, imperturbable, ne reconnaît pas sa participation aux faits, même devant la cour d'assises. Les aveux de la femme suffisent cependant à le faire

condamner également et même de manière plus sévère ; les jurés ne supportent pas qu'on se foute d'eux.

Il s'agit d'un enlèvement contre rançon qui a mal tourné : l'enlevé ayant vu ses enleveurs, ces derniers ont décidé de le supprimer, d'autant que la rançon n'avait pas été versée. Pour ce faire, l'homme a planté un couteau dans le cœur de la victime, faisant jaillir une importante quantité de sang qu'ils ont tenté par tous les moyens de faire disparaître. Malgré un nettoyage intensif de la maison, ils ont préféré, finalement, la faire brûler pour faire disparaître les traces de leur forfait, mais voilà, une voisine veillait…

Vieux, riche, malade et… amoureux

« Docteur, j’ai une autopsie pour vous, mais vous ne pourrez pas la faire tout de suite, le corps doit d’abord être rapatrié d’Afrique. » C’est par ce coup de téléphone que débute l’une des histoires les plus surprenantes que j’aie connues.

Jean-Yves a 65 ans ; son épouse, Isabelle, est décédée d’un cancer qui l’a terrassée en moins d’un an, un neuroglioblastome, soit une tumeur cérébrale du genre qui ne pardonne pas, ou peu. Le médecin a été très clair : « On va opérer et retirer la tumeur, puis faire de la radiothérapie et de la chimiothérapie, mais il y a souvent des récidives et le taux de mortalité est de 95 % à 24 mois. » Pour être clair, c’était clair, mais il n’y a pas de bonne manière d’annoncer à une personne qu’elle va mourir. La loi sur les droits du patient de 2002 contraint le médecin à informer le patient, dans un langage simple et clair, de son état et des différentes options qui s’offrent à lui, puis de recueillir son consentement quant au choix thérapeutique.

À sa promulgation en 2002 , cette loi a fait l’effet d’une bombe et elle a mis de très nombreuses années à être intégrée par les médecins mais aussi par les patients. Aujourd’hui, elle est enseignée en fac de médecine et est devenue la pierre angulaire de la relation médecin-malade. « Nous allons tous mourir ! Une des choses qui rendent la vie viable, c’est de ne pas connaître le jour de sa mort. Et c’est ça que le diagnostic de cancer change, c’est que tout d’un coup, la mort devient réelle, on réalise que le compte à rebours qui s’enclenche dès notre naissance est bel et bien présent. » Ces mots constituent le début d’un discours que j’ai prononcé lors de l’inauguration d’un centre de cancérologie.

Jean-Yves et Isabelle, désormais, étaient bien conscients que la vie éternelle n'existe pas. Mais ils allaient se battre : 5 % de survie, c'est 5 % de survie, il fallait y croire ! Et certes, c'était la bonne attitude. Malheureusement, Isabelle ne figurait pas parmi ces misérables 5 % et elle était décédée quinze mois plus tard. Jean-Yves s'était isolé, s'était renfermé, vivait sa vie à travers un écran d'ordinateur, seule fenêtre encore ouverte sur le monde. Puis, un jour, il reçoit une pub déguisée en message personnel ; il clique sur le lien et tombe sur un site de rencontres africain qui l'invite à s'inscrire. Jean-Yves s'inscrit presque d'instinct, sans trop réfléchir. L'inscription est facile et il n'y a rien à payer. Il a à peine le temps de mettre sa photo que, déjà, il est assailli de messages en anglais et en français. Comme Jean-Yves ne connaît pas l'anglais, il se concentre sur les messages en français qui lui disent : « Bonjour, comment vas-tu ? », « Es-tu célibataire ? », « Tu es beau », tous émanant de femmes âgées de 20 à 40 ans dont les photographies sont splendides. De belles femmes, toutes !

Elles sont vraiment charmantes et Jean-Yves engage la conversation, juste pour voir. De toute façon, il n'a rien de mieux à faire. La première s'appelle Constance, elle a 24 ans, un très joli visage et de vrais « arguments » qui ne manquent pas de sauter aux yeux. Elle lui raconte sa vie en Afrique, il lui raconte la sienne en Europe, son veuvage récent, sa mise à la retraite, sa fille, France-Isabelle, mariée, deux enfants, sa vie, quoi. La discussion s'engage tant et si bien que Constance lui propose une rencontre vidéo via un site gratuit. Jean-Yves, qui ne sait pas comment ça fonctionne, se fait guider par Constance qui est d'une patience infinie avec lui. Et voilà, le visage de Constance apparaît à l'écran et la discussion devient plus aisée que par écrit, plus vive et plus spontanée.

Jour après jour, ils se retrouvent toujours à la même heure en vidéo. Jean-Yves retourne de temps en temps sur le site de rencontres et y découvre la quantité de messages qu'il a reçus, mais il n'y répond pas, Constance est là, elle prend de la place, elle est dans la place.

Au fil des conversations, Constance sait tout ce qu'il y a à savoir sur Jean-Yves, même ses maladies et les médicaments qu'il prend. Jean-Yves sait qu'elle a 24 ans, qu'elle ne souffre d'aucune maladie, qu'elle n'a jamais été mariée, qu'elle travaille comme coiffeuse, qu'elle n'a

pas d’enfant ni de petit ami, car elle a été très déçue par les jeunes gens de son âge, c’est pour ça qu’elle cherche quelqu’un de plus âgé. Son père est mort et sa mère est malade, elle doit rester à la maison où elle s’occupe de ses frères et sœurs. Ils sont six, dont Constance, qui est l’aînée. La vie n’est pas facile pour eux. Sans qu’elle ait à le lui demander, Jean-Yves, qui a sa pension et qui ne dépense quasiment rien, propose de l’aider. Constance est aux anges. Elle lui dit qu’elle ferait n’importe quoi pour lui, un homme vrai et généreux. Elle lui propose de verser l’argent par Western Union, et Jean-Yves s’exécute.

La relation s’emballe, ce sont des mots d’amour qu’ils s’échangent désormais. Jean-Yves en est perplexe, mais il déborde de bonheur. Sa fille, France-Isabelle, ne le reconnaît plus. Elle l’interroge, mais Jean-Yves ne dit rien, il reste muet sur cette relation qui, en moins de deux semaines, a littéralement changé sa vie. Du côté de Constance, c’est l’inconnu, mais les messages qu’elle envoie à Jean-Yves sont empreints d’amour et d’affection, c’est évident.

Constance veut rencontrer Jean-Yves, elle veut vivre avec lui et venir en Europe, mais ce n’est pas si simple que cela. Il lui faut un visa, Jean-Yves doit se porter garant, à savoir couvrir tous les faits et gestes de Constance. Jean-Yves, qui, pourtant, a déjà versé de l’argent à Constance pour l’achat de son visa, décide de venir la voir chez elle, en Afrique. Constance est ravie, elle se réjouit de le présenter à sa famille et de l’épouser. Jean-Yves, même s’il est moins pressé pour le mariage, rêve de rencontrer en chair et en os cette délicieuse jeune fille qui le hante depuis trois semaines et dont il rêve de devenir plus proche encore.

La date est fixée, les vols aller et retour sont réservés. Reste à prévenir France-Isabelle de son départ. Que va-t-elle dire ? Mais surtout, que va-t-il lui dire ? S’il lui dit la vérité, elle va très mal réagir, il le sait. Qu’à cela ne tienne, Jean-Yves décide de lui dire qu’il part en vacances en Afrique dans un bel hôtel, qu’il a effectivement réservé, d’ailleurs. Sa fille le félicite de partir respirer un peu, mais pourquoi en Afrique, lui qui n’est jamais sorti d’Europe ? Les explications de Jean-Yves ne la satisfont qu’à moitié, mais elle n’y prête pas attention car, après tout, s’il veut aller en Afrique, pourquoi pas ? Le séjour est prévu pour deux semaines et le départ trois jours plus tard, car Jean-Yves n’y

tient plus. Après la pluie, le beau temps, bien plus beau qu'il n'a jamais osé l'espérer.

Jean-Yves est parti depuis une semaine et France-Isabelle n'a pas la moindre nouvelle, ce qu'elle trouve anormal. Elle tente de le joindre sans succès, puis trouve le numéro de téléphone de l'hôtel.

— Bonjour, j'aimerais parler à mon père qui est l'un de vos clients, il s'appelle Jean-Yves X.

— Nous n'avons personne de ce nom à l'hôtel, Madame. France-Isabelle tombe des nues.

— Ce n'est pas possible, j'ai vu qu'il avait réservé une chambre pour deux semaines chez vous. Il est arrivé le 13.

— En effet, il y avait une réservation à ce nom, mais elle a été annulée par sa femme.

— Sa femme ? Vous vous moquez de moi ? Ma mère, sa femme, est morte il y a un an.

— Désolé, Madame, mais c'est ce que je lis sur mon document. Par contre, j'ai l'adresse e-mail de la personne qui a annulé, la voulez-vous?

Et comment, qu'elle la veut ! France-Isabelle est juriste, réputée dans la profession pour être une excellente avocate, du genre qui ne lâche pas facilement. Son père lui a toujours dit qu'elle ferait une excellente policière. L'adresse e-mail commence par « constance69 », elle s'appellerait donc Constance, cette femme qui se fait passer pour sa mère. Quant au 69, il est suffisamment suggestif pour que France-Isabelle le relève et s'en inquiète. Sûrement une mangeuse d'hommes, se dit-elle. Mais qu'est-ce que son père fait avec une telle femme ?

Elle écrit un e-mail à cette personne, plutôt gentil, pas agressif, car elle ne veut pas obtenir une fin de non-recevoir. Dans l'attente de la réponse, elle va sur l'ordinateur de son père, mais il a changé le code d'accès. Elle tente plusieurs codes différents basés sur les grands classiques, à savoir les dates de naissance des membres de la famille, la date de son mariage, et même, plus glauque, la date du décès de sa mère, sans succès. Elle avait bien deviné, comme elle l'apprendra plus tard, c'était bien une date de naissance, mais celle de Constance !

Son téléphone sonne, un e-mail est arrivé. C’est son père qui lui annonce qu’il va bien et qu’il lui téléphonera le lendemain. France-Isabelle répond aussitôt mais son e-mail reste sans réponse, ce qui ressemble bien à son père. Il a répondu une fois, sa fille n’a qu’à s’en contenter.

Le lendemain, France-Isabelle bout d’impatience en attendant que ce téléphone sonne enfin et c’est ce qu’il fait vers 10 heures mais c’est le réparateur du frigo, tombé en panne, qui annonce sa venue, puis sa secrétaire pour un renseignement, puis une agence de placement de produit, qui se fait rapidement et sèchement éconduire puis, enfin, son père. Il est 14 heures.

Jean-Yves lui explique qu’il a trouvé l’amour auprès d’une jeune fille africaine de 24 ans, rencontrée quatre semaines plus tôt sur Internet, et qu’il va l’épouser dans ce merveilleux pays qu’il découvre avec elle. France-Isabelle n’en croit pas ses oreilles. Elle se dit qu’il est fou ou ensorcelé. Elle tente de le raisonner et les arguments ne manquent pas : il a quand même 41 ans de plus qu’elle, personne ne la connaît, elle en veut à son argent, mais rien n’y fait. La discussion s’envenime et son père lui raccroche au nez sur ces dernières paroles : « Je savais que tu ne comprendrais pas, tant pis. »

France-Isabelle est sous le choc. Jean-Yves, son père, si raisonnable tout au long de sa vie, qui n’a jamais commis le moindre écart, voilà qu’il tombe amoureux d’une fille qui pourrait être sa petite-fille et, qu’en plus, il veut l’épouser, allant même jusqu’à rejeter sa propre famille et sa fille qu’il aimait tant. Elle voudrait partir pour ce pays si merveilleux que décrit son père pour l’y retrouver. Mais elle ne sait pas où son père se trouve exactement et elle n’a aucune chance de le retrouver sans connaître au moins le nom de famille de sa future belle-mère dont elle pourrait, elle-même, être la mère.

Toujours sous le choc, France-Isabelle écrit un nouvel e-mail où elle explique qu’il y a de quoi être étonnée et qu’elle voudrait discuter, voir ce qu’il est possible de faire pour éviter une dispute. Un e-mail lui parvient en retour, très sec, qui confirme les propos tenus au téléphone par son père. C’est clair, les ponts sont rompus et elle n’est pas invitée au mariage. Elle n’y serait pas allée, de toute manière.

France-Isabelle réfléchit. Un numéro de téléphone est apparu sur son écran de portable quand son père a téléphoné, elle va s'en servir. Elle téléphone à ce numéro et tombe sur un homme à l'accent très prononcé.

— Bonjour, Monsieur, pourriez-vous me passer mon père ?

Il vient de m'appeler depuis ce numéro.

— C'est un phone-café ici, Madame, il est parti, il n'est plus là.

— Ah bon. Il était seul ?

— Non, il était avec Constance et son frère.

— Connaissez-vous le nom de Constance ?

— Oui, c'est Y.

Ça y est, elle avance, elle a le nom de la fille et pourrait donc la retrouver.

— Il est où, votre phone-café, à quelle adresse ? Et Constance, elle habite loin ?

— Oh non, dans la même rue.

France-Isabelle a le nom et quasiment l'adresse de Constance, grâce auxquels elle peut retrouver son père. Elle veut empêcher ce mariage. Il y a peut-être un moyen qu'elle ne connaît pas. Elle a beau être juriste, on ne peut pas tout connaître, d'autant plus qu'il s'agit d'un autre pays. France-Isabelle téléphone à l'ambassade de Belgique dans ce pays. Elle tombe sur une secrétaire à laquelle elle expose la situation et qui la met en contact avec l'un des attachés de l'ambassade, spécialisé dans le domaine. C'est un homme, il est très gentil, très doux avec elle, il connaît bien ces situations qui sont loin d'être exceptionnelles.

— Ah bon, c'est si fréquent que ça ? s'étonne France-Isabelle.

— C'est de plus en plus fréquent. Elles passent par des sites de rencontre, choisissent leur pigeon et espèrent l'amener au mariage. La plupart sont déjà mariées et ont des enfants.

— Elles ne peuvent plus se marier, alors.

— Il y a plusieurs types de mariages dans ce pays et tous ne passent pas par la mairie.

— Mais si elles ont un mari, comment peuvent-elles fréquenter un autre homme ?

— Leurs maris d'ici acceptent tant que cela rapporte de l'argent. En moyenne, ils n'ont qu'une seule relation sexuelle avant le mariage, quand il y en a une. La plupart des filles expliquent que leur religion leur interdit d'en avoir avant de se marier. Elles jouent les vierges.

France-Isabelle reste interdite, mais elle n'est pas au bout de ses surprises :

— Il y a même des profils derrière lesquels se cachent des hommes. Ils tentent d'obtenir de l'argent et, quand ils en obtiennent, ils font la fête.

France-Isabelle s'est reprise.

— Comment peut-on empêcher ce mariage ?

— Il n'y a aucun moyen de l'empêcher. Il est dommage que votre père ne soit pas français, la France a une loi qui interdit le mariage sans en avoir obtenu l'autorisation légale. Vous devriez voir les files de demandeurs devant l'ambassade de France ! Ils y passent des jours entiers en espérant être reçus pour obtenir ce fameux papier qui leur permet de se marier, mais les locales ont compris, elles se rabattent sur les Belges qui, eux, n'ont pas cette obligation.

La fille de Jean-Yves en est désormais certaine, c'est juste un cauchemar, elle va se réveiller, ou c'est une caméra cachée. Mais elle est bien éveillée et il n'y a pas de caméra. Elle remercie l'attaché d'ambassade, qui conclut ainsi :

— Et s'ils ont un enfant, il faudra faire un test génétique, car il est souvent de quelqu'un d'autre, le premier mari que l'on fait passer pour un frère la plupart du temps.

Elle repense au « frère » qui accompagnait Constance et son père tel que l'a décrit le gérant du phone-café. France-Isabelle est furieuse. Comment son père en est-il arrivé là ? Comment peut-il être à ce point aveugle ? Comment peut-il être con comme ça ? Où a-t-il mis son cerveau pour l'empêcher de réfléchir à ce point ? Les hommes ont-ils vraiment « une bite à la place du cerveau » ? Elle pourrait en venir à le croire.

Elle trouve le numéro de téléphone de la mairie locale. Elle l'appelle : maintenant qu'elle connaît le nom de Constance, elle va pouvoir se renseigner sur la date du mariage, s'il est prévu. Et il l'est ! Il aura lieu une semaine plus tard. Désormais, il n'y a plus rien à faire.

Le temps passe, un mois, puis un deuxième. Plus la moindre nouvelle. Puis un jour, un e-mail, du genre de ceux que l'on n'aime pas recevoir. Constance lui apprend que son père est mort. Une mort inattendue, subite. Ses derniers mots ont été pour elle. France-Isabelle est anéantie. Elle pose des questions à Constance : comment est-il mort ? Que lui est-il arrivé ? Mais les réponses que donne Constance sont plutôt vagues et imprécises. Elle est très froide quand elle parle de Jean-Yves. Elle ne dit pas « mon mari » ni « Jean-Yves », mais « ton père ». Elle est détachée, montre enfin son vrai visage, celui qu'elle a caché à son père durant ces quelques mois.

France-Isabelle dépose plainte à la police pour suspicion d'homicide. C'est bien gentil, mais qu'est-ce que la police peut faire avec un mort qui aurait été tué dans un autre pays ? En fait, et contre toute attente, il existe bien au sein du parquet fédéral et de la police judiciaire une cellule qui s'occupe de ces cas. France Isabelle découvre que son père est loin d'être un cas isolé ; il y en a bien d'autres qui se sont laissés avoir au piège de l'amour. Elle tombe des nues. Les journaux n'en parlent pas, personne n'est au courant. Elle décide de prévenir la presse. La chaîne de télévision nationale se saisit du dossier et lance sa propre enquête. Du côté de la justice, on tente de faire rapatrier les corps de ces malheureux pour pouvoir les autopsier et espérer découvrir la cause de ces décès qui s'élèvent déjà à une bonne dizaine.

Lorsque le cas de Jean-Yves arrive sur mon bureau, j'ai déjà pratiqué l'autopsie de plusieurs de ces hommes. Je ferai également l'autopsie du corps de Jean-Yves, qui ne tarde pas à revenir car sa fille a accepté de payer à sa femme une somme de 15 000 € pour solde de tout compte. D'après les autres dossiers dont j'ai eu connaissance, elle s'en tire à bon compte sur le plan financier car, étant épouse, Constance pouvait hériter de tout le patrimoine de son mari, mais elle y a renoncé par écrit authentifié moyennant la somme de 15 000 €.

Les autopsies de ces corps sont toujours assez pénibles, car ils sont généralement dans un état de putréfaction avancée lorsqu'ils nous parviennent. Les motifs sont multiples : le premier est qu'un mort dans un pays chaud putréfie toujours plus vite qu'un mort dans le nord de la Finlande, le deuxième est que les personnes ne sont pas mortes en bonne santé, et le troisième que les cadavres n'ont pas été conservés au frigo avant d'être rapatriés, mais enterrés en peine terre. En clair, ce ne sont pas les autopsies les plus agréables à réaliser non seulement à cause de l'odeur, mais également des difficultés de manipulation en raison de la liquéfaction des graisses suite à la putréfaction. Il n'empêche qu'on s'habitue à l'odeur, à condition de ne pas sortir de la pièce.

L'odeur est captée par des récepteurs olfactifs qui se trouvent au sommet des narines. Ces récepteurs captent l'odeur puis en sont saturés, et n'en captent plus alors que les variations. C'est ce qui fait que, messieurs, vous ne sentez plus votre after-shave quelques minutes après l'avoir mis tandis qu'une personne qui vous croise durant la journée le sentira et pourra vous en faire compliment et pour vous, mesdames, il en va de même avec votre parfum qui ne peut donc être enivrant que pendant les quelques premières minutes d'une rencontre.

J'autopsie Jean-Yves comme j'ai autopsié tous les autres. L'autopsie est négative, ce qui signifie qu'aucun élément pouvant expliquer le décès n'est apparu. Il n'y a aucun traumatisme visible, aucune lésion, aucune trace d'intervention d'un tiers, en tout cas violente. Cette autopsie est comparable à toutes les autres et je n'ai aucun mal à en faire le rapport ; il me suffit de reprendre celui d'un autre rapatrié et de remplacer le nom.

Dans de telles conditions, on s'oriente vers un empoisonnement qui n'aurait pas laissé de trace visible, comme c'est quasiment toujours le cas. Des prélèvements ont été réalisés sur tous les cadavres autopsiés et adressés à des laboratoires de toxicologie non seulement en Belgique mais également en France et aux États-Unis, qui comptent des laboratoires spécialisés en drogues et toxiques « exotiques », c'est-à-dire peu connus chez nous et qui pourraient ne pas avoir été détectés par nos appareils. Il y a néanmoins peu de chances que ce soit le cas,

car nos appareils sont très performants, mais j'ai préféré vérifier. Nous avons fait chou blanc : aucun laboratoire n'a trouvé de substance particulière dans aucun des prélèvements.

Une équipe de télévision se rend sur place en Afrique et y fait un reportage où l'on voit la ville où Jean-Yves est décédé, mais également d'autres villes et endroits où d'autres sont morts. De nombreuses personnes sont interviewées, dont un fils qui cherche la tombe de son père dans un cimetière mal entretenu, sans parvenir à la retrouver. L'équipe interroge diverses personnes parmi les familles des victimes, qui racontent toutes à peu près la même histoire, et nous montre également les images filmées du mariage d'un autre défunt. D'autres journalistes qui se sont également rendus sur place m'ont ramené des poudres achetées sur les marchés locaux : c'est ce qu'on leur a vendu lorsqu'ils ont demandé une poudre pour faire mourir la personne qui la prendrait. J'ai tout donné au laboratoire de toxicologie qui n'a identifié que des substances bien inoffensives.

Nous avons également pu faire taire une légende urbaine qui prétendait que les femmes donnaient à leurs maris ou à leurs prétendants deux substances, un poison et son antidote dont les effets durent moins longtemps que ceux du poison. Ainsi, si le mari s'enfuyait du pays, il le payait de sa vie car il mourait dès que l'antidote ne faisait plus effet, laissant la place libre au poison. C'était ce que d'aucuns avaient imaginé au sujet de la mort d'un de ces hommes une fois revenu au pays, mais la cause du décès avait été identifiée comme strictement naturelle.

À cette époque et aujourd'hui encore, j'avais un ami originaire du pays d'Afrique visé par l'enquête. Il est pharmacien et a fait ses études en Belgique, où il s'est marié et a eu des enfants. Il retourne encore occasionnellement au pays voir sa famille. Il constitue un parfait lien entre la culture européenne et celle de son pays, ce qui est très efficace en matière de compréhension réciproque. Je lui ai fait rencontrer l'équipe d'enquêteurs de la police fédérale et il nous a expliqué que, dans un pays où l'espérance de vie ne dépasse guère 40 ans, un homme blanc, âgé et malade ne tiendrait pas longtemps si on le laissait vivre à la mode du pays, à consommer des aliments et surtout une eau qui n'est pas stérilisée ni traitée comme chez nous. Il a confirmé l'absence

de toxique particulier à son pays que nous ne serions pas parvenus pas à identifier, justifiant la réponse négative des laboratoires consultés.

Enfin, je reçois le dossier médical de plusieurs de ces hommes décédés dans un hôpital local. Quand on parle de dossier médical, il s'agit d'un bout de feuille de papier sur lequel sont griffonnées quelques indications ainsi que des résultats de laboratoire. Immanquablement, je lis « dysenterie », « diarrhée liquide », et comme traitement « eau de riz ». C'est clair qu'avec un traitement pareil, il y a peu de chances de survie.

L'enquête se poursuit qui, combinée aux résultats que nous avons déjà obtenus, nous permet de comprendre ce qu'il s'est passé. Les filles, souvent jeunes et jolies, draguent sur Internet et ramènent dans leurs filets des hommes blancs, de préférence âgés et malades ou, à tout le moins devant prendre des médicaments surtout à visée cardiaque. Elles les font venir dans leur pays où les médicaments leur sont retirés au prétexte que la vie proche de la nature comme chez eux permettra de ne plus en prendre, ou qu'ils les recevront au fur et à mesure. Ensuite, on les laisse vivre à la mode locale, manger la même chose qu'eux et boire la même eau, laquelle contient des bestioles contre lesquelles les locaux sont immunisés mais certainement pas les Occidentaux que nous sommes, avec notre nourriture et notre eau aseptisées. Immanquablement, au bout d'un moment d'un tel régime, soit la carence en médicaments entraîne des troubles qui causent le décès, soit une dysenterie apparaît qui épuise d'autant plus vite celui qui est devenu le mari qu'il ne prend plus ses médicaments et que les soins qui lui sont prodigués sont quasiment nuls.

Voilà comment s'achèvent ces contes de fées. Bien sûr, ce n'est pas toujours le cas, je ne parle que des cas d'arnaques aux sentiments ! Les vraies histoires d'amour, elles, ne finissent pas sur ma table.

Un principe à retenir en amour comme en tout : « Quand c'est trop beau, c'est qu'il y a peu de chances que ce soit vrai. »

La mort du roi Albert I^{er}

La grande histoire de tous les peuples est jalonnée de petites histoires et d'énigmes qui font encore fantasmer le public des années, voire des siècles après que les événements se sont déroulés. C'est le cas de la mort le 17 février 1934 du roi des Belges Albert Ier, dans laquelle j'ai pour ainsi dire trempé.

Il y a quelques années, un journaliste est venu me trouver, car il voulait écrire un livre sur la mort de ce roi qu'il considérait comme suspecte pour une bonne centaine de raisons. J'ai accepté de participer à cette étude et il m'a transmis tout le dossier constitué à l'époque des faits et qui est toujours conservé au parquet de Namur. Je me suis attelé à l'examen de tous ces documents, parmi lesquels des photos des lieux, mais point de photo du corps du roi. Et pour cause : son corps a été évacué avant que les services policiers et judiciaires soient informés de sa mort. Ce qui n'est sans doute pas pour rien dans le développement d'idées fantasmatiques ultérieures. Le corps du roi n'a jamais été autopsié. Il a été examiné et « réparé » par trois médecins qui ont, chacun, produit un rapport, lesquels se trouvent dans le dossier.

Mais laissez-moi d'abord vous conter les circonstances de cet illustre décès. Nous sommes dans l'entre-deux-guerres. Le roi Albert Ier, qui a reçu le surnom de « roi chevalier » grâce à ses exploits durant la Première Guerre mondiale, qui lui ont valu que la France lui consacre plusieurs places et avenues à travers tout le pays, adore l'alpinisme. Il se livre à cette discipline aussi souvent que ses fonctions le lui permettent. Ce jour-là, avec son valet, alpiniste chevronné lui aussi, il se rend à Marcheles-Dames, un endroit qu'ils connaissent bien

pour l’avoir déjà pratiqué à plusieurs reprises et qui offre de belles escalades en bord de Meuse.

Après avoir réalisé une ascension à deux, vers 15 heures 30, le roi, désirant escalader une muraille seul, prend congé de son valet. Une heure et demie plus tard, vers 17 heures, ne voyant pas revenir le roi, le valet s’inquiète et alerte le palais royal. L’inquiétude est à son comble lorsque les recherches commencent. Au bout de plusieurs heures, le corps sans vie d’Albert est retrouvé. Il est aux environs de 2 heures le 18 février 1934 quand le roi est retrouvé en contrebas d’une cheminée, c’est-à-dire d’un espace entre deux pics, pourtant fréquemment utilisé pour les entraînements. Le corps se trouve sur la pente d’un cône d’éboulis de la roche du Vieux Bon Dieu, il a été arrêté dans sa chute par un rocher et se trouve la tête vers le bas, les jambes repliées et le bras gauche au-dessus de la tête. Il porte des lésions crâniennes très importantes. Le corps du roi est emporté par les services du palais royal sur la banquette arrière d’une voiture et est aussitôt ramené chez lui, où il arrive vers 4 heures.

À partir de ce moment, les hypothèses les plus folles circulent sur la cause de la mort du roi, jusqu’à aujourd’hui encore. Pour certains, il est bien mort d’une chute accidentelle, pour d’autres, il serait mort ailleurs d’un violent coup assené sur le crâne par un mari jaloux. Pour d’autres encore, on lui aurait tiré une balle en pleine tête. Certains imaginent même que ce serait la reine Élisabeth, son épouse, qui, dans un accès de jalousie, l’aurait abattu d’une balle au palais puis l’aurait fait transporter à Marche-les-Dames pour simuler une mort accidentelle.

Bref, tous s’en donnent à cœur joie, les complotistes comme les autres. Dans ces situations, il faut garder la tête froide et voir quels sont les éléments de preuve sur lesquels on peut appuyer un raisonnement.

Quelles sont les preuves ? C’est motivé par cette question que je consulte l’ensemble de la documentation judiciaire de l’époque, comportant les procès-verbaux et les photographies des lieux. Comme je l’ai dit, il n’y a aucune photographie du corps du roi puisqu’il a été transporté du lieu de l’accident au palais royal dès sa découverte, soit avant l’intervention des services judiciaires. Il est clair que cette drôle

de décision va par la suite ouvrir la porte à toutes les interprétations possibles, et qu'à bien y réfléchir, ce n'était sans doute pas la meilleure idée.

Dans ces conditions, pour tenter de déterminer quelle pourrait être la cause du décès du roi Albert Ier, nous n'avons pas d'autre choix que d'étudier les déclarations des différents intervenants à l'époque, qu'ils soient médecins ou non. Il ressort de l'étude du dossier que le corps du roi présentait un fracas crânien majeur, un saignement de nez, quelques égratignures au voisinage de la bouche, une légère éraflure sous le menton et quelques autres de minime importance sur les parois du nez et sur le front, des égratignures superficielles sur la face, quelques égratignures aux mains.

De toutes ces lésions, une seule revêt une certaine importance, à savoir le fracas crânien que tous les témoins ont identifié et décrit chacun à leur manière et selon leur niveau de connaissances, en commençant par les descriptions de la peau du crâne. Le docteur Nolf, médecin, physiologiste et ancien ministre des Sciences et des Arts, décrit ainsi « une lésion large et profonde [qui] s'étend sur tout le côté droit du crâne depuis la région frontale jusque loin derrière les oreilles vers l'occiput […] des sections en de nombreux endroits et [la peau] est très largement décollée de façon à découvrir une énorme brèche de la paroi du crâne. […] À la bosse pariétale droite, le cuir chevelu est complètement dilacéré ». Le docteur Le Bœuf décrit que « la peau du crâne dans la moitié droite de la tête présente de multiples entailles avec décollement ». Le docteur Dalcq, médecin et physiologiste, identifie de petites lésions accessoires du cuir chevelu, en précisant que ses « souvenirs ne sont précis que sur l'une d'elles, qui siège à gauche de la ligne médiane, à proximité de la suture pariéto-occipitale ». Ce dernier ajoute que le crâne est mobile à ce niveau, témoin du fait que cette lésion est sus-jacente à une fracture crânienne. Enfin, Monsieur de Grunne décrit que « la tête porte sur le côté deux trous contigus formant presque une blessure entière. Chaque trou a la grandeur d'un poing d'enfant ».

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il existe une certaine imprécision quant à la description exacte des lésions cutanées, au nombre de deux pour Monsieur de Grunne, multiples selon le docteur

Le Bœuf, unique mais avec des sections pour le docteur Nolf. Cette variation dans les témoignages n'est pas étonnante, parce qu'il s'agit de lésions généralement difficiles à décrire et qu'il faut pouvoir les manipuler pour en faire une description correcte, étant donné la présence de cheveux collés par le sang coagulé qui masquent les lésions et peuvent faire prendre leur conglomérat pour des ponts de substance, c'est-à-dire de la chair qui passe d'un bord à l'autre de la plaie. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la description d'une lésion pourtant unique diffère d'un témoignage à l'autre.

S'ensuivent les descriptions des atteintes au crâne lui-même. Le docteur Nolf décrit que la boîte crânienne est fracturée et défoncée depuis la crête latérale frontale jusqu'à l'écaille occipitale, présentant des fragments osseux disjoints et découvrant le cerveau sur toute l'étendue de l'hémisphère cérébral droit. Il identifie une probable irradiation des traits de fracture vers la racine du nez étant donné la présence d'une épistaxis (saignement de nez) et vers la région occipitale gauche vu la présence d'un écoulement lors des opérations d'embaumement. Il précise encore que des fragments ont pénétré la matière cérébrale, que l'os de la tempe est brisé et enfoncé vers l'intérieur du crâne. Le docteur Le Bœuf décrit un éclatement de la partie droite du crâne, du frontal à l'occipital, avec défoncement des os et mise à nu par places de la matière cérébrale déchiquetée. Le docteur Dalcq mentionne que la boîte crânienne « est fracturée en des fragments nombreux et de volumes variés ». Enfin, les trois médecins relèvent une destruction cérébrale partielle avec sortie de matière, en utilisant des mots comme « arrachée », « déchiquetée » pour la décrire.

Au terme de l'étude du dossier judiciaire, il ne fait aucun doute que le roi Albert Ier est décédé d'un fracas crânien très important produit par un choc à haute énergie, compatible avec le heurt du crâne contre une structure solide, peut-être en saillie, lors d'une chute depuis un point élevé. Lors d'un traumatisme de ce type, l'énergie déployée est telle que la peau du crâne éclate en un ou plusieurs fragments comme ceux que décrivent les différents témoins. Dans ces conditions, le crâne apparaît généralement multifragmenté avec des fractures « en sac de noix » qui s'étendent depuis le point d'impact au reste du crâne. C'est ainsi qu'on décrit un crâne qui présente tellement de fractures, où tous les morceaux d'os bougent les uns par rapport aux autres, qu'on a

l’impression de manipuler un sac de noix. L’extension des fractures permet d’expliquer un saignement de nez, l’os constituant la voûte nasale appartenant au crâne, et permet également d’expliquer que la peau du crâne soit perforée en plusieurs endroits « par l’intérieur », à distance de la zone d’impact à proprement parler.

Ce type de traumatisme engendre un décès très rapide. En d’autres termes, cet ensemble lésionnel est parfaitement compatible avec la chute du corps du roi Albert Ier depuis la plateforme du pic rocheux jusqu’à l’une des saillies rocheuses présentes dans la cheminée.

Une autre hypothèse serait-elle possible ? Aucun élément du dossier ne permet de l’évoquer. Néanmoins, un doute persistera toujours, car le fait que les lésions soient « compatibles » avec une chute n’implique pas nécessairement une certitude ; seule une autopsie permettrait de lever les derniers doutes, mais ça, c’est une autre histoire…

Il souffrait d’une gastro-entérite

Un matin de garde, c’est comme tous les matins, mais avec un petit quelque chose de plus : l’espoir, parfois la prescience qu’il va se passer quelque chose d’intéressant. Ce jour-là ne fait pas exception.

« Docteur, pourriez-vous venir voir un enfant ? Il est mort dans des circonstances inquiétantes. » La mort d’un enfant déclenche l’intervention du médecin légiste à tous les coups, sauf lorsque la mort survient à l’hôpital. « Un médecin est passé qui a diagnostiqué une mort suspecte, mais les parents en ont fait venir un autre qui a dit que c’était une mort naturelle. J’aimerais que vous éclaircissiez la situation. »

Un médecin généraliste de garde est appelé par la mère d’un enfant qu’elle a trouvé mort dans son parc le matin. Il souffrait d’une gastro-entérite, explique-t-elle. C’est ce qu’avait diagnostiqué le médecin qu’elle avait appelé parce que l’enfant n’allait pas bien. Il avait prescrit un traitement. Mais ce matin, le médecin de garde n’est pas convaincu par les explications de la mère et remplit un certificat de décès à caractère suspect. Un tel certificat interdit l’organisation des funérailles avant l’intervention de la police et la mise en route de la machine judiciaire.

Au cours de sa matinée de garde, après avoir constaté le décès, le médecin passe à plusieurs reprises devant la maison, dans une rue très fréquentée du centre du village, sans voir de voiture de police. Inquiet, il téléphone lui-même à la police et tombe sur le planton, qui se montre fort surpris car il n’a reçu aucun appel.

« J’envoie une équipe », dit-il au médecin.

Et, en effet, une équipe de police arrive au domicile signalé par le médecin. Les parents sont déjà à la recherche des pompes funèbres pour assurer les funérailles de leur enfant. Ils sont surpris de voir arriver la police.

— Madame, un médecin est passé ce matin qui a rempli un certificat de mort suspecte pour votre enfant.

— Mais non, voici le certificat.

Ce certificat mentionne effectivement « mort naturelle », ce qui ne justifie plus l'intervention de la police. Intrigué, le policier contacte le central qui, heureusement, a noté le nom du médecin qui a téléphoné : ce n'est pas le même. Un autre médecin est donc intervenu après le premier.

— Madame, où se trouve le certificat rédigé par le premier médecin ?

— Mais il n'y a pas eu d'autre médecin, vous vous trompez.

— Il y a eu un autre médecin, qui nous a téléphoné, inquiet de ne pas nous voir chez vous. Où se trouve donc ce certificat ?

Devant la fin de non-recevoir de la mère, le policier téléphone au magistrat de garde qui décide d'envoyer un médecin légiste. Informés, les parents ne sont pas des plus heureux, leur stratagème a échoué.

Lors de mon arrivée, les parents sont en train de faire leur déposition. Les policiers me conduisent auprès du corps. Kevin semble comme endormi. Il est d'une grande pâleur, que son pyjama blanc renforce encore. Je le déshabille, lui retire son lange, sale de matières fécales blanches également. Je comprends vite qu'il s'agit de lait qui a traversé le tube digestif sans être digéré, seule l'eau ayant été retenue par l'organisme. Kevin avait près de 2 ans et était d'une effrayante maigreur, visiblement déshydraté et dénutri, mal nourri.

La perquisition permet de retrouver le premier certificat, que les parents ont déchiré et mis à la poubelle. Ils ont préféré garder celui du second médecin, nettement moins regardant ou nettement plus crédule.

L'autopsie confirme ce que je pensais : Kevin est mort de déshydratation et de malnutrition, visiblement inscrites dans la durée puisque j'ai pu constater la quasi-absence de graisse notamment sous-cutanée, alors qu'un enfant de cet âge a toujours un important

pannicule adipeux. Kevin, lui, en était totalement dépourvu. Tout le tube digestif était rempli de lait, le même que celui du lange, un lait non digéré. Il est évident qu'il ne souffrait pas d'une gastro-entérite et l'enquête démontrera qu'aucun médecin ne l'a vu, contrairement aux affirmations des parents. En clair, les parents l'ont laissé mourir à petit feu. La mère ne voulait pas de cet enfant, charge trop lourde pour elle qui en avait déjà plusieurs.

Quelques années plus tard, lors d'un congrès sur la maltraitance infantile, je montre des diapositives de plusieurs cas, dont celui de Kevin, qui suscitent beaucoup d'émoi et de questionnement : en effet, malgré toutes les mesures prises, malgré tous les moyens à disposition aujourd'hui pour identifier les cas à risque et pour aider les parents en plein désarroi, on ne peut éviter que de tels malheurs surviennent. L'un des participants perd même connaissance à la vue des images.

Les pertes de connaissance lors de mes conférences ou de mes cours, j'y suis habitué, cela arrive très fréquemment et cela ne m'émeut plus. Cela met toujours un peu d'ambiance, surtout quand c'est un juré, voire l'accusé lui-même qui tombe dans les pommes lorsque j'expose mes constatations autopsiques devant la cour d'assises. Je me souviens d'une de ces personnes que je secourais et qui, reprenant conscience et me trouvant devant elle, s'est exclamée : « Vous ! Mais je ne suis pas mort, quand même ! », provoquant l'hilarité générale de la cour d'assises.

En salle d'autopsie, il y a toujours une bonne ambiance, beaucoup de sourires et même une certaine gaieté. Ce n'est pas un manque de respect pour le défunt, c'est juste que c'est notre travail. On en arrive à oublier que celui qui est couché sur la table d'autopsie a vécu, cela demande même un effort, car on ne l'a pas connu. Les corps que j'autopsie sont ainsi dépersonnalisés et c'est heureux sinon mon travail serait juste impossible à réaliser. C'est pour ce motif que je préfère rencontrer les familles après avoir examiné le corps. Je ne le cherche pas, mais si elles le demandent et si le magistrat a donné son accord, j'accepte toujours. Certaines personnes ont besoin de savoir ce qu'il s'est passé, comment leur proche est mort, s'il a souffert, si on aurait pu faire quelque chose pour éviter l'issue fatale, etc. Les questions sont

parfois nombreuses et j'y réponds toujours par la vérité, que je ne cherche jamais à déguiser. Il ne faut jamais mentir, la famille a le droit de savoir et, surtout, nous avons le devoir de ne pas trahir sa confiance. De toute façon, rien n'allégera plus sa souffrance que de pouvoir faire son deuil, et savoir y contribue.

Les morts d'enfant sont les plus pénibles, celles auxquelles on ne s'habitue pas, même après trente ans de carrière. Lors de ces autopsies, il n'y a jamais grand-monde et on ne rit jamais. Les blagues habituelles n'ont pas cours, l'ambiance est assez mortelle. Heureusement, cela n'arrive pas souvent, mais ce sont celles que l'on retient.

Rassurez-vous, je dors très bien et jamais un de « mes morts » n'est venu hanter mes nuits ni entamer ma joie de vivre. Les légistes sont souvent de bons vivants et je ne fais pas exception. Mais, comme dans tout métier, il y a des moments que l'on aime moins, et les autopsies d'enfant en font partie.

***

Dans une autre affaire de décès d'enfant, celui de Pauline, le président de la cour d'assises me rappelle à la barre. J'ai déjà témoigné deux jours plus tôt, mais l'accusé a une nouvelle version des faits à proposer. Le temps d'enfiler un costume et une cravate et j'accoure. J'ai toujours un costume à mon bureau pour pouvoir me changer en urgence si besoin en est. On ne comparaît pas en cour d'assises en jeans et baskets, même si c'est de plus en plus souvent le cas de certains experts, ce que je trouve regrettable.

J'aime témoigner en cour d'assises et expliquer le plus clairement possible comment la victime est morte, tenter de rendre abordables pour tous des notions parfois compliquées de physiopathologie humaine. J'explique les choses comme je le fais pour mes étudiants en médecine et en criminologie. Il est très important que les jurés comprennent bien le mécanisme physiopathologique qui a conduit au décès de la victime, car ce sont eux qui vont devoir juger l'accusé. Ils ont une très lourde responsabilité, celle de décider de l'avenir de quelqu'un, et il faut qu'ils le fassent en pleine connaissance de cause.

Pour moi, la cour d’assises est devenue une espèce de jeu où j’endosse systématiquement le même rôle. J’avais 27 ans lors de ma première comparution et j’avais le trouillomètre à zéro, on n’aurait pas passé une feuille de cigarette entre mes fesses tant j’étais stressé. Il faut dire que c’est très impressionnant, quand on se trouve au centre, à la barre des témoins, où tous nous regardent. Avec le temps et plus de deux cents comparutions, je m’y suis habitué et j’y vais désormais sans stress et même avec plaisir. Aujourd’hui, je connais personnellement chacun des acteurs de la cour, les juges, le ministère public et les avocats. En trente ans, certains sont même devenus des amis avec lesquels je vais manger, voire pars en vacances. Mais lorsque nous sommes en séance, il n’y a plus d’amis, il n’y a plus que des fonctions et je sais que je pourrai ne pas être épargné. C’est le jeu, et nous l’acceptons.

Je comparais donc pour la deuxième fois dans une même affaire, ce qui est rare. Pauline, âgée de moins d’un an, a été laissée par sa mère, Anne, à la garde de son compagnon, François, lequel n’était pas le père de la petite et qui, très possessif, n’appréciait pas qu’Anne sorte sans lui. Au retour d’Anne, Pauline semble ne pas réagir, même quand elle la secoue. Très inquiète, la mère la conduit à l’hôpital avec François. La petite est immédiatement prise en charge et conduite au scanner. Les médecins les interrogent alors : est-elle tombée ? A-t-elle reçu un coup ? Puis le résultat du scanner tombe comme une lame de guillotine : fracture du crâne et hémorragie cérébrale massive, elle est déjà en route pour la salle d’opération qu’elle n’aura même pas le temps d’atteindre avant de mourir. Anne voit son monde s’effondrer. La police est avertie, le procureur l’est également qui m’envoie à l’hôpital pour y examiner l’enfant et prévoir son autopsie.

À la lecture du scanner, n’importe qui peut comprendre que Pauline a subi un traumatisme cérébral majeur suite à un coup porté avec une extrême violence, ce que l’autopsie ne manquera pas de confirmer. Elle présente une fracture-embarrure de la voûte crânienne qui s’étend depuis l’arrière du crâne, à l’occipital, jusqu’à l’avant du crâne, au frontal. Cette fracture est particulière, comme j’en ai peu vu à hauteur du crâne. Elle est parfaitement rectiligne avec un enfoncement, qu’on appelle embarrure, de la partie supérieure qui a lésé le cerveau et

provoqué une hémorragie massive car une artère cérébrale qui passe à cet endroit-là a été rompue.

Il apparaît très clairement que Pauline n'a pu survivre longtemps à un tel traumatisme, qui a dû se produire durant l'absence de sa mère, alors que la fillette était sous la garde de François. Les explications de ce dernier sont surprenantes. Dans un premier temps, François a affirmé qu'il ne s'était rien passé. Puis, voyant qu'il ne convaincrait personne, il a tenté d'expliquer qu'alors qu'il la changeait, Pauline est tombée de la table à langer. Or, la fracture ne correspond pas à ce type d'impact. Comme j'ai exclu ce scénario, François en a trouvé un autre, puis un autre, puis un autre encore, soit une vingtaine au total. Et c'est parce qu'il a inventé un nouveau scénario que je suis reconvoqué à la cour d'assises.

Selon le nouveau scénario, il l'a portée à bout de bras et, malencontreusement, elle est tombée sur le crâne depuis cette hauteur, ce qui, une fois de plus, n'explique absolument pas la forme de la fracture.

— Docteur, est-ce que cette version permet d'expliquer les lésions que vous avez observées ?

— Non, Monsieur le Président, la forme de la fracture ne peut correspondre à cette description, d'autant qu'il y a une embarrure.

— Auriez-vous une hypothèse à nous suggérer ?

— Oui, Monsieur le Président. Il s'agit d'un choc très violent à haute énergie comme, par exemple, lors d'une projection et, vu l'aspect de la fracture, cette projection a dû se faire contre une structure rigide. Une explication serait, par exemple, que l'enfant a été pris par les pieds et, dans un mouvement de rotation de l'auteur, que la tête a été projetée contre un angle de mur.

La cour est sidérée, les avocats de la défense se déportent immédiatement, la séance est interrompue, je n'ai même pas le temps de proposer d'autres scénarios. C'en est fini pour l'accusé : il est évident qu'il va prendre le maximum. Ses avocats sont commis d'office par la cour et le procès peut continuer le lendemain. Dans pareils cas, notre responsabilité est énorme et il s'agit de ne pas se tromper ni d'aller au-delà de ce que nous pouvons raisonnablement affirmer. Il faut pouvoir dire « je ne sais pas » et ne jamais oublier que

nous sommes faillibles. En effet, « l'erreur est humaine, persévérer est diabolique, mais reconnaître ses erreurs est surhumain », maxime que j'aime beaucoup.

***

Autre histoire. Une maman dépose plainte à la police : on a kidnappé son enfant. Sophie raconte qu'elle était en rue, son enfant de 6 mois, Marie, dans un porte-bébé sur son ventre lorsqu'une voiture s'est arrêtée à côté d'elle dont le passager lui a demandé le chemin. Alors que Sophie était penchée vers le passager pour lui parler, celui-ci a saisi le porte-bébé et l'a sectionné avec un couteau pour s'emparer de l'enfant puis s'enfuir. Cette version ne séduit guère les policiers qui la trouvent peu crédible et même franchement suspecte. La police avertit le procureur qui saisit un juge d'instruction ; face aux explications suspectes de Sophie, celui-ci fait procéder à une perquisition minutieuse du domicile.

Clairement, on recherche le corps de Marie. La maison est dans un désordre manifeste, comme on l'observe souvent lors des descentes criminelles. Oubliez les images d'Épinal que transmettent les séries américaines comme *Les Experts* qui nous offrent à voir de belles maisons, bien entretenues, propres comme si on les avait nettoyées avant d'y commettre un meurtre pour faciliter le relevé des indices et des traces.

C'est dans la cave, dans un fatras de sacs en plastique et au sein d'un monceau de détritus que les policiers trouvent le corps de Marie, emmaillotée dans une serviette puis emballée dans deux sacs en plastique hermétiquement fermés.

Le père, Dorian, est anéanti. Ils ont ensemble deux autres enfants, laissés pendant la journée à la garde de Sophie qui ne travaille pas tandis que Dorian travaille à une bonne centaine de kilomètres de la maison. Il se lève tôt chaque jour pour prendre le train et rentre alors que les enfants sont déjà couchés. Il les voit peu et s'en plaint. Quant à Sophie, les psychiatres démontreront que c'est parce qu'elle était débordée par trois enfants qu'elle a éliminé le dernier. Sophie, qui ne manifeste guère de regrets, est diagnostiquée psychopathe, une

pathologie passée inaperçue jusque-là et qui vient de se révéler avec fracas.

L'autopsie montre que Marie, très maigre, n'était pas bien nourrie et qu'elle est décédée d'une hémorragie cérébrale causée par une fracture du crâne un peu spéciale, dans la mesure où l'os pariétal et l'os temporal, c'est-à-dire les os latéraux du crâne, sont cassés et montrent de plus une embarrure, un déplacement de la zone de fracture vers le cerveau avec une hémorragie massive par atteinte d'artères cérébrales qui passent par ces endroits.

J'imagine l'hypothèse selon laquelle Sophie aurait pris la tête de Marie entre ses mains et l'aurait écrasée, ce qu'elle confirmera.

***

Mais le cas le plus étrange que j'ai eu à traiter est celui d'un cas de syndrome de Münchhausen par procuration. Imaginez une petite famille : papa, maman et leurs trois enfants, un fils et deux sœurs jumelles. L'une des jumelles décède à 2 ans et demi, d'une cause qui n'est pas déterminée. Elle n'est pas autopsiée, la mort étant naturelle, selon le médecin qui rédige le constat de décès.

Peu après ce décès, la mère des jumelles décrète que la petite survivante est malade, car elle présente, selon elle, toutes sortes de symptômes assez incongrus, sans grand rapport entre eux, que seule la mère observe. En médecine, on nous apprend à toujours écouter les parents, car ils perçoivent chez leurs enfants des signes à côté desquels nous pourrions passer.

La jumelle survivante est donc réputée malade, mais les médecins ne voient pas ce qu'elle peut avoir, n'ayant aucun symptôme de quelque maladie que ce soit. Néanmoins, la mère décrit des crises respiratoires au cours desquelles la petite cherche son souffle sans le trouver, étouffe et devient toute bleue. Mais le médecin traitant, ne lui trouvant rien d'anormal, l'adresse au pédiatre de la clinique voisine qui lui fait passer toutes sortes d'examens et la fait même hospitaliser lorsqu'il constate un jour qu'effectivement, elle devient toute bleue. C'est la mère qui le rappelle dans le box des urgences duquel il vient

de sortir après avoir examiné la petite, sans rien remarquer d'anormal : « Venez voir, elle fait une crise ! » Le médecin se précipite et la trouve quelque peu cyanosée, elle tousse. Par prudence, il la fait donc hospitaliser.

À plusieurs reprises durant l'hospitalisation, la mère appelle les infirmières car la petite fait une crise. À chaque fois, elles la trouvent cyanosée et elle tousse. Pourtant, rien n'est mis en évidence, ni à l'examen clinique ni aux examens paracliniques tels que radiographies, scanners, prises de sang, etc. Les symptômes de cette curieuse maladie n'apparaissaient jamais que lorsque la mère est présente. Les soignants commencent à douter de l'existence d'une quelconque maladie dans le chef de cette petite et la mère s'en rend vite compte, en entendant notamment de petites phrases prononcées par les soignants qu'on pourrait synthétiser de la manière suivante : « C'est bizarre, cette enfant qui n'a rien et qui fait des crises que personne ne voit jamais et qui n'arrivent que quand vous êtes là. »

Le syndrome de Münchhausen est une pathologie psychique caractérisée par un besoin de simuler une maladie pour attirer l'attention et la compassion des autres. On le dit « par procuration » lorsqu'un tiers, très souvent la mère, provoque des symptômes chez un enfant avant de le conduire chez un médecin. Cette pathologie est une forme de maltraitance que l'on peut qualifier de grave. La mère fait tant et si bien que la deuxième jumelle finira par mourir à son tour.

Lors de l'autopsie, je trouve les traces caractéristiques d'une suffocation, non seulement par l'existence d'une lésion hémorragique sur la face interne des lèvres, assez typique d'une pression exercée par une force sur la bouche pour la maintenir fermée ou par un coussin, mais aussi par la présence de fibres du coussin dans les voies respiratoires et des alvéoles pulmonaires bien trop dilatées à l'analyse histologique.

Face à cette situation, le juge d'instruction fait exhumer l'autre sœur qui est autopsiée. Malheureusement, le trop long délai depuis son décès nous empêche de découvrir quoi que ce soit, mais je reste très étonné qu'une enfant décédée à cet âge d'une cause indéterminée n'ait pas fait l'objet d'une autopsie.

***

Pour en finir avec ce chapitre sur les infanticides, je terminerai avec ces cas pas banals que sont les dénis de grossesse. Un déni de grossesse, c'est le cas d'une femme qui refuse de se reconnaître enceinte, parfois tout au long de sa grossesse. Certaines, lors de l'accouchement, vont jusqu'à se débarrasser du bébé que l'on retrouve dans une poubelle ou enterré dans un jardin.

Il y a quelques années, j'ai été appelé pour un bébé retrouvé mort dans une canalisation d'égout qui desservait la toilette du rez-de-chaussée d'une habitation. Le père avait déjà essayé de déboucher ce conduit avec des produits vendus dans le commerce puis avait poussé une tige métallique pour tenter de le dégager, mais sans succès. Par contre, avec la tige métallique, il avait bien senti un obstacle, sans doute ce qui obstruait le conduit. Finalement, il a dû se résoudre à faire venir un plombier pour ouvrir la canalisation. Pauvre plombier, il était loin de s'attendre à une telle découverte... un bébé avec son cordon ombilical.

La jeune maman ne savait pas qu'elle était enceinte, selon ses dires. En fait, elle n'avait plus de règles alors qu'elle avait toujours été réglée comme une horloge, ce qui aurait dû attirer son attention, mais cela ne l'avait pas inquiétée. D'autre part, elle n'avait eu qu'une seule relation sexuelle qui n'avait pas duré longtemps ; elle estimait donc qu'elle n'avait pu tomber enceinte. Par ailleurs, elle n'avait pas grossi. Précisons qu'elle mesurait 165 cm pour 100 kg et qu'une grossesse pouvait facilement passer inaperçue dans de telles conditions. Le jour de l'accouchement, elle avait ressenti de violentes crampes au ventre, était allée à la toilette et avait poussé très fort à plusieurs reprises. Elle avait senti qu'elle se dégageait et, quand elle avait regardé dans la cuvette, elle n'avait plus rien vu.

Ces histoires ne représentent pas la partie la plus amusante de la pratique médicolégale, mais elles en font partie et devaient trouver place dans un livre sur le sujet.

L’héroïne, fabrique de z... héros

Tout le monde s’accordera pour reconnaître que la toxicomanie est un fléau. De nombreux programmes et systèmes ont été mis au point à travers le monde et, notamment, des salles de prise qui n’empêchent pas le problème d’exister mais qui ont au moins l’avantage de stabiliser certains consommateurs.

Mais le problème reste entier. Promenez-vous sur la place principale de ma ville et vous aurez droit à un échantillonnage assez représentatif des toxicomanes qui y vivent. Vous pourrez également assister à quelques échanges de drogue au vu et su de tous, en toute impunité. Et si vous avez le bonheur de garer votre voiture dans le parking de cette place, vous aurez certainement la chance d’observer certaines personnes en pleine préparation puis injection de substance.

La plupart des toxicomanes finissent sur ma table d’autopsie. J’avoue que quand je les croise en ville, cela me fait quelque chose de penser que je les reverrai un jour, alors qu’eux ne me verront plus. Quand ils sont devenus si maigres qu’ils n’ont plus que la peau sur les os, je sais que cela ne va pas tarder. Je leur souris mais ils ne le voient pas, obnubilés par le monde dans lequel ils vivent, parallèle au nôtre. Ils ne vous voient pas, ils ne vous voient plus, ils n’existent quasiment plus.

C’était pourtant une belle place au temps où la cathédrale, chef-d’œuvre de l’art mosan, y trônait. Elle aurait été une attraction touristique de choix aujourd’hui, mais des imbéciles au XVIII^{e} siècle n’ont rien trouvé de mieux que de la raser, emportés par les idées révolutionnaires venues de France. Depuis, au mieux, la place est vide,

dégageant l’entrée du palais des princes-évêques, au pire, c’est un chancre toujours en travaux, comme au moment d’écrire ces lignes.

Il est vrai que la force de l’espèce humaine, c’est l’adaptation. Darwin avait exposé ainsi sa théorie : « Ce n’est pas le plus fort ni le plus intelligent qui survit, mais celui qui est le plus capable d’adaptation. » Mes concitoyens en sont d’excellents exemples, à tel point qu’ils ne remarquent plus les toxicomanes qui jonchent le sol de cette place autrefois splendide.

Il y a pourtant eu deux époques où la place était vide : celle où la gendarmerie gérait la ville durant la grève de la police dans les années 1990 et celle où un toxicomane a lui-même fait le vide : en moins de quinze jours, on a trouvé cinq morts parmi les toxicomanes, ce qui fait beaucoup. Le premier a été découvert dans un squat où il avait été égorgé. Visiblement, l’égorgeur ne savait pas comment s’y prendre, car il avait dû recommencer plusieurs fois pour finaliser la section. En effet, la plaie montrait très nettement qu’il avait dû faire des mouvements d’aller et retour avec la lame, comme pour couper un steak. C’est ce qui arrive quand on a un mauvais couteau ou que l’on tombe sur quelque chose qui est si difficile à couper qu’il faut s’y prendre à plusieurs reprises. C’est le cas lorsque le couteau rencontre la trachée, seul élément dur en région antérieure du cou. Il l’avait sciée, ce qui n’était pas indispensable vu que le couteau avait déjà sectionné l’artère carotide et la veine jugulaire (voir le chapitre « Promenons-nous dans les bois… »), ce qui suffisait largement pour assurer le décès ; dans sa rage, il avait cependant continué.

Le suivant a été retrouvé dans une petite ruelle sombre, entre les grandes poubelles à roulettes d’un restaurant. Dans un premier temps, le commis de cuisine pensait que c’était ivrogne qui cuvait et il l’a laissé tranquille, mais, revenu un peu plus tard et le trouvant toujours dans la même position, il a imaginé qu’il avait peut-être un problème et l’a interpellé : « Monsieur, ça va ? » Comme il ne répondait pas, il s’est approché, muni de la lampe de son portable, et a constaté qu’il ne bougeait pas. Il l’a secoué, mais il ne bougeait toujours pas. C’est alors qu’il a vu du sang sur sa chemise et a fait appel aux secours.

Lors de mon examen, j’ai constaté que cet homme avait reçu un coup de couteau en pleine région cardiaque d’une personne contre

laquelle il avait tenté de se défendre, comme en témoignaient les lésions sur ses mains. C'est un réflexe, lorsqu'on est attaqué, que de se défendre et de tenter de se protéger des coups. La plupart du temps, on le fait avec ses membres supérieurs, dont les mains. Quand il s'agit d'une agression au couteau, l'agressé tente très fréquemment de saisir le couteau par la lame. Il ne gagne jamais à ce jeu-là. C'est toujours celui qui a le manche du couteau en main qui gagne et l'agressé présente des lésions aux faces antérieures, palmaires, des doigts, parfois profondes au point d'atteindre les tendons des muscules fléchisseurs.

C'était son cas. Il avait donc vu venir l'attaque et avait tenté de se protéger. La scène de crime a été établie, le labo a fait son job et je suis arrivé pour l'examiner. Comme d'habitude, j'ai pris la température rectale du mort et ai fait des prélèvements de sang et d'urine. Nous disposons de tests immuno-enzymologiques qui permettent, sur un petit échantillon d'urine, de vérifier si des toxiques sont présents, dont la morphine, la méthadone, la cocaïne, l'héroïne, le cannabis sont les principaux. Le test a révélé la présence d'héroïne urinaire, mais le test étant qualitatif et non quantitatif, je n'ai pu en connaître la concentration.

L'héroïne. Voilà une drogue qui fait des dégâts monstrueux et provoque des morts par centaines de milliers. Et dire qu'elle a été créée par l'industrie pharmaceutique ! C'est en 1897 que la firme Bayer, celle qui a commercialisé l'aspirine, a synthétisé l'héroïne en partant de la morphine. Elle était destinée à combattre la douleur à un point tel qu'on ne la sentirait plus et que les soldats, sur les champs de bataille, pourraient continuer à combattre malgré les plaies et les blessures, faisant d'eux des héros, d'où son nom, « héroïne ». L'héroïne était donc destinée à créer des héros. Un comble de cynisme quand on voit les loques humaines que deviennent la plupart des toxicomanes à l'héroïne. Des problèmes de dépendance sont rapidement arrivés et, dès la fin de la Première Guerre mondiale, son usage thérapeutique a été contesté puis l'héroïne a carrément été supprimée de la pharmacopée. Un échec retentissant qui fait toujours sentir ses effets aujourd'hui.

L’autopsie n’a rien montré de plus sinon que le cœur avait été touché à hauteur du ventricule droit et que le sang s’était vidé dans les cavités thoraciques gauche et droite, entraînant une hypovolémie, c’est-à-dire une diminution de la masse sanguine jusqu’à ce que le corps n’en ait plus assez pour vivre et, d’ailleurs, il en était mort.

Le troisième a été découvert le lendemain, dans un parc, sous un arbre où il avait visiblement été traîné. Il avait reçu un coup de couteau du côté gauche du cou qui avait touché l’artère carotide et la veine jugulaire gauches, entraînant une hémorragie massive et un nouveau décès par hypovolémie. Si la même personne en était l’auteur, elle était en train de se perfectionner, car la plaie n’entamait plus tout le cou mais seulement sa partie gauche sur 8 cm au lieu des 18 cm du premier. Le coup était plus franc, plus net, le meurtrier prenait de l’assurance. Et pendant ce temps, l’enquête piétinait, d’autant plus que le monde des toxicomanes a ses codes et que la police ne fait pas partie des amis qui les partagent.

Quoi qu’il en soit, la place se vidait, les toxicomanes préférant se cacher que de se montrer au grand jour et de risquer leur vie. Il régnait désormais une certaine sérénité et même une certaine propreté sur cette place. C’était surprenant et pas désagréable. Tous appréciaient.

Au quatrième mort, la place était complètement vidée de ses toxicomanes. Plus de cris, plus de bagarres, plus de dealers, plus de crasses, les bancs étaient rendus au public, ce n’était plus la même place.

Le quatrième a été retrouvé dans un squat, égorgé comme ses trois prédécesseurs. Un coup propre. Désormais, l’auteur savait s’y prendre. Le coup avait été donné à gauche une fois encore et la plaie présentait une longueur de 6 cm, soit 2 de moins que dans le cas précédent ; il s’améliorait encore sur le plan de la précision. L’artère carotide et la veine jugulaire gauches avaient été sectionnées comme dans les deux autres cas. Comme le premier, celui-ci ne s’était pas défendu. Il ne présentait aucune lésion à aucun endroit du corps, en particulier aux membres supérieurs, ce qui aurait pu indiquer qu’il s’était défendu : ainsi, soit il était endormi, soit il était sous l’emprise de la drogue, soit il avait été surpris.

J’ai émis l’hypothèse que l’auteur était droitier, car il touchait à gauche quand la victime se défendait, autrement dit quand il était de face, et à droite quand elle ne se défendait pas, ce qui laissait penser qu’il la surprenait par-derrière.

Et il avait été vu : le vent tournait. C’était la première fois que l’on avait un témoignage dans ce dossier, celui d’un toxicomane qui cuvait sa drogue dans un coin discret et qui avait vu la scène. Il s’était bien gardé d’intervenir, de peur de finir comme les autres, et puis, si l’héroïne avait pu produire des héros, ce n’était certainement pas aux doses qu’il consommait. Il connaissait l’auteur, il l’avait déjà vu, c’était un toxicomane comme les autres, un de leurs potes appelé Franck. Oui, mais Franck comment ? Était-ce son vrai prénom ? Ça, le témoin ne le savait pas. Il est rare que les toxicos connaissent l’identité complète de leurs coreligionnaires, d’autant plus qu’ils s’appellent régulièrement par des surnoms.

L’enquête avançait enfin, mais pas assez vite, car deux jours plus tard, le cinquième mort se présentait, toujours dans un squat, toujours d’un coup de couteau dans le cou, à gauche cette fois-ci et avec une seule petite lésion de défense sur le dos de la main droite, comme si la victime avait voulu écarter le coup d’un revers de la main. Elle y était peut-être parvenue, mais l’agresseur était revenu à la charge. Cette fois-ci, un autre toxicomane l’avait croisé alors qu’il sortait du squat.

— Salut, Franck.

— Salut, Frédo.

Pas un mot de plus. Franck savait que Frédo allait tomber sur le cadavre et, peut-être, dire à la police qu’il l’avait croisé, mais cela ne l’inquiétait pas le moins du monde. Pour Franck, un poil fataliste, arriverait ce qui devait arriver. Cette fois, grâce à Frédo, la police a pu identifier Franck sur la base de son fichier photographique, ce que le précédent témoin n’avait pu aider à faire, trop ravagé par la drogue. Franck a été arrêté. Toxicomane de longue date, il liquidait les témoins d’un vol qu’il avait commis. Ce n’était donc pas au hasard qu’il frappait ; il visait des personnes bien déterminées. Ce vol devait être assez important pour justifier de liquider tant de gens... En réalité, il s’agissait d’un vol de 50 euros. Ne tentez pas de comprendre, la

logique d’un cerveau ravagé par la drogue n’est pas celle d’un cerveau sain.

Deux semaines plus tard, je suis allé le voir en prison. À mon arrivée, son corps avait déjà été dépendu. Il était mort, seul dans un cachot où il venait d’être placé car il faisait du grabuge en cellule. Il présentait, en face antérieure et latérales du cou, un beau sillon de pendaison, typique, avec des bordures hémorragiques, une cyanose et des pétéchies bien visibles. Pas de doute, la mort était survenue par asphyxie, conséquence d’une pendaison. En cas de pendaison, un lien, de quelque nature qu’il soit, exerce une pression en région du cou. Celui qui se pend, par la pression de la corde sur le cou, ferme la veine jugulaire, empêche le sang de revenir du segment crânien et, si la pression est assez forte, ferme l’artère carotide et empêche l’apport d’oxygène dont le cerveau a besoin. En clair, il faut peu de pression pour fermer la veine jugulaire et un peu plus pour fermer l’artère carotide. Or, le cerveau a besoin du sang qui lui apporte l’oxygène, dont il ne supporte pas la carence. Quelques minutes après, la victime perd connaissance puis meurt de ce que nous appelons une anoxie cérébrale, c’est-à-dire l’absence d’oxygène à disposition des cellules cérébrales.

Les preuves de la pendaison sont d’abord le sillon dans le cou, qui doit correspondre pile-poil à la dimension du lien et doit être bordé de crêtes hémorragiques, c’est-à-dire de petites hémorragies sous la surface de la peau engendrées par la rupture des capillaires sanguins sous-cutanés sous la pression de la corde. Si la personne était déjà morte et qu’on l’a pendue pour faire croire à un suicide, ces petites traces n’apparaissent pas.

Seul dans le cachot, Franck s’est pendu avec son pull au grillage de protection de la seule lampe qui éclairait ce sinistre endroit. Son pull faisait une anse de seau dans laquelle il avait passé la tête. À l’analyse, Franck présentait des traces de prise de drogue car, en effet, la drogue circule en prison. Elle est en général moins concentrée qu’à l’extérieur, parce qu’elle passe par plus de mains qui la diluent pour faire du profit. Je me souviens d’avoir croisé un détenu à sa sortie de prison et avoir discuté avec lui. Il était heureux, il sortait après quelques années derrière les barreaux. Je lui avais souhaité une bonne réinsertion, mais

je ne pensais pas le revoir le soir même, victime d'une overdose, décédé au domicile de ses parents. En fait, il avait pris la même quantité de drogue que celle qu'il consommait en prison, mais elle était bien plus concentrée ; il avait donc fait une overdose.

La pendaison est une variante de la strangulation au lien dont elle se distingue par le fait que la pendaison est souvent suicidaire tandis que la strangulation est le plus souvent un homicide.

***

Daniel vient d'être découvert par sa femme quand je suis appelé. « Docteur, on a un pendu, pouvez-vous venir l'examiner ? » Sur place, je découvre le corps d'un homme pendu dans sa chambre. La pendaison n'est pas complète, c'est-à-dire que la personne ne pend pas dans le vide. Ce n'est d'ailleurs pas nécessaire, puisqu'il suffit d'un peu plus de 15 kg pour fermer une artère carotide et ainsi empêcher le sang d'arriver au cerveau en quantité suffisante pour assurer sa survie. On peut donc se pendre assis tant que la pression exercée sur le cou par la corde dépasse bien les 15 kg. Pas de souci pour la position de Daniel, suspendu à un clou planté au mur de sa chambre et dont les pieds touchent bien terre.

Par contre, le reste de l'examen n'est pas aussi rassurant car, en effet, Daniel présente deux traces de strangulation au lien, une bien droite, perpendiculaire à l'axe du cou et qui fait tout le tour du cou, et une autre oblique vers le haut et l'arrière, interrompue à hauteur de la nuque. La première présente des crêtes hémorragiques et la seconde pas.

C'est sa femme qui, l'ayant découvert, a fait appel aux secours. Ceux-ci ont diagnostiqué avec raison une mort violente nécessitant, forcément, l'intervention de la police qui a prévenu le parquet qui m'a appelé en disant : « C'est un pendu », sans montrer le moindre signe d'inquiétude. Et pour cause, pour les policiers tout est clair. C'est l'époque où on vérifie toutes les morts violentes. La plupart du temps, nous confirmons le diagnostic initial, mais il existe certains cas, rares mais bien réels, où les choses se passent autrement.

C’est le cas de Daniel à cause des traces dans le cou qui montrent qu’il y a d’abord eu strangulation, comme en témoigne la lésion perpendiculaire au cou qui, elle, présente des bordures hémorragiques, qui indiquent que Daniel vivait à ce moment, tandis que la trace oblique, typique d’une pendaison, a des bords non hémorragiques, preuve qu’il était mort avant d’être pendu. J’ai la preuve qu’il a été tué par strangulation au lien puis pendu pour déguiser le crime en suicide.

De plus, des traces noires sont présentes dans le couloir qui mène à la chambre de Daniel, qui, si le corps a été traîné, peuvent provenir des talons de ses chaussures. Une belle mise en scène dont les auteurs se trouvent au rez-de-chaussée, dans la cuisine avec les policiers. La veuve éplorée et José, le meilleur ami de son défunt mari.

Les policiers sont abasourdis par mes constatations. Je préviens le magistrat qui envoie le labo et la PJ. Je fais prélever le lien de pendaison et le fais amener au laboratoire ADN de l’IML. Je suis persuadé que le même lien a servi à la strangulation et à la pendaison. Si j’ai raison, on trouvera des cellules cutanées venant des mains de l’auteur sur le lien, car, quand on serre fort un lien, sa structure, même si elle est peu abrasive, garde des cellules des mains sans que l’on s’en rende nécessairement compte. C’est ce que j’espère dans le cas qui m’occupe.

L’examen extérieur de Daniel montre une cyanose, témoin de la présence de grandes quantités de CO_2 dans le sang, ce qui arrive quand le sang ne peut éliminer ce CO_2 par la respiration, comme souvent dans le cas d’une asphyxie. Il présente également des pétéchies, un mot bien savant pour décrire de petits points rouges qui apparaissent autour et sur les yeux notamment lors d’une strangulation. À ce moment-là, la pression veineuse augmente à cause du sang qui y reste bloqué et qui s’accumule dans les veines dont les plus petites se rompent, produisant ces points rouges de la taille d’une tête d’épingle.

Tout confirme la survenue d’une asphyxie, mais il est important de savoir que ces signes que sont la cyanose et les pétéchies peuvent apparaître dans d’autres circonstances que celles d’une mort violente. La cyanose peut apparaître pour n’importe quel type d’asphyxie, y compris dans certains cas de mort naturelle, comme l’embolie pulmonaire qui engendre également une asphyxie. Quant aux

pétéchies, elles peuvent apparaître chez toute personne qui crée une augmentation de la pression veineuse, comme lorsqu'on fait des efforts pour déféquer, pour vomir, pour accoucher ou… pour pleurer comme les enfants lors de crises de colère. Il faut donc être prudent dans l'interprétation de ces signes.

Le corps est emmené à l'IML après que le labo a réalisé ses prélèvements. Je procède à l'autopsie qui confirme que le sillon de strangulation a été créé du vivant de Daniel et que le sillon de pendaison a été créé après la mort. Tout ceci confirme mon premier avis forgé sur place.

La corde est analysée et on a l'ADN de l'auteur. Reste à le trouver. Ce n'est pas long grâce à l'analyse des téléphones portables qui révèlent d'abord que Bernadette entretenait une relation plus qu'amicale avec José, le meilleur ami du mari. Un grand classique !

On analyse ensuite le positionnement GPS du portable de José qui montre que, contrairement à ses affirmations, il n'était pas chez lui mais dans le quartier de Daniel et Bernadette bien avant la « découverte » du corps de Daniel par Bernadette. Bien sûr, le positionnement du portable ne nous dit pas que José était chez eux, mais l'analyse ADN va venir à notre secours et confondre José : l'ADN de la corde et celui de José concordent parfaitement. Il ne peut plus nier et Bernadette se livre aux explications.

Alors qu'il était censé rentrer tard, Daniel était revenu tôt à la maison, sans prévenir. Daniel avait trouvé José et Bernadette au lit. S'était ensuivie une violente discussion, mais pas de bagarre. Excédé par la situation et profitant du fait que Daniel s'emportait sur Bernadette et lui tournait le dos, José avait saisi une ceinture de peignoir qui traînait et, par-derrière, en avait enserré le cou de Daniel. Il avait serré tant et si bien que Daniel en était mort. Ensuite, José et Bernadette avaient décidé de le pendre avec la même ceinture à un clou de la chambre, de manière à faire croire à un suicide.

***

« Docteur, on a un cadavre dans un bois. Vous pouvez vous dépêcher ? On est déjà tous là et on vous attend. » Effectivement, à mon arrivée, tout le monde est là, le procureur a juste oublié de me prévenir. J'avoue ne pas être fâché que, pour une fois, eux m'attendent et non l'inverse. D'autre part, comme, à mon arrivée, le labo finit son travail, je n'aurai même pas à attendre les deux heures que celui-ci prend habituellement.

Le corps d'un jeune homme enroulé dans du plastique puis dans un tapis a visiblement été déposé dans ce bois sans être dissimulé, à tel point qu'il est visible par toute personne empruntant ce chemin de terre. Le tapis est couvert de poils d'animal, de longs poils blancs. Celui auquel il appartenait possède un animal qui perd ses poils. En déroulant le tapis, des promeneurs curieux ont découvert le corps du jeune homme et alerté la police. Selon la cascade classique, j'ai été requis pour venir l'examiner.

Tous les prélèvements ont donc déjà été faits de même que les photos, je suis libre de le manipuler à mon aise. Il présente une cyanose de démonstration, des pétéchies dans et autour des yeux et deux beaux sillons de strangulation au lien bien nets, légèrement orientés vers le haut mais bien complets, bordés de crêtes hémorragiques. Ma première conclusion est donc qu'il est décédé d'une asphyxie par strangulation au lien, qu'il s'agit d'un meurtre. De plus, les prélèvements réalisés montrent la présence d'héroïne dans les urines : ce jeune homme était toxicomane.

La température rectale associée aux conditions dans lesquelles le corps a été retrouvé et la température sur place tenant compte du fait qu'il se trouvait dans un tapis permet de faire remonter le décès aux environs de 22 heures la veille.

Comme d'habitude, je fais transporter le corps à l'IML par les pompes funèbres et l'autopsie le lendemain. L'autopsie n'apporte pas grand-chose de plus, sinon qu'elle confirme que les traces de strangulation sont bien nettes et que les bordures sont bien hémorragiques, ce qui démontre qu'il était vivant lors de la strangulation. Les muscles du cou sur lesquels la corde a appuyé sont hémorragiques aussi, témoignant de la force importante avec laquelle la pression a été exercée. Une pression d'autant plus forte que l'os

hyoïde, un petit os que chacun peut sentir à l'endroit où le cou rejoint le plancher buccal, est cassé, ce qui n'est pas très fréquent.

L'enquête avance très vite. Le jeune homme, bien connu des services de police en raison de sa toxicomanie et d'une petite délinquance faite de vols et de diverses agressions, est déjà identifié. Il s'appelait Damien. Sa mère, Françoise, chez laquelle il vivait, ne l'avait plus vu depuis deux jours. Elle n'était pas inquiète, car il lui arrivait souvent de disparaître durant quelques jours. Au début, elle s'inquiétait, mais avec le temps, elle a appris à ne plus s'en faire. Françoise est pensionnée depuis quelques années et vivait avec son fils de 25 ans, héroïnomane depuis l'âge de 14 ans. À 12 ans, celui-ci a commencé à fumer la cigarette, est rapidement passé au joint puis, faute de prise en charge efficace, est passé à l'héroïne deux ans plus tard.

À partir de ce moment, ça a été une descente aux enfers pour toute la famille. Ce sont toujours des situations de grande tension, très pénibles et très éprouvantes pour la famille. Le père, ne supportant plus cette situation, a quitté Françoise et a coupé les ponts avec son fils. Bien évidemment, les études de Damien s'en sont ressenties et il n'a jamais achevé ses secondaires, n'a jamais vraiment travaillé malgré un essai très infructueux chez un déménageur qui l'a surpris à voler des objets qu'il transportait. Il ne bénéficiait d'aucune aide sociale et pompait à sa mère tout l'argent qu'elle touchait de sa pension, la contraignant à la vente de ses bijoux et de ses meubles pour qu'il puisse acheter sa came. Des cures de désintoxication ont bien été tentées, qui se sont toutes soldées par un échec. Françoise est triste mais manifestement soulagée, son fils a fini de souffrir, de supporter cette vie qu'il traînait comme un boulet jour après jour tout en faisant payer à sa mère de l'avoir mis au monde.

La perquisition au domicile de Damien, c'est-à-dire chez sa mère, permet de découvrir qu'elle possède un splendide chat blanc à longs poils qu'il perd à tout-va un peu partout dans la maison. Sur le sol du salon, le vieux parquet présente une tache plus claire, trace d'un tapis qui a disparu. Il n'en faut pas plus pour mettre la puce à l'oreille des enquêteurs qui, l'air de rien, commencent à interroger Françoise de manière plus précise. Mais Françoise n'est pas née de la dernière pluie

et comprend leur petit manège. Une dure à cuire, mais cuite à feu doux, ils finiront bien par obtenir des réponses à leurs questions.

Elle tente d'abord de leur faire croire que ce tapis lui a été volé et que ce n'est pas celui qui entourait le corps de son fils. Le problème, c'est que la taille du tapis correspond parfaitement à l'empreinte laissée au sol et que les poils d'animal qui y sont fichés nous permettent une analyse ADN. Analyse faite, tout concorde : les poils sont bien ceux du chat de Françoise, qui objecte avec raison que cela ne prouve rien du tout, puisque ces poils pourraient avoir été déposés sur le tapis par les vêtements de son fils qui devaient en contenir. C'est une réflexion tout empreinte d'intelligence mais les poils sont trop nombreux, trop profondément insérés dans les deux faces du tapis, ce qui rend l'hypothèse non plausible, d'autant plus qu'il n'y a aucun contact entre le tapis et le corps de Damien, emballé dans du plastique avant de l'être dans le tapis.

Françoise finit par avouer. Elle n'en pouvait plus de voir son fils souffrir de la sorte, sa vie était fichue à cause de « cette merde », de l'héroïne, cette « fabrique de zéros plutôt que de héros ». Elle avait décidé d'en finir, car elle voyait bien qu'il n'en sortirait jamais. Un soir, alors que Damien dormait, comme à son habitude, dans le divan du salon, elle a pris une corde, s'est couchée au sol, sous sa tête qui dépassait de l'accoudoir, l'a passée autour de son cou, en a fait le tour à deux reprises et a serré de toutes ses forces.

Dans cette position, le poids de son corps s'ajoutait partiellement à la pression exercée par la force de ses bras, augmentant d'autant la force qu'elle exerçait sur le cou, ce qui permet d'expliquer les lésions très hémorragiques des muscles du cou et la fracture de l'os hyoïde. Elle a serré de longues minutes jusqu'à ce qu'il ne bouge plus du tout puis s'est relevée, a constaté qu'il ne respirait plus et que son cœur ne battait plus. Elle l'a alors fait tomber sur un plastique qu'elle avait préparé au sol, le long du divan. Elle a roulé Damien dans ce plastique puis dans le tapis du salon dont, de toute façon, elle voulait se débarrasser car il était trop sale, trop difficile à nettoyer.

Un point n'a jamais pu être éclairci : j'étais persuadé que, seule, Françoise n'a pas pu soulever Damien pour le porter jusqu'au coffre de la voiture, garée dans le carport jouxtant la maison. Elle n'a

vraisemblablement pas pu non plus l'en sortir seule pour le déposer quelques dizaines de mètres plus loin, là où il a été découvert, à un endroit où on n'arrive pas en voiture. Mais Françoise n'a jamais voulu dénoncer celui ou celle qui l'a aidée et n'a même jamais reconnu avoir eu besoin d'aide. Têtue, Françoise, mais loyale.

Pour elle, c'est cuit. La cour d'assises l'attend, car il s'agit d'un homicide volontaire, c'est-à-dire d'un meurtre. Mais les jurés la reconnaîtront non coupable, estimant qu'elle a assez souffert à cause de son fils et qu'elle pense réellement avoir commis ces faits pour son bien. Son avocat est brillant, plaidant que ce n'est pas la mère qui a tué son fils, mais la drogue qui a tué toute une famille, bien avant qu'un acte de délivrance, un acte d'amour d'une mère pour son fils, soit posé.

Il ne faut jamais perdre de vue qu'une cour d'assises est certes un lieu de droit, mais surtout un lieu où les sentiments jouent un grand rôle. C'est grâce à leurs sentiments que les jurés ont pris fait et cause pour cette mère et, d'une certaine manière, pour son fils.

Les escaliers, ces tueurs de nos maisons

On ne compte plus les campagnes de prévention concernant les accidents domestiques. La plupart sont centrées sur les prises électriques avec lesquelles il ne faut pas jouer, dont il faut protéger les enfants, les lampes qu'il faut éteindre d'abord pour réduire la consommation mais aussi pour éviter les risques de court-circuit, causes de bien des incendies surtout via les guirlandes de Noël, souvent mal fabriquées, vendues trop bon marché pour être honnêtes, mal conservées dans nos caves en attendant le Noël suivant et installées à la hâte sur un sapin tout sec qu'une étincelle suffit à enflammer. Mais on ne parle jamais des escaliers qui, pourtant, tuent bien plus que l'électricité ou le gaz.

Chaque année, j'examine plusieurs corps de personnes – pas toujours âgées – qui se sont tuées dans l'escalier. Le plus souvent, la faute en incombe à ce que nous portons aux pieds : chaussures, mocassins, pantoufles, etc., qui soit ont des semelles lisses ne permettant pas la stabilité nécessaire, soit ne sont pas fermées et dans lesquelles les pieds peuvent glisser. La faute en incombe également aux marches elles-mêmes, qui soit sont trop raides, soit ne portent pas d'antidérapant. Bref, les causes sont multiples, mais comme pour l'électricité, elles sont évitables.

***

Mais où est passé Adrien ? Sa femme, Émeline, le cherche dans toute la maison, puis à l'extérieur. Pas d'Adrien. Pourtant, sa voiture est là et son portefeuille aussi, mais pas son portable. Il le porte en permanence sur lui comme tous les jeunes, incapables de se séparer de cet appareil qui fait désormais partie intégrante de leur vie, qu'ils consultent dès le réveil, qui leur assure une certaine visibilité sociale voire une certaine existence via les réseaux sociaux auxquels ils sont addicts. C'est la panique dès que cet appareil n'est plus dans leur champ de vision. Bientôt, on proposera des greffes, ainsi ils n'auront plus à le chercher. Comme je l'ai déjà écrit plus avant dans ce livre, les Hommes étaient plus libres lorsque les téléphones étaient attachés.

Émeline l'appelle au téléphone. Celui-ci sonne, mais pas de réponse. Elle ne l'entend pas sonner non plus dans la maison. Elle tente alors de le localiser. D'après son traceur GPS, le portable est dans la maison. Peut-être est-il en mode silencieux ? Émeline fouille à nouveau la maison et finit par trouver Adrien au pied de l'escalier de la cave, où il a chuté. Il est au bas des marches, elle s'affole, descend à son tour et rejoint Adrien, qui est inconscient. Elle appelle les services de secours qui emmènent Adrien à l'hôpital où il est admis en soins intensifs, victime d'une hémorragie cérébrale.

Face à la gravité de l'état d'Adrien, le procureur décide de m'envoyer sur place, tant au domicile du couple qu'à l'hôpital. Je me rends d'abord à l'hôpital pour y examiner Adrien. Il présente des blessures aux genoux, des abrasions cutanées des faces antérieures des deux genoux et une plaie contuse médiofrontale, c'est-à-dire produite par un instrument contondant (tout ce qui n'est pas piquant comme une aiguille, piquant-tranchant comme un couteau ou tranchant comme un cutter ou une lame de rasoir). Le scanner a révélé que, sous cette plaie, l'os frontal est fracturé et qu'une hémorragie s'est développée sous la dure-mère (la plus externe et la plus dure des méninges, ces enveloppes qui entourent le cerveau et la moelle épinière), témoins d'un choc très violent contre une surface dure ou provoqué par un objet contondant projeté avec beaucoup de force contre le crâne. Il a également les deux yeux au beurre noir qui peuvent laisser penser qu'il s'est pris deux beaux coups à leur hauteur. C'est trompeur, car les yeux au beurre noir, c'est-à-dire les hémorragies des paupières, sont en fait dus à la fracture frontale qui s'étend au toit des deux orbites, où l'os

est très fin et très vite fracturé dès lors que l’os frontal est, lui-même, atteint. C’est par ces fractures que le sang se répand autour des yeux. C’est un piège bien connu en médecine légale.

L’examen réalisé au lit du malade est toujours moins confortable que celui d’un défunt au lieu de son décès. À l’hôpital, pas question d’interférer avec les soins, ce qui est bien normal, mais il faut néanmoins visualiser les lésions, lesquelles sont couvertes de pansements et, en cas de plaies profondes, fermées par des points de suture. On peut retirer les pansements, pas les points de suture, ce qui signifie que les bords de la plaie ne sont pas examinables et qu’il se pourrait qu’on ne puisse déterminer si le coup a été donné au moyen d’un objet contondant ou tranchant, ce qui fait une sacrée différence. Quant à ôter le pansement, il faut le faire de manière stérile et faire appel à un personnel infirmier déjà débordé pour refaire les pansements correctement avec le matériel nécessaire auquel nous n’avons pas accès.

Néanmoins, Adrien ne présente pas de lésion de défense, aucune lésion d’attaque sinon la plaie frontale, et pas de lésion dans le dos. Maintenant que l’examen d’Adrien est achevé, je prends la direction de son domicile. Émeline est toujours là, interrogée par la police. Ils ne sont pas mariés mais ils se fréquentent depuis l’école secondaire et vivent ensemble depuis des années. D’abord dans la chambre d’Émeline que ses parents avaient aménagée dans leur propre maison comme un petit appartement, puis dans une maison qu’ils ont fait construire et où ils vivent depuis quelques mois. C’est là, au bas de l’escalier de la cave, très raide, qu’Adrien a été retrouvé par Émeline. En haut des marches, je remarque une pantoufle sans fermeture postérieure et une autre sur la troisième marche depuis le bas. Je prends ces pantoufles en photo et je demande à Émeline si elle les reconnaît.

— Oui, ce sont celles d’Adrien.

— Il les portait quand vous l’avez découvert ?

— Je ne sais pas, j’étais tellement absorbée par son état que je n’ai fait attention à rien d’autre.

Ces pantoufles sans fermeture postérieure sont les plus grandes pourvoyeuses de chutes dans les escaliers, car elles ne tiennent pas sur

le pied. Je ne compte plus les chutes, parfois mortelles, dues à ce type de pantoufles.

Visiblement, Adrien est tombé depuis le haut, s'est rappé les genoux sur les marches et a achevé sa course à plat ventre, son crâne venant percuter le mur qui se trouve très près (15 cm) du bas de l'escalier. C'est donc bien une chute dans l'escalier qui a provoqué son état. Mais Adrien est-il tombé tout seul, d'une chute accidentelle, ou a-t-il été poussé dans le dos, dans un acte volontaire ? Je n'ai encore jamais vu de belles marques de mains dans le dos des victimes, ce qui me permettrait de répondre à cette question. La présence de ces traces dépend de la force avec laquelle le coup est donné.

Adrien est tiré d'affaire, son état est stable et, comme il est jeune, il y a beaucoup de chances qu'il se remette, mais il faudra attendre son réveil pour qu'il donne sa version. Il a de la chance, beaucoup de chance de ne pas être mort. J'espère qu'il jettera ses pantoufles.

***

Toutes les chutes ne se terminent pas de la même manière. Certaines se terminent par la mort, et elles ne sont pas toujours accidentelles.

« Docteur, pourriez-vous venir ? Une dame est décédée, son mari l'a découverte au bas de l'escalier. » À mon arrivée, les services de secours se préparent à quitter les lieux. Je leur demande de ne pas partir sans que nous ayons pu discuter, mais je dois d'abord entendre ce que les policiers, les premiers intervenants, vont me décrire. Il s'agit d'une famille sans histoire, appréciée dans la commune. Selon ce que dit Max, le mari, qui a été emmené au poste pour faire sa déposition, il a trouvé sa femme, Mélina, au bas de l'escalier quand il est sorti de sa douche. Elle ne respirait plus et n'avait plus de pouls, il a alors commencé le bouche-à-bouche et un massage cardiaque externe, car il est secouriste et connaît les gestes qui sauvent. Dans le même temps, il a fait appel aux secours et la massait toujours quand ils sont arrivés et ont pris sa relève.

Quant aux services de secours, ils m'expliquent l'avoir massée, avoir injecté diverses substances dont je prends note par un cathéter

placé dans une veine de l’avant-bras gauche et l’avoir intubée. Au bout d’une bonne trentaine de minutes, comme l’activité cardiaque ne reprenait pas, ils ont décidé de stopper la réanimation et le médecin l’a déclarée décédée. Je suis toujours très intéressé de connaître ce que les secours ont fait, car leur action entrave les découvertes autopsiques.

Par exemple, en réalisant un massage cardiaque, il arrive qu’ils fracturent des côtes, ce que je pourrais prendre pour des coups portés par autrui. Si je ne suis pas informé des substances injectées, je pourrais penser que c'est la victime qui les a prises, volontairement ou non. Quant à l’intubation, c’est encore plus embêtant, car la mise en place du tube peut créer des lésions identiques à celles d’une strangulation. Nous avons connu, en Belgique, une affaire qui a secoué le pays et où les médecins légistes ont été induits en erreur par de telles traces.

Je leur demande également quelle était la position du corps à leur arrivée, qui est importante à connaître pour l’analyse médicolégale. Mais à leur arrivée, Max avait déjà démarré le massage cardiaque externe et les manœuvres de réanimation, le corps était donc dans la position dans laquelle il se trouve à présent. Il faudra demander au mari, ce qui est toujours embêtant, car, s’il y a une intervention de tiers à envisager, il sera le premier suspect et il est possible que ses déclarations soient alors quelque peu faussées.

Muni de tous ces renseignements, je m’approche du corps. Il se trouve dans le hall d’entrée, au bas d’un escalier construit dans une matière qui ressemble au marbre, dure, luisante et bien glissante. Le corps de Mélina est couché sur le dos, bras écartés, jambes jointes, tête inclinée vers la gauche. Je m’empresse de prendre sa température rectale car, avec la porte ouverte et les va-et-vient, il faut la fixer au plus vite. Pendant le temps de la mesure, je commence l’examen extérieur. Mon attention est tout de suite attirée par des traces à hauteur du cou, mais je reste systématique et je commence par la tête. Je relève toutes les lésions jusqu’aux pieds puis je refais le trajet inverse sur les deux faces.

Les traces au cou sont très discrètes, deux petites abrasions cutanées dont une est en arc de cercle et très évocatrice d’un coup d’ongle, de part et d’autre du cou. J’ai la chance que les services de secours soient

restés : ils m’ont demandé de pouvoir assister à l’examen, ce que j’ai accepté avec enthousiasme après avoir obtenu l’accord du magistrat.

— C’est vous, cette lésion-là ?

— Non, on n’a pas manipulé le thyroïde, car je n’ai pas eu de difficultés pour placer le tube.

En fait, le tube endotrachéal n’est pas nécessairement facile à placer dans la trachée et il peut arriver que les secours doivent manipuler le cartilage thyroïde pour le faire passer, mais ce n’est pas le cas ici. Je me tourne alors vers les policiers :

— Le mari est toujours chez vous ? Pouvez-vous lui demander s’il a fait quelque chose au cou de sa femme ?

La réponse revient rapidement : non, il n’y a pas touché, il en est certain.

D’autre part, l’examen extérieur montre des contusions aux deux genoux, un hématome au relief de la crête iliaque droite (c’est l’os que l’on sent juste au-dessus de la hanche ; il fait partie de l’os coxal, un os du bassin) et un hématome un peu en arrière du sommet du crâne, tous compatibles avec la chute dans l’escalier, mais aucune lésion ne me permet de faire un diagnostic clair de la cause du décès. La mesure de la température rectale donne, en première approximation, une heure de décès compatible avec les déclarations du mari.

Sans explication plausible de la présence de ces traces dans le cou et sans cause formelle de décès, je téléphone au magistrat pour lui demander une descente criminelle, ce qu’il accepte, bien entendu. Dans l’attente, je réalise un prélèvement de sang et un autre d’urine. J’analyse l’urine avec un test qualitatif immuno-enzymologique et n’y trouve la trace d’aucun toxique. En cas de consommation d’une substance de ce type, la vigilance de Mélina aurait pu être altérée, ce qui aurait pu faciliter la chute, mais je ne trouve rien.

Au bout d’une heure, tout le monde est là. Le labo ne fait pas de prélèvements, car il y a eu beaucoup trop d’intervenants, ce qui a tellement pollué la scène de crime que cela ne servirait plus à grand-chose. Par contre, il prend des photos de tout. Le juge d’instruction s’adresse à moi pour que j’explique ce qui me motive à demander une descente criminelle. « Elle a deux traces dans le cou dont l’une est très

évocatrice d’un coup d’ongle. » Je vois tout de suite à son regard qu’il se dit qu’il est là pour rien, ou pour pas grand-chose.

— Et c’est la preuve d’un homicide ?

— Pas nécessairement, mais la difficulté avec ce type de lésions, c’est que nous avons des vivants qui se présentent avec une multitude de traces dans le cou après avoir été étranglés par un tiers et d’autres que l’on découvre avec peu de traces mais qui sont quand même morts par strangulation. D’autre part, aucune lésion ne me permet de faire un diagnostic précis du décès.

Pour être clair, l’asphyxie, c’est le pire des diagnostics de décès à poser. C’est un diagnostic essentiellement d’exclusion, ce qui signifie que l’on ne peut le faire avec certitude qu’après avoir évincé toutes les autres causes possibles, en réalisant une autopsie et une analyse toxicologique fouillées.

— Et tu veux l’autopsier ? me demande le juge, qui connaît déjà la réponse.

— C’est la seule manière d’y voir plus clair.

— Quand ?

— Demain matin, 9 heures.

— C’est d’accord, mais je ne viendrai pas, tu pourras me faire rapport par téléphone.

Le lendemain, les pompes funèbres me déposent le corps et je lance l’autopsie. Je commence par le dos, comme d’habitude, qui montre une infiltration hémorragique du côté droit à hauteur d’une côte, que l’examen extérieur n’a pas mise en évidence, et une hémorragie en regard de la crête iliaque droite. Ces lésions sont compatibles avec une chute dans l’escalier sur le côté droit. Je poursuis avec le crâne, dont je coupe la peau par une section qui va d’une oreille à l’autre en passant par le sommet du crâne et je récline la peau de part et d’autre, ce qui me permet de voir un hématome de 8 cm de diamètre un peu en arrière du vertex, c’est-à-dire du sommet du crâne. En retirant tous les tissus pour voir le crâne osseux, je constate qu’il n’est pas fracturé, ce qui ne veut encore rien dire car il pourrait y avoir un hématome intracrânien sans que l’os soit fracturé. J’ouvre alors le crâne à la scie à plâtre et je découvre qu’il n’y a pas eu d’hémorragie cérébrale. À la section du

cerveau, aucune lésion cérébrale. La chute comme cause de décès commence à s'évanouir. L'hémorragie cérébrale sur traumatisme crânien était un excellent candidat pour un décès suite à une chute dans l'escalier, dont elle représente environ 90 % des causes. On ne s'emballe pas, il faut d'abord voir si les autres organes présentent des lésions, et de quelle nature.

Pour ce faire, nous retournons le corps, mon assistant et moi, et tandis qu'il ouvre le thorax et l'abdomen, je m'intéresse aux lésions de la région du cou qui, bien que petites, m'ont sauté aux yeux vu leur localisation en cette région très délicate sur le plan médicolégal. J'adore disséquer un cou. C'est la région que j'ai eu à disséquer dans le cadre du cours d'anatomie lors de mes études universitaires, en troisième année de médecine. Il n'était pas possible de disséquer un corps entier vu le peu de temps dont nous disposions et le nombre d'étudiants. De ce fait, une région nous était attribuée à chacun, et j'avais hérité du cou droit. Depuis lors, j'adore disséquer cette région dont je connais la moindre des petites structures qui la composent. Dans le cas qui nous occupe, des infiltrations hémorragiques des masses musculaires des deux côtés du cou permettent de conclure qu'une pression importante a été exercée à ce niveau, et ce, même si les lésions de surface sont effectivement minimes. En poursuivant la dissection, je ne relève rien d'autre, les autres structures du cou comme le cartilage thyroïde et l'os hyoïde sont intacts.

Sur ce temps-là, mon assistant et collègue en formation de médecine légale a bien avancé. Nous réalisons toujours les autopsies à deux afin de susciter le caractère contradictoire qui manque dans le contexte qui est le nôtre. Par ailleurs, chaque avis compte et doit être discuté, quelle que soit la personne qui l'émet.

Il finit de sortir tous les organes de leur cavité pour un examen plus approfondi. L'hémorragie que nous avons relevée à la face dorsale du thorax droit correspond à des fractures de côtes. Ces fractures n'ont pas engendré de déplacement de côtes, il y a donc peu de chances que le poumon soit atteint par une déchirure et, vu l'absence d'hémorragie dans cette cavité pleurale lors de l'ouverture du thorax, on peut conclure que ces fractures ne sont pas la cause du décès.

Je termine l’exploration interne par celle de la colonne tandis que mon assistant observe chacun des organes dont aucun ne présente de lésion qui aurait pu conduire au décès : les poumons sont intacts, comme prévu. La colonne vertébrale est intacte également, pas de fracture de la colonne cervicale, celle qui va du thorax au crâne et qui donne sa structure osseuse au cou, qui aurait pu engendrer un déplacement de la vertèbre qui aurait sectionné la moelle épinière et engendré le décès. C’est ce que l’on appelle improprement le « coup du lapin », une expression que l’on emploie aussi pour le *whiplash*, cette entorse des ligaments vertébraux lorsque la colonne est violemment projetée d’avant en arrière puis d’arrière en avant, comme lors d’un accident de voiture. En réalité, le vrai coup du lapin, qui est la manière de tuer les lapins, c’est une fracture de moelle à hauteur de la deuxième vertèbre cervicale qui lèse une structure basse du cerveau, le bulbe rachidien.

Dans le cas qui nous occupe, lorsque le corps de la vertèbre est fracturé et qu’il glisse pour venir sectionner la moelle épinière, toutes les fonctions situées plus bas sont arrêtées. Dans le meilleur des cas, la personne survit mais reste tétraplégique, c’est-à-dire que les membres ne fonctionnent plus, et, dans le pire des cas, la fracture a lieu plus haut le long de la colonne cervicale et les centres respiratoires sont coupés, ce qui engendre le décès. Je me doute que la colonne cervicale n’est pas fracturée parce que je l’ai palpée lors de l’examen extérieur. En fait, la colonne cervicale est accessible au toucher au fond de la bouche dans cette région que l’on appelle le pharynx et qui se voit quand on ouvre grand la bouche : c’est la paroi du fond. Chez un mort, j’entre deux doigts dans la bouche et je les pousse tout au fond, au contact de la paroi du pharynx. Là, sous un fin revêtement muqueux, se trouvent les vertèbres cervicales et elles se palpent très facilement.

Nous arrivons au bout de l’autopsie et nous n’avons pas de cause manifeste de décès, si ce n’est la strangulation manuelle qui, je le rappelle, reste un diagnostic d’exclusion, c’est-à-dire qu’il ne peut être posé qu’après avoir exclu toutes les autres causes potentielles. Et c’est ce que je fais dans la mesure où il n’existe aucune autre cause. J’ai pensé à une hémorragie cérébrale, une hémorragie thoracique par atteinte des vaisseaux pulmonaires sur fracture de côte qui aurait

perforé ces vaisseaux, une fracture de colonne cervicale, mais toutes ces possibilités ont été écartées. Reste l'asphyxie par strangulation.

Mais dans ce cas, pourquoi n'y a-t-il que si peu de lésions ? D'habitude, la victime se défend et on trouve des traces de défense sur les avant-bras, sur les mains, on trouve d'autres coups portés au crâne ou au visage pour étourdir la victime, on trouve plus de traces dans le cou car l'auteur doit s'y reprendre à plusieurs reprises puisque la victime se défend, mais aussi parce que ses doigts se tétanisent à force de serrer et qu'il doit les soulager pour pouvoir reprendre sa prise. Un étranglement classique n'est donc pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Mais sommes-nous dans ce contexte ? Certainement pas. Mélina est tombée dans l'escalier où elle s'est fait un hématome au sommet du crâne, il y a donc beaucoup de chances qu'elle ait été assommée par un tel choc.

Dans ces conditions, l'étranglement a pu se faire sans qu'elle se défende, en toute sérénité pour l'auteur. Et dans ce cas-là, c'est vraisemblablement l'auteur qui a précipité sa chute dans les escaliers soit en la poussant, ce qui ne laisse jamais de trace, soit en la frappant au sommet du crâne avec un objet dur, ce qui lui aura fait perdre connaissance et chuter. Cela signifie que, dans tous les cas de figure, l'auteur, vraisemblablement Max, a descendu l'escalier après l'avoir poussée ou frappée, qu'il a dû constater qu'elle vivait toujours et qu'il l'a étranglée en bas.

C'est le scénario que je décris au juge d'instruction au téléphone. Il planifie une reconstitution sur place dans l'après-midi et place Max sous mandat d'arrêt. Désormais, Max sait qu'on le soupçonne d'avoir tué sa femme mais il ne sait pas ce que nous avons découvert, le juge s'étant bien gardé de lui fournir les renseignements qui lui permettraient d'élaborer une stratégie. Nous retournons donc sur place, les magistrats, les enquêteurs, le labo et moi, et surtout Max. À cette époque, les prévenus ne sont pas encore accompagnés de leur avocat lors des reconstitutions. Tandis qu'un membre du labo recherche l'objet qui aurait pu servir à frapper Mélina au crâne, Max donne sa version des faits. Quand il est revenu de sa douche, Mélina gisait au bas de l'escalier, morte. Il a tenté de la ranimer, sans succès. Le juge précise :

— Comment expliquez-vous qu’on ait trouvé des traces de strangulation ?

Max semble tomber des nues.

— Des traces de strangulation ? Je ne comprends pas.

— Réfléchissez mieux. Vous nous avez dit que vous n’aviez pas touché à son cou après l’avoir découverte et les services de secours nous ont dit ne pas y avoir touché non plus. Il faut bien que quelqu’un l’ait fait.

— Peut-être, mais ce n’était pas moi. Puis Max se ravise :

— Ah si, on s’était disputés quelques heures avant qu’elle ne tombe et je l’avais prise par le cou, je m’en souviens.

Je n’ai pas pensé à cette hypothèse qui risque effectivement de dédouaner Max, car les lésions du cou sont si peu importantes que sa version peut tenir la route dans la mesure où l’asphyxie est un diagnostic d’exclusion et que persiste toujours, dans ces cas de figure, la possibilité d’un trouble malin du rythme cardiaque qui ne se traduit par aucune lésion à l’autopsie. J’ai prélevé le cœur et le cerveau en entier comme je le fais systématiquement dans les cas complexes, par sécurité, pour compléter l’autopsie par de l’examen tissulaire au microscope. Je peux encore les envoyer en anatomopathologie pour une exploration plus fine, sur le plan cellulaire. L’anatomopathologie est une spécialité de la médecine qui consiste à prélever des fragments d’organe et d’en observer les cellules au microscope pour y rechercher la présence de pathologies.

Et ce serait sans doute utile car, avec ces nouvelles explications, on pourrait imaginer que Mélina a fait un malaise cardiaque en haut des escaliers et que ce soit cette pathologie cardiaque qui l’ait, en fait, tuée. La chute dans l’escalier devient un épiphénomène, un pur accident qui témoigne du fait qu’elle a fait son malaise cardiaque avant de tomber.

— Qu’en pensez-vous, Docteur ?

— C’est possible, Monsieur le Juge.

— Comment peut-on en être sûr ?

— Je ne vois qu’un seul moyen : réaliser l’examen histologique des tissus cardiaques et cérébraux à la recherche d’une pathologie naturelle, mais je vous avertis qu’on va à la pèche, car rien ne dit

qu’on trouvera quoi que ce soit. Certaines pathologies comme les troubles malins du rythme cardiaque, qui peuvent être mortels, ne laissent pas de trace.

Max retrouve des couleurs et l’accusation commence à battre de l’aile.

C’est à ce moment-là, alors que le plus grand doute frappe tout le monde, que le labo revient avec un objet, une barre de fer trouvée à côté du lit et qui présente des traces de sang et un cheveu collé.

— Monsieur le Juge, le labo me remet à l’instant un objet trouvé à côté du lit conjugal. C’est un objet contondant, une barre de fer qui présente une trace de sang frais et un cheveu collé. C’est vraisemblablement l’objet qui a servi à frapper Mélina au crâne et qui a provoqué sa chute dans l’escalier. Il nous suffira de faire une analyse ADN pour le confirmer.

D’un coup, Max devient pâle comme la mort, il comprend qu’il est cuit. Il sait, lui, que c’est la barre avec laquelle il a frappé Mélina en haut de l’escalier dont il a descendu les marches pour vérifier si elle était bien morte et que, parce qu’elle ne l’était pas encore, il l’a étranglée.

C’est là qu’il se reproche de ne pas avoir lavé cette maudite barre de fer, mais il n’imaginait même pas qu’il pourrait s’y trouver du sang et des cheveux. Il a rangé cette barre machinalement à côté de son lit après avoir frappé Mélina. Il ne voulait juste pas qu’on la trouve sur le palier, car cela aurait éveillé les soupçons, mais de là à imaginer que cette barre aurait porté des traces...

Le crime ne paie pas toujours.

Le cul et les écus

Michel et Xavier se connaissent depuis toujours, depuis ce premier jour à l'école primaire où le professeur les a placés sur le même banc. C'était l'époque où les élèves portaient un tablier gris, où on faisait la prière tous les matins en classe debout à côté de sa chaise et où on apprenait à écrire avec une plume que l'on devait tremper dans l'encrier, lequel était intégré dans le banc en bois gravé des initiales et messages des nombreux écoliers passés par là. C'était l'époque où l'on jouait aux billes dans la cour, c'était à celui qui en gagnait le plus. Michel était excellent à ce jeu-là. Un jour, Michel en avait tellement gagné que la poche de son tablier s'était rompue sous le poids, répandant toutes les billes par terre sur lesquelles ses condisciples s'étaient rués. Cinquante ans plus tard, il en parle encore. Un demi-siècle déjà. Le temps passe si vite !

Leur belle amitié s'était poursuivie en humanités, lorsque ce mot avait encore un sens, à une époque où ces études étaient l'occasion de se cultiver, où les cours d'histoire n'étaient pas des cours d'étude du milieu, où on était capable d'écrire sans faute en sortant de primaires, où les pédagogues n'existaient pas encore. Six années à apprendre la culture grecque et latine, à apprendre l'histoire du monde, à apprendre d'autres langues et les mathématiques, à découvrir les sciences. Six années qui s'étaient clôturées par un voyage en Grèce, point d'orgue d'une formation à l'ouverture culturelle, à l'ouverture au monde.

Même l'université ne les avait pas séparés : ils avaient fait tous les deux des études de commerce. C'est à cette époque, au cours d'une guindaille d'étudiants, que Xavier avait rencontré Marie-Émilie, étudiante en droit, et que Michel avait rencontré Paulette, une jeune

enseignante. Les deux couples ne s'étaient plus jamais quittés. Ils s'étaient mariés la même année, dans la même église, dans la même commune. Même leurs domiciles étaient proches. Ils n'avaient pas poussé l'amitié jusqu'à se marier en même temps, mais ils avaient hésité. Puis Michel avait fait son service militaire tandis que Xavier en était dispensé, car il souffrait d'une malformation de la colonne, qui ne l'avait néanmoins jamais fait souffrir, et d'asthme, pourtant bien maîtrisé par ses médicaments. Malgré cela, l'armée n'avait pas voulu de lui. Bien que marié, Michel avait été envoyé loin, en Allemagne, séquelle d'une guerre achevée quarante-quatre ans plus tôt. En fait, on n'occupait plus l'Allemagne, on se prémunissait du péril rouge qui viendrait de Moscou. Mais pouvait-on encore parler de péril ? Le mur de Berlin venait de tomber et le régime soviétique de s'effondrer. Les militaires étaient un peu perdus, se demandant où était l'ennemi. Il ne faudrait plus longtemps pour que les casernes d'Allemagne ferment et que les militaires rentrent au pays. Michel faisait partie des derniers jeunes à devoir faire leur service militaire. Bientôt, ce service disparaîtrait, alors qu'il était un bon moyen d'obtenir cette mixité sociale que nos politiques s'acharnent aujourd'hui à recréer.

De retour du service militaire, Michel avait cherché un job. Xavier avait pris un peu d'avance et travaillait dans une banque, au département investissements. Michel avait finalement trouvé une place dans une compagnie d'assurances. C'est Marie-Émilie qui lui avait indiqué qu'il y avait des postes à pourvoir au service commercial de la société où elle travaillait. Michel avait postulé, s'était présenté alors que ses cheveux n'avaient pas encore repoussé depuis sa démobilisation. Il présentait bien, il avait un excellent diplôme et il avait été engagé. L'éloignement et la distance provoqués par le service militaire n'avaient pas nui à leur amitié ; d'autres événements allaient s'en charger.

Chaque jour de la semaine, alors que Xavier se rendait à la banque, Michel et Marie-Émilie partaient ensemble dans la voiture de l'un ou de l'autre et faisaient de même le soir sauf quand l'un d'eux avait une réunion qui s'achevait plus tard. Chaque jour de la semaine, ils mangeaient ensemble à midi, un sandwich sur le pouce qu'ils allaient chercher à la sandwicherie voisine. Chaque samedi soir, ils passaient la soirée ensemble avec leurs conjoints à se raconter la semaine.

Le temps s’écoulait sans aucun nuage. Leurs enfants grandissaient, ils avaient évolué dans leurs métiers, Xavier était devenu gérant d’agence bancaire et Michel, chef du service sinistres de la compagnie d’assurances. Paulette était devenue directrice de son école et Marie-Émilie cheffe d’un service administratif de son entreprise, la même que celle de Michel.

Bref, tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Ce jour-là, Michel n’est pas rentré et Paulette s’inquiète, lui qui est plus ponctuel que la pendule qui trône sur le meuble du salon. À l’époque, il n’existe pas de téléphone portable, pas de GPS, aucun moyen de localiser quelqu’un par ces techniques aujourd’hui largement répandues. Il devait prendre un verre avec Xavier avant de rentrer mais là, ça s’éternise, il est déjà 19 heures 30.

— Allô, Marie, c’est Paulette. Mon mari ne serait pas chez toi ?

— Oh non, il a pris un verre avec Xavier mais Xavier est rentré. Attends, je te le passe. Chou, c’est Paulette, elle cherche Michel, prends-la, elle est au téléphone.

— Allô, Paulette ? Michel n’est pas encore rentré ?

— Non, et ça m’inquiète. Vous avez bien pris un verre ensemble ?

— Oui, et vers 18 heures 15, il a repris sa voiture. Je ne comprends pas. Attends, on arrive.

Xavier et Marie-Émilie arrivent à pied chez Paulette, puisqu’ils habitent à moins de 200 mètres.

Marie-Émilie tente de rassurer Paulette. On téléphone à tous les hôpitaux, sans succès. On tente de se rassurer. On appelle la police qui ne connaît pas ce nom, il n’est impliqué dans aucun accident ; aucun accident ni incident n’a d’ailleurs été rapporté.

— Rassurez-vous, Madame, ils finissent tous par rentrer, dit le policier pour tenter de la rassurer.

Mais Paulette sait, elle, que son homme n’est pas comme ça, lui qui a conservé de l’armée la coupe de cheveux et la ponctualité. La nuit passe sans la moindre nouvelle. Paulette a renvoyé Marie-Émilie et Xavier chez eux, nul besoin de rester à l’attendre à trois. Le matin, Xavier téléphone à Paulette.

— Alors, il est rentré ?

— Non, et je suis de plus en plus inquiète. C’est sûr, il lui est arrivé quelque chose.

Plusieurs fois au cours de la nuit, elle a téléphoné aux hôpitaux et à la police, elle a laissé son numéro de téléphone partout pour qu’on l’appelle si d’aventure il réapparaissait. Elle s’est fait un sang d’encre, et ce n’est pas fini.

Paulette se rend à la police après avoir prévenu son travail qu’elle ne viendra pas, pour cas de force majeure. Comme elle est la directrice de l’établissement, cela ne pose guère de problème. Le policier prend note de sa déposition et lui dit qu’on la tiendra informée. Visiblement, il ne compte pas se lancer dans des recherches, mais plutôt attendre que quelque chose se passe.

— Vous savez, Madame, beaucoup de maris font des fugues. On ne court pas après eux. Ils finissent tous par rentrer un jour ou l’autre.

Ça, on le lui a déjà dit, c’était un autre policier. Décidément, c’est une idée fixe chez eux, pense Paulette.

Elle commence donc à chercher elle-même, se rend au café où il a consommé un verre avec Xavier, mais personne ne se souvient de ce couple d’amis ; c’est vrai qu’il y avait beaucoup de monde, la veille en fin d’après-midi. Ce jour-là, il faisait particulièrement beau et la terrasse était pleine.

Ensuite, Paulette refait la route en voiture. Après la sortie de son village, c’est une route à travers les bois, surélevée par endroits par rapport aux bois qui la bordent. Paulette parcourt chaque fossé, elle pousse même ses recherches plus loin dans les bois, pensant que la voiture aurait pu faire une sortie de route et s’encastrer dans un arbre. Mais rien de tout ça. Ensuite, la route traverse la ville où siège la compagnie d’assurances, 40 kilomètres de trajet en tout. Dans la ville, Paulette scrute chaque accotement, vérifie si elle ne voit pas la voiture de Michel.

Le temps passe, un jour, puis une semaine. Et toujours pas de Michel ! Disparu sans laisser la moindre trace. Désormais, Paulette en est certaine, il lui est arrivé quelque chose de grave. Elle passe en revue tous les cas de figure qu’elle est capable d’imaginer jusqu’à

penser à l'enlèvement, mais aucune demande de rançon n'est arrivée. De toute façon, on n'enlève pas quelqu'un qui n'est pas riche. Ils ont bien quelques économies mais ce n'est pas ça être riche.

Paulette finit par informer les enfants, Pierre-Yves et Corinne, qui ne vivent plus à la maison. Au départ, elle ne voulait pas les inquiéter, mais Corinne a vite compris, quand elle a téléphoné à Paulette comme elle le fait chaque semaine, que quelque chose n'allait pas. Paulette a craqué et lui a tout raconté ; depuis, sa fille vit avec elle et a laissé ses deux enfants à la garde de son mari.

Accompagnée de Corinne, Paulette retourne à la police et cette fois, c'est un inspecteur qui la reçoit. Un inspecteur en civil qui fait partie de la brigade judiciaire. Enfin, on prend le cas de Michel au sérieux. Paulette est soulagée, le policier l'écoute et la questionne : « Avait-il des ennemis, quelqu'un qui aurait pu lui en vouloir ? A-t-il reçu des menaces ? Semblait-il inquiet ? » Il passe ensuite à des questions un peu plus désarçonnantes.

— Votre mari avait-il une liaison ?

— Oh non, inspecteur, ce n'est pas son genre.

— Vous n'avez rien remarqué d'anormal dans son comportement, quelque chose qui aurait changé ?

— Non, rien du tout.

— Pas de nouveaux vêtements, pas de nouveau parfum, pas de nouvelle coupe de cheveux, pas de rentrée tardive, pas d'absence même justifiée qui serait inhabituelle ?

— Non, mais pourquoi me demandez-vous tout ça ?

— Parce que ce sont les signes classiques qu'il y a du nouveau dans la vie de quelqu'un.

— Mais pourquoi voulez-vous qu'il y ait quelque chose de nouveau dans sa vie ?

— Parce qu'il y a quelque chose de nouveau dans sa vie : il n'est pas rentré.

Paulette est abasourdie, il a raison, son raisonnement est logique. Le policier poursuit : « Je vais être très clair avec vous : ce qui fait tourner le monde, c'est le cul et les écus. »

Bernard, le policier, est un vieux de la vieille, il est dans police, à la brigade judiciaire, depuis de nombreuses années et il en a connu, des disparitions d'hommes et de femmes ayant fui la monotonie de leur vie pour ressusciter dans d'autres bras, ailleurs, parfois dans un autre pays. Mais tous, au bout de quelques heures ou de quelques jours, se manifestent s'ils n'ont pas laissé un message avant de partir, voire emporté toutes leurs affaires. Beaucoup de ces conjoints, en rentrant chez eux, ont trouvé une armoire vide et, même, dans un cas, le conjoint avait retrouvé la maison complètement vidée de ses meubles lors de son retour du travail. Il avait téléphoné à sa femme pour lui annoncer qu'ils avaient été cambriolés et qu'on leur avait volé tous leurs meubles. Il a été fort surpris quand sa femme lui a répondu qu'elle avait découvert qu'il la trompait et qu'elle l'avait quitté… en emportant tous les meubles.

L'audition s'achève, le policier va entamer des recherches, à commencer par interroger Xavier avec lequel Michel a pris un verre le jour de sa disparition, puis il se rendra au café et partira de ces éléments.

Xavier est interrogé durant plus d'une heure. Xavier raconte leur vie à tous les deux depuis leur enfance. Ce sont des amis, presque des frères. Oui, ils sont allés au café, en terrasse, car il faisait très beau. Ils y sont arrivés vers 17 heures 30. Il y avait beaucoup de monde et ils ont eu de la chance de trouver une place. Ils ont consommé une bière et un café chacun puis ils ont repris leur voiture et sont rentrés chez eux. Il devait être 18 heures 15 quand ils ont quitté le café, chacun partant vers sa voiture. C'est le soir qu'il a appris sa disparition par Paulette.

— Vous allez souvent au café avec votre ami ?

— C'est régulier, environ deux fois par mois.

— Vous faites ça depuis longtemps ?

— Des années.

— C'est quel café ?

— Celui sur la place face à l'église. D'habitude c'est un autre, Le Réal, mais il était fermé.

Bernard se rend ensuite au café. Ni le patron ni la serveuse qui était présente ce jour-là ne se souviennent de ces deux hommes. Bernard présente des photos de Xavier et de Michel ensemble. Ils ne les reconnaissent pas. Le patron conserve tous les tickets de caisse jusqu'à faire ses comptes le lundi. Mais ce lundi, il a eu un souci et les tickets sont toujours là, dont ceux du jour de la disparition de Michel. Bernard cherche un ticket qui comporterait deux cafés et deux bières. Il n'en trouve aucun. Il demande au patron s'il se peut que les boissons soient sur deux tickets plutôt que sur un seul. Le patron indique qu'ils font un ticket pour chaque commande, donc il devrait y en avoir deux. Mais non, Bernard ne trouve rien qui corresponde aux heures spécifiées par Xavier. Bernard se rend ensuite au café Le Réal, leur café habituel. Le patron les reconnaît, ils viennent deux fois par mois en moyenne et s'asseyent toujours à la même table, au fond du café, près du juke-box. Le patron ne les a pas vus la semaine précédente.

— Oui, mais vous étiez fermé.

— Fermé ? Non, pas du tout. On n'a pas fermé de la semaine.

Ça y est, un début de piste. Ça n'a pas traîné. Pourquoi Xavier a-t-il menti ?

Bernard a le début d'une idée. Et si ces deux couples à l'apparence parfaite ne l'étaient pas tant que ça ? Et si Xavier était jaloux ? Les idées se bousculent qu'il va falloir vérifier.

Bernard interroge Marie-Émilie. C'est une très jolie femme qui porte bien son âge sans faire du jeunisme, cette mode qui veut que tous restent jeunes, avec ces hommes et ces femmes qui se font tirer les peaux tant et si bien qu'ils se ressemblent tous, on dirait des poissons. Marie-Émilie lui semble stressée, sur la réserve et même sur la défensive. Depuis le temps, Bernard a appris à détecter ces petits signes qui lui livrent parfois plus de détails que l'audition elle-même. Mais on ne bâtit pas des preuves sur ce genre de détails, il lui faut du plus sérieux, du concret. Marie-Émilie répond par de petites phrases en se tordant les mains, ses joues sont rouges, son t-shirt porte des marques de transpiration sous les bras.

« Détendez-vous, si vous n'avez rien à vous reprocher, vous ne risquez rien », dit Bernard, un peu provocateur, ce qui ne fait

qu’accroître le stress de Marie-Émilie, comme il s’y attendait. Elle commence à bégayer puis se reprend.

— Donc, vous allez au travail avec Michel tous les jours, vous mangez à midi avec lui et vous revenez ensemble le soir, après le travail. Mais vous le voyez plus que votre mari !

— Oui.

— Et vous êtes juste des amis, ou il y a un peu plus ?

— Des amis.

— Rien de plus, pas même un petit bisou ? Ce n’est pas grave un petit bisou, ça peut arriver.

— Non.

— Pas même une fois, juste un bisou ? C’est un bel homme, Michel, et vous êtes une très belle femme, ce serait normal.

— Une fois, mais cela ne s’est jamais reproduit.

Bernard sent que la piste est en train de mûrir. En policier expérimenté, il a senti que Marie-Émilie cachait quelque chose, maintenant il sait que c’est une relation avec Michel qui doit être bien plus que ce qu’elle décrit. Il la questionne, la harcèle, la cuisine à feu doux et Marie-Émilie craque, d’autant plus qu’elle est intensément inquiète de la disparition de Michel, elle aussi. Leur relation cachée dure depuis des années. Michel a loué un studio près du bureau, où ils se retrouvent souvent le midi.

— Et votre mari ? Il ne se doute de rien ?

— Non.

— Comment pouvez-vous en être sûre ?

— Il m’en aurait parlé.

— Son comportement n’a pas changé ces derniers temps ?

— Si, il est plus nerveux, il est inquiet pour Michel, lui aussi, c’est quand même son meilleur ami.

Bernard a l’adresse du studio et les clés de Marie-Émilie. Il s’y rend. Il est simplement décoré et un grand lit de deux personnes trône au milieu de l’unique pièce, face à une fenêtre qui donne sur une jolie place. Il dispose d’une kitchenette et d’une petite salle de douche avec WC. Tout est propre et rangé. Bernard imaginait y trouver le corps de

Michel, mais ce n’est pas le cas et rien n'indique qu’une dispute, voire un meurtre ait pu se dérouler à cet endroit. Néanmoins, l’enquête progresse bien. Il a maintenant un suspect qui sent bon le coupable, Xavier, l’ami de toujours, l’ami trahi par celui qu’il a toujours considéré comme son frère. C’est samedi, il fait beau et Salvatore promène son chien, Charly. Pour une fois, il décide d’aller dans les bois. Son bouvier doit se dépenser, il doit courir et la forêt lui en offre une belle opportunité. Salvatore est content d’avoir mis des bottes, parce qu’il a plu durant quelques jours et que les sentiers sont boueux. Au détour d’un chemin étroit, il est très étonné de voir une voiture, même pas un 4X4, une voiture classique. Il se dit qu’il faut être fou pour s’aventurer là avec un tel véhicule. D’ailleurs, cet imbécile s’est embourbé et, à moins de se faire aider par un tracteur, il ne bougera plus. Mais où est Charly ? Salvatore l’appelle, pas de réponse. Au bout de quelques instants, Charly revient avec une casquette dans la gueule. « Où as-tu trouvé ça ?

Allez, bon chien, montre, cherche. » Et Charly le conduit un peu plus loin, dans le sous-bois. Il n’y fait pas très clair à cause de la masse des arbres. Charly est en train de remuer un tas de feuilles. Salvatore l’appelle, mais Charly a l’air préoccupé par ce qu’il a trouvé. Salvatore approche...

« Docteur, j’espère que vous avez des bottes, on va faire une promenade dans les bois. » Ça me plaît comme idée, il fait beau, j’aime les bois et plus encore ce que je vais y trouver et qui m’a été annoncé comme un cadavre sous un tas de feuilles. À mon arrivée, le labo est en train d’œuvrer tandis que je reconnais Bernard, un vieux copain de la brigade judiciaire. Bernard me raconte l’histoire.

— Ce serait donc Michel sous le tas de feuilles.

— Il y a beaucoup de chances. C’est en tout cas sa voiture, j’ai identifié la plaque.

Une deuxième équipe du labo est en train de relever les traces dans le véhicule et j’attends de pouvoir m’approcher du corps. En attendant, Bernard me précise qu’il a un suspect, un cocu, qui doit être le coupable selon la désormais célèbre devise « Le cul et les écus, c’est ce qui fait tourner le monde ». J’ai prononcé la phrase en cœur avec

Bernard et les autres policiers, nous la connaissons tous tant elle se vérifie trop souvent.

Sur ces entrefaites, les magistrats arrivent, juge d'instruction en tête suivi par le procureur et les enquêteurs de la PJ. Bernard leur explique la situation et le magistrat décide de lui confier l'affaire, vu tous les éléments qu'il possède déjà et la piste qu'il a développée. D'autres enquêteurs sont désignés pour l'aider. Le juge décide de faire à nouveau interroger Xavier et les deux femmes par Bernard et un autre enquêteur.

Le labo a fini. Dans la poche intérieure du veston du cadavre, je trouve des papiers d'identité : ce sont ceux de Michel, mais en plein air et en été, dix jours après sa disparition, la putréfaction a bien avancé et je ne peux pas en faire une identification visuelle. Les traits de son visage ont disparu, entre autres à cause de la ponte des insectes dont on trouve des larves notamment dans les cavités orbitaires, désormais dépourvues d'yeux. Je me réjouis toutefois qu'il n'ait pas été consommé par les sangliers qui, d'habitude, prennent un morceau et vont le manger un peu plus loin, séparant les parties du corps à la façon d'un puzzle.

Je me tourne donc vers d'autres moyens d'identification. Les vêtements sont conformes à ceux que Michel portait lors de sa disparition, selon la description faite par Paulette. Ce sont les mêmes lunettes, et d'après ce que je peux voir, il porte une prothèse dentaire supérieure partielle et amovible, comme sa femme l'a décrit. Ajoutons à cela la proximité de sa voiture, dans un bois peu fréquenté, et nous avons suffisamment d'éléments pour annoncer à Paulette qu'on a retrouvé Michel et qu'il est décédé. Ce sont les intervenants psychosociaux de la police qui se chargent de cette pénible besogne.

Paulette s'y attendait, elle savait bien qu'il n'avait pas pu s'enfuir avec une autre. Par contre, elle était loin de s'attendre à ce que l'enquête a déjà révélé. Marie-Émilie, sa meilleure amie, était la maîtresse de Michel, son mari et le meilleur ami de Xavier, et ce dernier est dans les mains de la police pour être à nouveau interrogé. C'est le genre de journée où on a l'impression d'être entré dans une autre dimension. Paulette en est sûre, elle va se réveiller, ce cauchemar

va finir. Mais elle a beau se pincer, elle ne rêve pas, la réalité l'a rattrapée dans toute sa laideur.

L'examen du corps sur place n'amène rien, je n'ai pas de cause de décès. Il faut dire qu'il est déjà à un stade tardif de putréfaction. Au stade précoce, l'épiderme, la couche la plus externe de la peau, celle que chacun peut toucher, se détache. Tout le revêtement cutané gonfle au point de faire disparaître les rides du visage, et des phlyctènes, des cloches, apparaissent gorgées d'un liquide qui provient de l'action des bactéries de putréfaction qui se développent dans le corps dans les heures qui suivent la mort. Le corps de Michel est à un stade plus avancé : il n'y a plus d'épiderme, les tissus cutanés sont dégonflés et sont devenus très gras et très mous.

Sans épiderme, il n'est plus possible de relever de petites traces comme des coups d'ongle, mais on peut encore aller voir plus profond, en espérant que les éventuels coups auront laissé des hémorragies dans les tissus. Le corps est emmené par les pompes funèbres et conduit à l'IML où je l'autopsie avec l'un de mes assistants. Comme d'habitude, dans le cas des corps putréfiés, je réalise un examen radiologique à la recherche de lésions comme des fractures osseuses, mais aussi de projectiles dont l'orifice d'entrée pourrait ne pas m'apparaître. Et en effet, un projectile de petit calibre se trouve dans la boîte crânienne, laquelle présente à gauche une fracture du rocher, l'os qui contient tous les organes de l'audition et qui débute, au niveau de la peau, par le conduit auditif externe.

Je préviens le juge que j'ai vraisemblablement trouvé la cause du décès et qu'il me faut un expert en balistique. C'est José Serrano qui est désigné et qui me rejoint rapidement en salle d'autopsie. C'est un amoureux des armes, autodidacte comme tous les experts en balistique que j'ai connus, sa culture en armement est inouïe. Pour ne pas perdre de temps à l'attendre, je photographie l'écran radio, c'est plus rapide que d'imprimer un cliché, et je l'envoie à José. Nous mettons le corps sur la table d'autopsie et nous débutons, comme d'habitude, par le dos. Aucune lésion n'y est relevée, pas même des tissus profonds. Nous retournons le corps après avoir recousu le dos et c'est à ce moment que José fait irruption dans la salle d'autopsie, tout sourire :

— C'est du 22.

— Tu es sur ? Je n’ai pas encore extrait le projectile.

— C’est du 22, tu vas voir. D’ailleurs, il n’est pas sorti.

C’est vrai que le calibre 0,22 pouce, soit 0, 5588 cm, ce qui correspond à un projectile de quasiment 6 mm de diamètre, est généralement trop faible pour sortir de la boîte crânienne, contrairement à la plupart des autres projectiles.

Le corps est maintenant sur le dos, et tandis que mon assistant s’occupe du thorax et de l’abdomen, j’examine la boîte crânienne avec beaucoup d’attention. Et j’ai beau regarder la région de l’oreille gauche, je ne vois pas d’orifice d’entrée. S’il n’y avait pas la radiographie, je n’aurais aucune trace du passage d’un projectile à cet endroit. J’ouvre le crâne, comme d’habitude, avec la scie à plâtre en restant au-dessus du plan des oreilles. En fait, je fais le tour du crâne et j’enlève la voûte crânienne qui dégage un cerveau complètement liquide, qui a commencé à s’écouler dès l’ouverture. Ce n’est pas la partie la plus marrante, surtout que je sais que je vais devoir mettre les mains dans cette matière putride pour retrouver le projectile. Je le trouve pile face à l’oreille gauche, du côté opposé selon un axe parfaitement transversal. Je le remets à José qui jubile, c’est bien un 0,22 pouce.

Après avoir retiré le cerveau, ou plutôt ce qu’il en reste, je découvre la base du crâne formée par de nombreux os qui s’intriquent les uns avec les autres pour former une structure osseuse unique. C’est donc l’un des os qui la constitue, le rocher gauche, qui est fracturé. Le rocher est l’un des os les plus solides du crâne, le plus compact. C’est parce qu’elle l’a traversé que la balle n’est pas ressortie du crâne, elle a épuisé toute sa force et a achevé sa course contre la paroi osseuse, juste en face de son entrée, sans même la léser. Je scie le rocher, ce qui me permet de voir que la balle est rentrée par le conduit auditif externe, le trou de l’oreille, qu’elle n’a pas cassé à son entrée, car son diamètre est plus petit que celui du conduit auditif externe. Incroyable ! Je me dis que le tireur a dû mettre le canon de l’arme devant l’oreille puis tirer pour réussir un coup pareil.

Michel est donc mort d’une destruction cérébrale engendrée par le passage d’un projectile de calibre voisin de 6 mm qui est entré dans le crâne par le trou du conduit auditif externe gauche. Le niveau de

putréfaction mais surtout l'analyse entomologique permettent de confirmer que Michel est décédé le jour de sa disparition.

Reste mon passage en cour d'assises pour témoigner au procès. Xavier est défendu par l'un des ténors des assises, un avocat réputé pour obtenir d'excellents résultats. Comme d'habitude, je décris les actes que j'ai posés et les conclusions auxquelles je suis arrivé puis le président donne la parole aux juges assesseurs, au procureur général, aux jurés, aux avocats de la partie civile puis, *in fine*, aux avocats de la défense qui m'interpellent :

— Docteur, vous avez dit que, pour réaliser un tir pareil, et notamment entrer par le conduit auditif externe sans le casser à son entrée, l'arme devait être au contact de la peau. En êtes-vous sûr ?

— C'est en tout cas le plus probable.

— Mais quelle preuve avez-vous que l'arme était à cet endroit, juste contre le conduit auditif externe ?

— Aucune. Je ne peux pas en être certain, car la putréfaction a fait disparaître les tissus de cette région, ce qui m'a empêché de vérifier s'il y avait des dépôts de suie et de fumée issues du canon de l'arme.

— Et pas de chambre de mine ?

Il s'agit d'une cavité créée par l'expansion des gaz qui proviennent de la poudre consumée.

— Pas avec ces munitions, elles ne sont pas assez vulnérantes.

— Il y a donc une possibilité que le tir ait été exécuté à distance.

— En effet, statistiquement oui. C'est une très faible probabilité, mais elle existe.

— Je vous remercie, Docteur. Plus de question, Monsieur le Président.

Cette question est le reflet de la déposition de Xavier qui a reconnu avoir contraint Michel, sous la menace d'un pistolet 0,22 à le conduire en plein bois pour être tranquille pour discuter. Discuter tranquillement sous la menace d'un flingue, j'ai déjà connu mieux !

Un jour où Xavier veut faire la surprise à Marie-Émilie de la rejoindre au travail sur son temps de midi, il la voit sortir avec Michel et traverser la rue. Xavier les appelle, mais ils sont trop loin, ils ne

l’entendent pas. Il est intrigué, ils ne vont pas à la sandwicherie mais poursuivent leur route. Xavier les suit en tentant de les rejoindre, mais la densité de la circulation le ralentit tant et si bien qu’il les voit entrer dans un immeuble avant d’avoir pu arriver à leur hauteur. La porte n’est pas encore fermée quand il atteint l’immeuble, ce qui lui permet d’entrer dans le hall où il voit que l’ascenseur s’arrête au cinquième étage. Qui donc habite là ? Peut-être un collègue ?

Xavier cherche le cinquième étage sur les sonnettes et en découvre une au nom de jeune fille de la maman de Michel. Mais celle-ci est décédée depuis quelques années déjà. Aurait-elle eu un appartement ou un studio dans cet immeuble ? Mais pour quoi faire ? C’est d’autant plus étrange qu’elle a toujours vécu avec son mari, le père de Michel. Xavier fait le tour, voit Michel à la fenêtre du studio et Marie-Émilie qui, sans se soucier d’être vue, vient le rejoindre et l’embrasser d’une manière qui ne laisse pas la place au doute. Xavier est terrassé, il a tout compris. Il est si abattu qu’il ne sonne pas, ne va pas demander des explications. À quoi bon ? Il ne va pas casser la figure de son désormais ex-meilleur ami ! Xavier rumine tout l’après-midi, les questions se bousculent dans sa tête : depuis quand ? Pourquoi ? Comment cela a-t-il commencé ? Pourquoi lui ? Xavier ne retourne pas au travail, rentre chez lui et compte bien demander des comptes à Marie-Émilie. Mais au retour de sa femme, il ne dit rien, fait comme si de rien n’était et Marie-Émilie ne devine rien, elle qui est tellement habituée à cette situation : ça fait longtemps qu’elle n’angoisse plus à l’idée que son mari découvre ce qui se passe.

Mais Xavier attend son heure. Et elle arrive, cette heure, dès le lendemain, quand il invite Michel à boire un verre qu’ils ne prendront jamais. Xavier certifie qu’il n’a pas tiré pour tuer, qu’il se trouvait à une distance de plus de 2 mètres lorsqu’il a tiré sur Michel pour le blesser, lui faire mal. Malheureusement, Michel s’est effondré. Xavier a paniqué, il a caché le corps sous des feuilles puis a tenté de repartir au volant de la voiture, mais il s’est embourbé. Il est alors allé à pied jusqu’à la route où il s’est débarrassé de l’arme dans un fourré, où elle est effectivement retrouvée, puis il fait du stop. Des Hollandais l’ont pris et il a pu rejoindre sa voiture et rentrer presque à l’heure prévue.

La cour d’assises tranche, reconnaissant l’homicide involontaire car elle a retenu l’intervention de l’avocat.

Ah, le cul et les écus !

Il ne l’a pas vu venir

C’était l’époque où la vie de ma région était secouée par de nombreux meurtres dans le milieu du grand banditisme. Visiblement, quelqu’un faisait le ménage en liquidant les importuns. Ces meurtres se passaient entre gens du milieu, le public n’était pas inquiété, ni même les familles de ces malfrats, mais cela faisait quand même désordre. Finalement, la bande, ou une partie, a été arrêtée et mise sous les verrous. Une histoire cependant a quelque peu impliqué le public.

« Docteur, j’ai un cadavre pour vous, c’est une exécution. » Le lieu du crime n’est pas très éloigné de là où je me trouve ; j’arrive donc sur place rapidement, malgré les embouteillages qui caractérisent si bien ma ville. Deux ambulances sont déjà présentes, de même que la police. Les agents m’expliquent que les ambulances sont là pour emmener à l’hôpital les quelques personnes qui ont été témoins des faits, en état de choc psychique intense. Il faut dire que plusieurs d’entre elles ont reçu des morceaux de cerveau sur leurs vêtements, voire dans leur assiette. Il y a en effet de quoi être sous le choc !

Il est un peu plus de midi lorsqu’un couple, Salvatore et Marie-Gabrielle, se présente dans une brasserie de ce quartier de ma ville. Ils s’installent à la table que leur indique le serveur et passent commande. Il fait bon, beaucoup de gens sont de sortie et profitent du soleil. La brasserie affiche complet. Non seulement les habitués sont présents mais également de nombreuses personnes de passage en ce quartier commerçant. « Rien de tel qu’un peu de beau temps pour attirer les gens », se dit le patron, qui voit d’un très bon œil ce rayon de soleil qui transforme sa journée. Sa brasserie est très bien située à l’entrée d’une

galerie commerçante, elle est immanquable, mais surtout, elle a deux entrées, ce qui sert le dessein d'Angelo.

Angelo est un tueur, actif dans ce milieu du grand banditisme évoqué plus haut. Il n'est pas très grand, mais il est connu pour être particulièrement efficace, un tueur de sang-froid, très sympa par ailleurs. Il mène une vie qui semble tout à fait normale. Il exerce le métier de serveur dans un restaurant, sa femme travaille comme femme d'ouvrage et ils élèvent ensemble leurs deux enfants. Rien, ni dans sa vie ni dans son comportement habituel, ne permet de suspecter l'homme qu'il est vraiment.

Salvatore est assis, dos à une barrière en métal qui fait la limite entre cette partie de la brasserie, un peu surélevée, et un passage qui va d'une porte à l'autre et coupe le restaurant en deux. Le couple a commandé, ce sera des spaghettis à la sauce bolognaise pour l'un et des pâtes vongole pour l'autre. Salvatore a une belle stature et porte des tatouages sur les bras qu'il montre en portant une chemise à manches courtes. En attendant les plats, il commande un apéro et discute avec sa femme de leurs prochaines vacances en Italie. Il est d'origine italienne et a encore de la famille dans le Nord, dans la région d'Udine. Ils comptent aller lui rendre visite d'ici trois semaines, pendant les vacances, avec les enfants.

À l'extérieur, dans la galerie, un homme les regarde, discrètement. C'est Angelo. Les deux portes de la brasserie sont ouvertes. Angelo est prêt. Mais le serveur arrive à leur table, Angelo s'arrête et attend. Il a failli entrer mais ce n'est pas le bon moment. Angelo s'éloigne, il reviendra dans quelques instants.

Salvatore et Marie-Gabrielle mangent tranquillement quand Angelo entre. Nul ne le remarque, la brasserie est complète, il y a des gens partout, des gens assis, des serveurs qui se déplacent et qui sont tellement occupés qu'aucun n'envisage de s'occuper tout de suite du

nouvel entrant, de toute façon, il n’y a pas de place. J’ai toujours été frappé par la vision « tunnellisée » des serveurs de café ou de restaurant. Ils ne voient que ce qu’ils regardent et ont, tous, perdu leur vision périphérique. Vous agitez la main, le bras, le corps, si vous n’êtes pas exactement dans leur champ de vision, ils ne vous voient pas…

Angelo avance, sans courir. C’est un fin renard, il sait que courir attire l’attention et fait s’envoler les proies. Il ne fixe pas le dos de Salvatore, car Marie-Gabrielle pourrait le remarquer et en être intriguée. Tous, nous avons déjà fait l’expérience de cette sensation d’être regardé qui nous dérange et nous met mal à l’aise. Et Angelo ne veut surtout pas inquiéter. Il a 10 mètres à franchir jusqu’à sa cible. Il les parcourt sans attirer l’attention de qui que ce soit, pas même celle des serveurs. Ceux qui l’ont vu entrer ne le regardent déjà plus, il fait désormais partie de l’environnement. C’est vrai que quand quelqu’un pénètre dans un café ou un restaurant dans lequel nous sommes attablés, tout le monde regarde. Cela ne dure que quelques instants, mais cette espèce de réflexe fait partie de notre instinct de survie, hérité d’un lointain passé où il fallait réagir vite et de manière appropriée pour survivre.

Angelo avance, sans courir. Il fait partie des meubles, plus personne ne le regarde, il n’a inquiété personne, c’était son but. Dans quelques instants, il dégainera. Il le fera avec lenteur, sans se presser. Son arme est chargée, le chien relevé, prête à tirer. Si Angelo est petit, son calibre, lui, ne l’est pas : c’est un revolver 44 magnum à canon court. Il est bien plus discret que le canon long et sort facilement de son holster, cet étui d’arme à feu que l’on porte contre le thorax, sous la veste. Angelo n’a rien laissé au hasard, il a choisi la bonne veste, celle qui ne colle pas au holster, qui est légère et qui bouffe un peu à cet endroit pour faciliter la sortie de l’arme.

Angelo avance toujours et il ne court toujours pas, il ne courra jamais d'ailleurs, il n'en a pas besoin. Angelo n'a rien laissé au hasard, il a aussi réfléchi au meilleur usage à faire des portes. Il est entré par celle qui se referme derrière le client et sortira par celle qui a été bloquée en position ouverte par les serveurs pour laisser l'air circuler. L'entrée peut prendre du temps, mais pas la sortie. Elle doit se faire rapidement, sans attirer l'attention. Cette porte ouverte est une bénédiction, d'autant plus que Salvatore est plus près de la porte ouverte que de la porte fermée. Angelo a évalué la distance à 4 mètres au maximum, soit quatre pas.

Angelo avance, et c'est le moment de sortir son arme d'un air naturel, sans geste brusque. Plus personne ne le regarde et personne ne remarque l'arme qu'il tient désormais dans sa main droite. Encore deux pas et il est derrière Salvatore. Il tend l'arme vers sa tête.

« J'ai entendu deux gros bruits, comme deux gros pétards, très rapprochés », me dira le patron de la brasserie qui, à ce moment-là, servait une bière à la pompe. « Il y a eu un court silence puis une personne s'est mise à crier, puis tout le monde s'est mis à crier. » Salvatore s'effondre, la tête projetée en avant puis en arrière.

Il est mort. Marie-Gabrielle, qui a le regard concentré sur cette vongole qui résiste à sa fourchette, sursaute lorsqu'elle entend les deux pétards, crie quand elle voit la tête de Salvatore vers l'arrière et s'effondre quand elle comprend. Toute la brasserie se met à crier, les gens vont dans tous les sens pour tenter de fuir un danger qui n'existe déjà plus. C'est la panique.

Angelo remet son arme en place et sort calmement au moment où tous crient et se répandent dans tous les sens. Il rejoint le parking sans courir, démarre sa voiture et part. Il n'a pas perdu de temps et ne sera pas en retard pour aller chercher la petite dernière à la sortie de l'école. Son épouse sera contente qu'il ne rentre pas trop tard du travail pour l'aider à faire les courses.

Quand j’arrive sur place, Salvatore est sur sa chaise, sa tête est complètement réclinée vers l’arrière. Il a encore des spaghettis en bouche. Vu le type de faits, le labo décide, avec raison, qu’il est inutile de prélever les microtraces. Je m’approche et je commence mon examen. Deux coups de feu en pleine tête avec deux orifices d’entrée à l’arrière gauche du crâne et deux orifices de sortie au sommet, vers l’avant. Si les orifices d’entrée sont bien circulaires, ceux de sortie sont énormes, avec un très important fracas crânien par lequel on voit le cerveau. Je comprends mieux comment certains ont pu en recevoir des morceaux dans leur assiette.

José Serrano, l’expert en balistique, constate qu’aucune douille n’est retrouvée sur place, ce qui témoigne de l’utilisation d’un revolver, un type d’arme à barillet dont les douilles ne sont pas éjectées, contrairement au pistolet, un type d’armes dont les chargeurs se trouvent dans la crosse, et qui disposent d’une fenêtre d’éjection pour se débarrasser des douilles après le tir. D’autre part, en regardant le diamètre des orifices et les dégâts causés, il détermine qu’il doit s’agir d’une munition de type 44 magnum. Selon la mesure anglaise, la munition a un diamètre de 0,44 pouce, soit 10,92 mm, plus gros que la classique 9 mm. Je rencontre très souvent ce type de munition sur les scènes de crime de nos régions. La munition 44 magnum a été créée par la firme Remington après la Seconde Guerre mondiale pour la chasse au gros gibier. C’est l’arme et la munition utilisées par Clint Eastwood dans la série de films *L’Inspecteur Harry*.

Dehors, les badauds sont nombreux. C’est le genre de scène qui attire beaucoup de monde. La presse est là avec ses caméras. D’habitude, elle arrive avant tout le monde, s’installe et est prête à filmer tout ce qui peut être intéressant en attendant que le procureur lui accorde une interview. Les magistrats et les enquêteurs sont arrivés et les tâches commencent à être réparties par le juge entre les différents services de police. Les policiers, premiers intervenants, font leur rapport. Personne n’a vu les faits se commettre. Personne n’a vu l’auteur. Il y a bien un homme, pas très grand, qui venait d’entrer, mais c’est tout. Les gens ont entendu deux coups de feu qu’ils ont pris pour des pétards, ils ont regardé vers l’origine du bruit et ont vu un homme

qui s’affaissait vers l’arrière, c’est tout. Après, tout le monde a paniqué et a couru dans tous les sens. Dans la précipitation, certains se sont même blessés.

— On sait qui est cet homme pas très grand qui venait d’entrer ? demande le juge.

— Non, on cherche mais plus personne ne l’a vu après.

Et c’est bien normal, puisqu’il était parti. Angelo a réussi son coup : son entrée a été remarquée, mais personne ne l’a vu sortir son arme, personne ne l’a vu la braquer sur Salvatore ni même tirer. Sa sortie non plus n’a pas été remarquée, car tout le monde concentrait son regard et son attention sur l’origine du bruit et non sur la porte.

À mon tour, je fais mon rapport, très court. Deux coups de feu en intracrânien, sur le plan médicolégal, ce n’est pas le plus compliqué, c’est même très simple. Les balles sont entrées toutes les deux par l’arrière du crâne, ont suivi leur course vers l’avant dans un axe d’arrière en avant et de bas en haut. Je ne relève pas la température rectale, c’est inutile, il y avait tant de témoins que l’heure du décès est bien connue. Quant à le déshabiller sur place pour réaliser l’examen extérieur, c’est inutile également, puisque je sais que je vais l’autopsier et que l’éclairage et les conditions de la salle d’autopsie seront bien plus optimaux pour réaliser un examen minutieux.

Le corps de Salvatore est transporté par les pompes funèbres à l’IML pour une autopsie dont on se doute déjà qu’elle n’apportera rien de plus vu le type de faits, mais il vaut toujours mieux vérifier et arriver en cour d’assises avec des certitudes incontestables, ce que l’autopsie permet d’obtenir. Avant d’autopsier, je réalise une exploration radiologique du crâne afin de vérifier s’il y reste des fragments de projectile. Vu l’aspect des lésions, je sais déjà que je ne trouverai pas les projectiles, qu’ils sont sortis, mais les fragments peuvent être intéressants pour l’expert en balistique. Effectivement, il y en a près des orifices d’entrée, que José Serrano, présent en salle d’autopsie avec moi, me demande à pouvoir récupérer. Ils sont dans la matière cérébrale et j’irai les chercher.

Le corps de Salvatore est sur ma table. Je m’habille, j’enfile mes bottes, mon tablier bleu clair qui ferme derrière puis un tablier en plastique rigide pour éviter les projections sur le tablier bleu et, à

travers ce fin tablier, sur mes vêtements, puis je m'y mets. Je mesure la taille du corps, le poids l'a déjà été avant que le corps ne soit déposé sur ma table. Comme toujours, je refais un examen extérieur de la partie dorsale, car les lésions sont bien plus visibles avec l'éclairage et dans les conditions de l'autopsie que dans celles d'un simple examen extérieur réalisé sur place. Rien n'est visible, sinon un splendide tatouage dans le haut du dos.

Je retourne le corps et j'examine la face antérieure qui ne montre, elle non plus, aucune lésion. Tandis que mon assistant s'occupe du thorax et de l'abdomen, je me dirige vers le segment crânien, objet de toutes les attentions puisqu'il a été traversé par deux projectiles. Je commence par décrire les plaies et leur localisation précise. Les entrées à l'arrière gauche du crâne sont bien circulaires, tandis que les sorties sont étonnantes pour celui qui n'est pas habitué à ce type de projectile. L'une mesure 12 cm et permet de voir ce qui reste du cerveau à travers la fracture de la voûte crânienne. Il manque visiblement un morceau tant du cerveau que de la voûte. Ils ont été projetés vers l'extérieur lorsque la balle a traversé le crâne et ce sont eux qui se sont retrouvés sur les vêtements et dans les assiettes des personnes alentour. L'autre plaie mesure 9 cm et se trouve un peu plus en avant. Elle aussi laisse voir l'intérieur de la boîte crânienne et présente les mêmes caractéristiques et dégâts que la première.

Ensuite, je palpe le crâne et le découvre en « sac de noix » (voir chapitre « La mort du roi Albert Ier »). À l'ouverture, je constate qu'il manque la moitié de l'hémisphère gauche du cerveau et un tiers du droit. Une fois le cerveau enlevé, je découvre la base du crâne qui est elle aussi fracturée par endroits, dont les rochers, ces os qui contiennent toute l'oreille, tout l'organe de l'ouïe.

Pendant ce temps, mon assistant a fini d'ouvrir le thorax et l'abdomen et en a extrait tous les organes à examiner. Comme prévu, ils ne montrent rien de particulier. Je fais les prélèvements classiques car c'est la procédure, mais je sais déjà qu'ils ne seront pas analysés vu le type de faits ; je me prépare à les conserver.

Sur place, tous les devoirs sont achevés. La brasserie est rendue à son propriétaire qui a déjà commencé à nettoyer pour pouvoir rouvrir

dès que possible. Mauvaise journée pour lui : tout le monde est parti sans payer.

Angelo a fini ses courses. Il est rentré chez lui et il joue avec ses enfants.

L’autopsie du Christ

Le temps qui passe nous a laissé de splendides et très nombreuses œuvres d’art à travers le monde, et notamment dans les églises. Pensons au plafond de la chapelle Sixtine peint par Michel-Ange, une splendeur remplie de symboles. Voyez Dieu qui touche Adam de son doigt et lui insuffle son âme. Où se trouve Dieu ? Il est entouré d’enfants et pose la main gauche sur un jeune garçon : c’est l’âme d’Adam. Regardez dans le creux de son bras gauche : s’y trouve une jeune fille, qui représente l’âme d’Ève, prête et qui attend son tour. Si ce sont les âmes d’Adam et d’Ève, alors tous les personnages qui se trouvent dans cette composition sont les âmes de leurs descendants, c’est-à-dire nous. Bien sûr, c’est un mythe, mais ce n’est pas important, il me plaît de savoir que je suis représenté au plafond de la chapelle Sixtine.

Regardez maintenant la structure dans laquelle se trouve Dieu. Elle ne vous fait penser à rien ? Regardez mieux et pensez à l’anatomie humaine. C’est un cerveau ! À l’époque de Michel-Ange, aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, en pleine Renaissance, on pensait que l’âme était héritée du cerveau du père. Léonard de Vinci a, d’ailleurs, dessiné un coït où l’on voit clairement une liaison entre le cerveau et le pénis, qui engendre l’âme, de même qu’une liaison entre les testicules et le pénis, qui engendre le corps. On pensait d’ailleurs que la femme n’apportait rien mais était juste une couveuse. Léonard, qui n’était pas de cet avis, écrivit : « Les Noirs ne le sont pas à cause du soleil en Éthiopie, car si le Noir met la Noire enceinte en Scythie, celle-ci donnera naissance à un Noir, et si le Noir met la Blanche enceinte, celle-ci enfantera un enfant gris, preuve que la semence maternelle a sur l’embryon un pouvoir équivalent à celui de la semence paternelle. » Bien observé !

Nous avons, dans la cathédrale de ma ville, au pied de la chaire de vérité, une statue qui représente l'ange déchu qu'est le diable. À ses pieds se trouve la pomme qui porte la trace des dents d'Adam. Il se tient la tête, car il vient de recevoir un fameux coup qui a cassé son sceptre et sa couronne, mais qui l'a également rendu captif, attaché par une chaîne à sa cheville. Cette sculpture est l'une de mes préférées tant elle est belle et sa symbolique puissante.

Il est clair que, quand ils entrent dans une église, les croyants vont à la rencontre de Dieu, tandis que les athées, dont je suis, vont à la rencontre de la beauté et des nombreux symboles présents. Je suis athée, mais pas négationniste : je ne dis pas que Dieu n'existe pas, je dis que je n'y crois pas, ce qui n'est pas la même chose. Quoi qu'il en soit, je ne peux m'empêcher de m'émouvoir lorsque je constate des erreurs flagrantes dans les représentations historiques, et notamment celles de la passion du Christ, qui, certes, ne nuisent pas à la foi des fidèles, mais titillent mon cartésianisme et ma recherche d'exactitude, qui ne sont pas les moindres de mes défauts. Cette histoire n'est donc pas le récit d'une autopsie que j'ai réalisée sur un corps, mais elle est le début d'un travail que je mène sur la mort du Christ et il me tenait à cœur d'en parler dans ce livre.

Sur tous les chemins de croix, le Christ porte sa croix sans que personne n'y trouve à redire. Vous imaginez le poids d'une croix ? C'est à peu près 150 kg, tout dépend du type de bois utilisé. Comment imaginer que quelqu'un puisse porter un tel poids, même sur 400 à 600 mètres, la distance estimée du trajet du Christ jusqu'au Golgotha, puis grimper cette petite colline pour s'y faire crucifier ? Il est démontré depuis longtemps que le supplicié portait une partie de la croix et non l'ensemble. Il portait le *patibulum*, c'est-à-dire la partie horizontale de la croix, celle sur laquelle les membres supérieurs seront fixés par des clous. L'autre partie, le *stipes*, restait sur place, au lieu de la

crucifixion. Notez que porter le *patibulum*, qui pèse quand même entre 40 et 50 kg, est déjà un exploit en soi.

Beaucoup de chemins de croix, à leur sixième station, montrent l'intervention de Véronique, laquelle n'est pas identifiée dans les évangiles, qu'ils soient canoniques (Matthieu, Marc, Luc et Jean) ou apocryphes (qui n'ont pas été reconnus par l'Église). C'est une légende qui s'est développée entre les VII^e^ et VIII^e^ siècles, vraisemblablement afin d'expliquer un phénomène qui a été observé. D'aucuns estiment que c'est le linceul de Turin qui est à l'origine de cette légende, d'autres que c'est le Mandylion.

Le linceul de Turin est une pièce de tissu en l in de 437 x 111 cm sur lequel on voit un homme de face et de dos qui présente les mêmes lésions que celles du Christ lors de sa passion. Le Mandylion est un tissu cité dans des textes anciens mais dont l'identité pose question. Pour certains, ce n'est autre que le linceul de Turin qui, plié, ne montrait que le visage du supplicié, tandis que, pour d'autres, ce serait un tissu dont on a perdu la trace aujourd'hui et qui, selon J.-C. Petitfils, aurait été détruit lors de la Révolution française[1].

C'est une légende et, pourtant, on ne compte plus les voiles de Véronique à travers la chrétienté, dont aucun n'est vrai puisqu'il s'agit d'une légende tardive. Mais n'oubliez pas que, à une certaine époque, on vendait du lait et des larmes de la Vierge, des langes du Christ et même, dans un autre registre, chez Christie's en 1972, le pénis de Napoléon.

Regardez les crucifix qui se trouvent dans les églises. Il est rare d'en trouver un qui soit conforme à la vérité scientifique, à

plusieurs égards.

Les Romains n’ont pas inventé le supplice de la crucifixion, ils l’ont ramené de leurs aventures en Perse, mais il est possible qu’il ait existé en Inde dès le VII^e^ siècle av. J.-C., selon certains écrits bibliques. Quoi qu’il en soit, ce supplice était plutôt banal à l’époque de la conquête romaine et donc à l’époque du Christ, dont le pays était alors occupé par les Romains, lesquels en avaient une belle habitude, comme le démontre notamment la crucifixion d’environ 6 000 esclaves lors de la révolte de Spartacus, la troisième guerre servile, entre 73 et 71 av. J.-C.

Considérant cela, jamais ils n’auraient fait l’erreur de planter les clous dans la paume des mains. La paume ne contient aucune structure qui permette de fixer adéquatement le clou. En clair, sous le poids du corps, le clou déchirerait la paume de la main et le supplicié tomberait purement et simplement de la croix. Avec un peu de malchance, il présenterait un sérieux traumatisme crânien en effectuant une rotation autour de l’axe des pieds. C’est un médecin, le docteur Barbet, qui l’a démontré en crucifiant des cadavres de la morgue de l’hôpital Saint-Joseph à Paris dans les années 1950[2]. Tous se sont décrochés de la croix sous le poids du corps.

Les Romains plantaient les clous dans les poignets, qui sont constitués de deux rangées de petits os liés entre eux par un système très complexe de ligaments hyper-résistants. Nous appelons cette région du poignet le carpe ; les clous étaient plantés plus précisément dans un espace que l’on nomme « espace de Destot », du nom du radiologue et anatomiste Étienne Destot (1864-1918), qui le décrivit le premier. À cet endroit, les clous peuvent endommager des nerfs du poignet tels que le nerf ulnaire ou le nerf médian, supprimant les actions possibles de ces nerfs, c’est-à-dire certains mouvements des doigts.

Regardez les crucifix : il est rare d’en trouver un qui ait les clous plantés dans les poignets du supplicié, contrairement à ce que l’on voit sur le linceul de Turin.

Autre erreur : la tête est inclinée vers l'avant et vers la gauche ou la droite. C'est impossible. La tête devrait être inclinée vers l'avant, sans latéralisation.

En effet, la mort par crucifixion est une mort par asphyxie posturale, ce qui signifie que c'est la position du corps qui entraîne l'asphyxie qui cause le décès. Pour vivre, nos cellules ont besoin d'O_2. Cet oxygène atmosphérique est capté depuis l'air ambiant par la respiration, passe dans les poumons puis dans le sang, où il est fixé sur l'hémoglobine des globules rouges qui le transportent via le système artériel puis capillaire dans toutes les cellules du corps, soit plusieurs milliards de cellules qui en ont besoin pour fabriquer l'énergie nécessaire à leur fonctionnement. Tout système qui entrave cette livraison d'oxygène aux cellules cause l'asphyxie. En échange de la livraison d'O_2, le sang reprend le CO_2, ou dioxyde de carbone, produit par la dégradation du sucre dans les cellules grâce à l'oxygène, et lui fait faire le chemin inverse via le système veineux jusqu'aux poumons où il est échangé contre de l'O_2. Tout ce qui entrave l'expulsion du CO_2 est également une cause d'asphyxie. Ce préambule est nécessaire pour bien comprendre ce qui suit.

Placés en croix, les deux membres supérieurs du supplicié tirent vers l'arrière, vu le poids du corps projeté vers l'avant, ce qui entrave l'expansion de la cage thoracique et donc la respiration. Pour respirer correctement, il doit tirer sur ses bras, c'est-à-dire sur les clous des poignets et appuyer sur celui des pieds, ce qui engendre une douleur très importante et énormément d'énergie et donc de fatigue. L'épuisement guette et, avec lui, l'incapacité à respirer plus ou moins correctement. Puisque la respiration est insuffisante, l'apport d'O_2 l'est aussi, ce qui signifie que la production d'énergie par les cellules diminue. Dans les cellules, un autre phénomène biochimique se produit que tous les sportifs connaissent : le manque d'oxygène livré aux cellules les fait passer en mode « anaérobie », c'est-à-dire en mode

« manque d'oxygène », ce qui engendre des crampes douloureuses. Le sportif est « à bout de souffle » et entre en « dette d'oxygène », laquelle se matérialise par la respiration vive de fin d'exercice musculaire, lorsque le sportif « reprend son souffle ». Pas question de cela sur la croix, car c'est là tout le but du supplice : que le supplicié ne puisse « reprendre son souffle », ce qui finit par le faire mourir.

En effet, ce qui va le tuer, c'est bien sûr le manque d'O_2, mais également le trop-plein de CO_2 car, nous l'avons vu, la respiration joue un double rôle : capter de l'O_2 et rendre le CO_2. Une mauvaise respiration engendre les deux phénomènes : réduction de l'O_2 et accumulation de CO_2. Sans entrer plus dans les détails, le CO_2 est un gaz plutôt acide qui engendre ce que nous appelons l'acidose respiratoire, laquelle cause le décès par altération du pH sanguin. Voilà comment on meurt en croix, comment le Christ est mort. Il est mort d'une acidose respiratoire.

D'autres causes de décès sont évoquées, comme une rupture cardiaque, mais aucune ne peut remplacer l'acidose respiratoire comme mécanisme principal.

Revenons aux crampes douloureuses engendrées par le manque d'O_2. Elles sont dues à l'accumulation d'acide lactique dans les cellules.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, les nazis, qui n'étaient jamais à court d'idées pour infliger des souffrances, avaient mis au point une méthode de torture qui consistait à pendre une personne par les poignets en la maintenant juste au-dessus du sol, les pieds ne pouvant le toucher. Tout le corps se trouve alors en extension, bras tendus et étirés vers le haut. Au bout de trois minutes, la position devient insoutenable, nécessitant de réaliser des tractions pour respirer et le décès peut déjà survenir au bout de quelques minutes et jusqu'à deux à trois heures plus tard, selon l'état du supplicié, dans des douleurs atroces engendrées par des crampes de tous les muscles du corps qui se raidissent au point de devenir durs comme de la pierre. Ces crampes sont engendrées par la

carence en oxygène et l'accumulation, dans les cellules, d'acide lactique. Les suppliciés finissent leur vie raides comme des piquets, incapables de quelque mouvement que ce soit.

C'est le même processus que sur la croix sinon que, là, le supplicié peut encore prendre appui pour respirer, ce qui a pour effet de prolonger le supplice qui se termine de la même manière, mais bien plus tard. Certains condamnés sont restés en croix durant plusieurs jours avant de mourir. C'est d'ailleurs pour ce motif que Pilate a été étonné de voir que, trois heures à peine après la crucifixion, le Christ était déjà mort et qu'il a envoyé un soldat pour vérifier. Aucun supplicié ne pouvait être rendu à la famille s'il n'était déclaré mort. On vérifiait ou on hâtait la mort soit en fracassant les jambes avec une masse, soit en plantant une lance dans le côté du supplicié.

En raison des crampes, la tête du Christ ne pouvait être que penchée vers l'avant dans le post-mortem immédiat et comme il a été rapidement décroché de la croix, il est vraisemblable que la tête n'ait jamais été penchée sur le côté, car il faut de nombreuses heures pour que le début de la putréfaction engendre un relâchement musculaire. En effet, en médecine légale, nous savons que les gens qui décèdent après un effort musculaire intense voient les rigidités cadavériques survenir bien plus vite… par accumulation d'acide lactique. C'est ce qui explique que la tête du supplicié du linceul de Turin paraisse relevée et non affaissée vers l'arrière, comme généralement sur un cadavre, et que les genoux soient encore fléchis.

Le linceul de Turin est un très beau sujet d'étude médicolégal. L'objet n'est pas seulement d'intérêt religieux. L'étude de ce bout de tissu en lin est passionnante pour le scientifique que je suis.

La couronne d'épines que l'on présente comme une couronne circulaire est constituée, en fait, d'un bandeau essentiellement

frontal. Elle est absente de l'art byzantin, mais présente dès le XV^e^ siècle dans l'art occidental, sous la forme d'un bandeau.

L'étude du linceul de Turin, s'il est authentique, ce qui n'a pas été formellement démontré, indique qu'il existe des lésions produites par des instruments piquants, les épines, au sommet du crâne également. Différents éléments laissent à penser que la couronne était en fait une tiare qui englobait tout le crâne plutôt qu'un simple bandeau frontal, comme on le voit sur nos crucifix.

L'art des crucifix a clairement varié au cours du temps, notamment quant au nombre de clous. Trois ou quatre ? Avant le IV^e^ siècle, les auteurs parlent plutôt de quatre clous, un pour chaque membre. Ce n'est qu'à partir du IV^e^ siècle que les trois clous s'imposent.

Plus tard apparaît le *suppedaneum*, une petite pièce de bois placée sous les pieds qui permet de conserver une attitude anatomique à l'inclinaison des pieds et une certaine esthétique à l'ensemble, car si les pieds sont cloués directement sur le *stipes*, les genoux sont très fléchis, ce qui n'est pas très beau. Le *suppedaneum* est, en fait, une invention d'artiste destinée à renforcer l'aspect esthétique de leur œuvre. Il est vraisemblable que cet élément n'ait pas existé hors du champ artistique. Il disparaît d'ailleurs de certains crucifix des XIV^e^ et XV^e^ siècles, plus proches de la réalité historique mais plus éloignés de l'exigence visuelle.

Nul ne sait de quel côté le corps du Christ a été transpercé. Les évangiles sont muets sur ce point et aucun élément ne nous offre de certitude. Sur de rares crucifix, le coup de lance est à

gauche ; sur la plupart, il est à droite. Il ne s’agit pas d’une erreur.

Enfin, et ceci n’est pas une erreur non plus mais une vérité objective, une très belle observation scientifique que l’on trouve dans l’Évangile selon saint Jean : « Mais un des soldats, d’un coup de lance, le frappa au côté et aussitôt, il en sortit du sang et de l’eau. »

J’ai souvent entendu et même lu que c’était normal que de l’eau sorte d’abord, car le sang sédimenterait dans le corps en post-mortem. Sédimenter signifie que les éléments les plus lourds, les globules rouges et blancs essentiellement, s’accumulent dans les parties les plus basses et que surnage le plasma, constitué en grande partie d’eau, l’ensemble constituant deux phases superposées, selon la pression atmosphérique, une phase aqueuse en haut et une phase plus solide en bas. Le cœur ayant été percé par le coup de lance, il aurait d’abord délivré le plasma puis le sang. Cette conception ne tient pas la route pour deux motifs.

Le premier est que si le cœur est percé, il délivre d’abord ce qui se trouve devant la plaie. Si le coup est donné en partie basse du cœur, c’est du sang qui s’écoulera d’abord et on ne distinguera plus le plasma du sang, car il s’y mélangera lors de la sortie, tandis que si le coup est donné en partie haute du cœur, c’est le plasma qui s’écoulera seul, car la pression atmosphérique ne permettra l’écoulement que de ce qui se trouve au-dessus du niveau où est porté le coup ; or, les éléments les plus lourds, qui évoquent le sang par leur couleur, sont en partie basse. Si vous n’avez pas compris, ce n’est pas grave car cette discussion est plus académique qu’utile comme vous le lirez ci-après.

En effet, et c’est le deuxième motif, j’ai autopsié plusieurs milliers de cadavres et je n’ai jamais observé, à quelque stade

post-mortem que ce soit, que le sang sédimentait dans le corps. C'est une erreur de le croire. Mais alors, d'où vient cette eau observée par l'évangéliste ?

Certains imaginent qu'elle viendrait d'un épanchement péricardique traumatique engendré par les coups reçus. Si tel était le cas, elle serait mélangée avec le sang lors de l'issue de celui-ci et rien ne permettrait de les distinguer. En réalité, elle vient vraisemblablement d'un exsudat plasmatique qui s'est répandu dans les cavités pleurales suite aux très nombreux traumatismes engendrés par la flagellation, laquelle a principalement porté sur le dos, c'est-à-dire sur le thorax. Si on se réfère au linceul de Turin dont j'ai déjà dit que l'authenticité n'était pas démontrée, on y relève pas moins de cent vingt coups.

Ainsi, la lance a d'abord traversé la cavité pleurale, permettant à l'exsudat plasmatique qui s'y trouvait suite aux traumatismes reçus de sortir, puis a touché le cœur, permettant au sang d'en sortir également. L'observation de l'évangéliste correspond donc bien à ce que la médecine connaît et peut expliquer.

Le sujet est loin d'être clos et je pourrais écrire tout un livre qui mettrait en relation les évangiles, la médecine moderne et le linceul de Turin, mais ce n'est pas notre propos.

Cinq euros de trop

« Philippe, il y a des livreurs de frigo en bas, ils demandent où il faut le mettre. On a commandé un frigo ? » C’est Mylène, ma secrétaire, qui vient d’entrer dans mon bureau. Elle m’a connu alors que j’étais un tout jeune assistant, je venais de commencer la médecine légale. Elle était la secrétaire de mon patron, à son privé. Trente ans plus tard, elle est venue travailler avec moi.

— Qu’ils le mettent en salle d’autopsie.

— Tu as besoin d’un frigo en salle d’autopsie ?

— Non, mais celui-là est spécial.

Ma salle d’autopsie à l’IML se trouve au fond d’une petite cour dans un bâtiment qui fait face à celui des bureaux. Lors de la construction, en 1963, les concepteurs du projet ont choisi de scinder les choses : l’autopsie et la médecine légale thanatologique à la morgue dans un bâtiment, et la médecine légale clinique, celle qui s’exerce sur les vivants au cours d’expertises demandées par un magistrat pour examiner les victimes d’agressions ou d’accidents, dans l’autre, avec les bureaux. Ma salle d’autopsie date des années 1960, elle peut sembler vieillotte, mais je l’aime comme ça. J’ai juste accepté de changer de table. J’avais une vieille table en faïence et je dispose maintenant d’une table en métal avec aspiration. Je crois que je regrette l’ancienne.

Les livreurs sont, en fait, les pompes funèbres qui viennent déposer un congélateur dont le contenu a quelque peu surpris à l’ouverture.

Jean-Frédéric est un homme d'âge mûr mais encore vert et, comme tout bon célibataire, il a invité une amie à sortir. Laurence a accepté avec joie. Son mari la délaisse et elle a envie d'un peu d'aventure. Elle n'a pas de projet mais se laisserait volontiers tenter par une petite escapade. Jean-Frédéric, en bon observateur, l'a compris et lui a sorti le grand jeu. Il a invité Laurence au restaurant, un italien qu'elle affectionne beaucoup et qui a le gros avantage de ne pas être loin de chez lui. C'est plus facile que de faire des kilomètres pour assurer sa fin de soirée d'autant plus que Laurence ne doit pas rentrer trop tard pour ne pas inquiéter son mari.

— Chou, je serai au manège, je ne rentrerai pas tard.

Chou, c'est Jean-François, le mari de Laurence. Elle sait que si elle lui dit qu'elle va au manège s'occuper de ses chevaux, il ne viendra pas avec elle.

— Ah, ça va. Je m'occupe du chien, répond-il, ce qui est son excuse favorite pour ne pas bouger de la maison ou pour justifier qu'il y retourne quand il en a marre des soirées à l'extérieur qui s'éternisent.

Et voilà Laurence partie pour son rencart. La soirée se déroule bien, ils parlent beaucoup, ils rient beaucoup… et ils boivent beaucoup. Jean-Frédéric, désireux de séduire, s'est rasé et a même mis de l'after-shave, son plus beau jeans, une chemise large pour tenter de dissimuler son ventre qui a une fâcheuse tendance à se laisser aller ces dernières années. Le repas fini, il propose à Laurence de prendre « le dernier » chez lui. Et elle accepte. Il y a 200 mètres jusqu'à la maison, cette soirée de fin d'été est chaude et très agréable.

Laurence choisit un verre de vin rosé et Jean-Frédéric une bière spéciale, son péché mignon qui permet de mieux comprendre son embonpoint. Il la sert, s'assied dans le fauteuil à côté d'elle et commence à l'entreprendre avec une délicatesse qu'elle ne lui connaît pas. Les boutons de son chemisier sont difficiles à saisir et les gros doigts de Jean-Frédéric peinent. Laurence l'aide. Tout se passe bien. Elle est comblée et Jean-Frédéric est heureux, d'autant plus qu'elle ne restera pas dormir. « C'est l'avantage des

femmes mariées ou en couple, elles rentrent chez elles et tu ne dois pas te les farcir le lendemain matin, au petit-déjeuner », pense-t-il. Après leurs ébats, Laurence a soif et demande à Jean-Frédéric où elle peut trouver de l'eau.

— Ne te dérange pas, j'y vais. Dis-moi juste où c'est.

En bas, dans la réserve derrière la cuisine, il y a un frigo, c'est là.

— Je te ramène quelque chose ?

Sans surprise, Jean-Frédéric lui demande sa bière spéciale favorite. Il en boit tellement qu'il ferait bien de prendre des actions de cette brasserie.

Laurence est en bas, elle a trouvé le frigo et se sert. À côté du frigo se trouve un congélateur. Laurence est curieuse, elle se demande ce que le congélateur d'un célibataire peut contenir. Elle l'ouvre. Elle n'aurait pas dû.

« Mettez-le là. » Les employés des pompes funèbres transportent le congélateur avec un diable jusque dans ma salle.

— On repasse quand ?

— Aucune idée, il faut que ça dégèle pour que je puisse la sortir, parce que pour le moment, elle colle à la paroi, puis je devrai attendre encore qu'elle dégèle complètement pour pouvoir l'autopsier. Ça va bien prendre 24 à 48 heures. On va faire simple, je vous téléphonerai quand j'ai fini.

Laurence reste interdite. Que va-t-elle faire ? En parler à Jean-Frédéric ? Elle se ravise, elle est chez lui, c'est sûrement lui qui a mis le corps de cette femme dans le congélateur. Et puis, c'est qui cette femme ? Une autre de ses conquêtes ? Elles finissent toutes comme ça ? Et Laurence se demande ce qui va lui arriver. Il faut qu'elle parte, mais ses vêtements sont en haut à côté du lit, elle ne peut quand même pas sortir en rue toute nue.

— Ça va, tu trouves ? crie Jean-Frédéric depuis l'étage.

— Oui, oui, j'ai trouvé.

C’est même le moins que l’on puisse dire, elle a trouvé, mais ils ne parlent pas de la même chose.

L’alcool aidant, Laurence se ressaisit et remonte à l’étage où l’attend Jean-Frédéric, qui n’a pas bougé du lit. C’est le moment pour Laurence de se souvenir des cours d’art dramatique et de théâtre qu’elle a suivis dans sa jeunesse. Elle doit donner le change, il ne faut pas qu’il s’aperçoive de sa découverte. Mais quel cinglé de l’envoyer seule dans cette pièce ! Le risque était énorme qu’elle tombe sur la femme congelée. Jean-Frédéric la scrute et se rassure. Visiblement, elle ne s’est pas trompée de frigo et n’a pas ouvert le congélateur. S’il n’avait pas consommé tant d’alcool, il ne l’aurait jamais envoyée seule dans cette pièce. Il a pris un risque, il s’en rend compte, mais Laurence est la même qu’avant de descendre, donc tout va bien. Il se dit qu’il aurait bien fait de se débarrasser du contenu de ce congélateur, mais il colle à la paroi à cause du gel. En plus, il a dû plier la femme, la mettre en boule, car le congélateur est un peu petit. Et ce contenu, il ne peut pas s’en séparer comme ça.

J’ouvre le congélateur et j’attends le dégel. Je reviens toutes les heures pour voir la progression. Je suis un peu pressé, car il y a quelque chose en dessous du corps et je n’arrive pas à savoir ce que c’est. Pendant ce temps, la police veille devant chez Jean-Frédéric, la souricière est en place, on l’attend avec une certaine impatience.

Laurence boit son verre d’eau, continue à rigoler aux blagues de Jean-Frédéric puis, sans se presser, annonce qu’elle va rentrer rejoindre son mari et commence à enfiler ses vêtements en prenant bien son temps. Elle lui dit que ça a été une super soirée et se hasarde même à affirmer qu’il faudra remettre ça. Jean-Frédéric n’a plus la moindre inquiétude. Laurence part, non sans l’embrasser.

Douze heures plus tard, le corps de « la femme du congélateur », comme nous l’avons appelée, ne connaissant pas son nom, commence

à se décoller. Il est vraiment bien congelé, pour mettre tant de temps. Nous nous mettons à quatre pour coucher le congélateur au sol de manière à faciliter l'extraction du corps. Enfin, il se décroche et, enfin, je vois ce qu'il y a dessous : le corps d'un petit garçon.

Sitôt sortie, Laurence rejoint sa voiture et se rend à la police pour dénoncer Jean-Frédéric.

— Il y a un corps dans son congélateur.

— Pardon ? Vous avez bu ?

— Ben oui, je reviens d'une soirée.

— Vous avez beaucoup bu ?

— Pas mal, mais je sais ce que je dis : il y a un corps dans son congélateur.

Le policier la fait souffler dans l'éthylomètre qui montre une alcoolémie de 1,5 g, pas assez pour justifier un délire. Il appelle son officier, qui interroge Laurence à son tour.

— Vous êtes sûre ? Parce que là, je vais prévenir le procureur et il n'aime pas beaucoup ce genre de plaisanterie.

— Certaine. Je sais ce que j'ai vu.

Le gradé prévient le procureur qui saisit un juge d'instruction qui décerne un mandat de perquisition. Les policiers sonnent chez Jean-Frédéric mais n'obtiennent pas de réponse, ce qui est étrange. Serait-il ressorti ? Ils passent par une allée latérale et arrivent à l'arrière de la maison, dans le jardin. Rien n'est ouvert et aucune pièce ne semble éclairée. Les policiers insistent, ils sonnent encore et toujours pas de réponse. Un policier brise la vitre de la porte qui mène au jardin et pénètre dans la maison. Il traverse la maison, arme en main, ouvre la porte d'entrée aux collègues qui attendent. Deux policiers montent à l'étage, arme au poing, deux autres investissent le rez-de-chaussée : personne. À l'étage, le lit est défait et montre des traces qui laissent peu de doutes quant à ce qu'il vient de vivre. Au rez-de-chaussée, dans le congélateur, le corps est là, comme l'a décrit Laurence.

On doit retrouver Jean-Frédéric. Laurence est toujours au poste où son interrogatoire se poursuit. Elle ne sait pas où il peut se trouver. Il ne lui a rien dit et elle n’a pas demandé son reste, trop contente de pouvoir quitter cette maison… en vie. Et maintenant, elle se demande ce qu’elle va dire à son mari.

Arrivé sur les lieux pendant la nuit, je constate que je ne peux rien faire, car le corps est congelé et colle aux parois. Je débranche le congélateur, ce que personne n’a songé à faire, et je demande qu’on me l’amène à l’IML. Il n’y a aucune urgence : je dois de toute façon attendre que le corps dégèle, ce qui va prendre de nombreuses heures.

J’ai déjà vu des corps congelés. Ce n’est pas fréquent, mais ça arrive. Le dernier en date est un vétérinaire qui avait décidé de se suicider. Comme beaucoup de vétérinaires, il a utilisé ce médicament qu’on injecte aux animaux pour les euthanasier. Après avoir calculé la dose nécessaire en fonction de son poids, il se l’est injecté : visiblement, il ne s’était pas trompé. Il avait disparu depuis un bon mois quand on l’a retrouvé. Une histoire folle. C’était l’hiver lorsque la disparition de Philippe avait été signalée par sa femme, Isabelle. Il avait disparu avec sa voiture qu’un promeneur avait retrouvée dans un bois un jour où il avait abondamment neigé. La voiture était là, mais pas Philippe. Durant les jours suivants, des battues avaient été organisées sans succès, la neige, qui uniformise le paysage de son beau manteau blanc, comme dit le poète, ne facilitait pas les recherches. Le temps passait, la voiture avait été examinée par le labo sans qu’il y trouve rien de spécial puis dégagée du chemin forestier. La neige ne tombait plus depuis quelques jours pour laisser la place à la pluie. Le beau manteau blanc disparaissait progressivement et laissait apparaître la végétation et… Philippe, dont le corps se trouvait au pied d’un arbre, appuyé contre le tronc, en position assise, et que la neige avait complètement recouvert. Il n’était qu’à 50 mètres de la voiture mais la neige l’avait bien caché. Je n’ai pu l’examiner avant qu’il ne dégèle, ce qui a pris 24 heures dans ma salle d’autopsie.

Il est rare d’avoir affaire à pareils congelés. La plupart du temps, on les découvre plus tôt, avant congélation complète. C’est souvent le cas aux fêtes de fin d’année, favorisé par la consommation d’alcool.

L’alcool est un puissant vasodilatateur, ce que chacun sait sans le savoir. « Prends un verre, ça va te réchauffer » est une phrase classique que chacun a déjà entendue. En fait, la prise d’alcool ne réchauffe pas du tout, mais en donne la sensation en vasodilatant les vaisseaux cutanés. Quand nous sommes exposés au froid, nos vaisseaux cutanés se ferment afin d’isoler le sang et d’éviter la déperdition calorique. L’effet vasodilatateur de l’alcool fait que les vaisseaux cutanés s’ouvrent et se dilatent, permettant au sang de revenir en quantité, ce qui a pour effet de réchauffer la peau. Ce bénéfice a un effet pervers : le corps se refroidit, ce qui n’est pas grave tant que l’exposition au froid ne dure pas, mais, à cause de l’alcool, il arrive que certains s’endorment à l’extérieur et ne se réveillent jamais, atteints d’hypothermie.

Jean-Frédéric est allé chez le Paki, quelques rues plus loin, pour y acheter sa bière spéciale : il n’en a plus à la maison, il veut encore en boire une avant de dormir. En entrant dans sa rue, il découvre un attroupement et une certaine agitation. Deux voitures de police sont devant chez lui et sa porte d’entrée est ouverte, la lampe est allumée dans le hall. Jean-Frédéric comprend tout de suite, il n’aurait jamais dû laisser Laurence aller seule au frigo. « Quelle bonne actrice », pense-t-il. Jean-Frédéric n’accélère, ne freine ni ne fait demi-tour, il passe juste devant chez lui au volant de sa voiture, avec un sang-froid qu’il ne se connaissait pas, et poursuit calmement sa route. Son cœur bat à tout rompre, il l’a échappé belle.

Le lendemain, toujours pas de Jean-Frédéric. Par contre, le corps a bien dégelé et je suis en mesure d’en faire l’autopsie et d’extraire le petit garçon du congélateur à son tour. La femme et l’enfant sont rapidement identifiés, grâce au signalement de leur disparition, une semaine plus tôt : elle s’appelle Anne-Sophie et son fils William. Jean-Frédéric a même été interrogé dans le cadre de l’enquête sur leur disparition.

L’examen extérieur du corps montre des traces de strangulation très nettes que l’autopsie se charge de confirmer. Ces traces s’étendent aux tissus profonds que sont les masses musculaires de la région du cou tant en antérieur qu’en latéral. De plus, l’os hyoïde est fracturé, preuve supplémentaire d’une prise vigoureuse au cou. En fait, Jean-Frédéric ne savait visiblement pas où il faut placer les doigts pour être efficace et il est clair qu’Anne-Sophie s’est défendue, ce qui a nécessité plusieurs prises au cou. C’est à cause des lésions aux avant-bras que je peux en être certain. Ce sont le plus souvent les avant-bras avec lesquels les victimes se défendent d’une agression et ceux d’Anne-Sophie sont parsemés d’hématomes qui montrent que les coups ont plu. De même, son visage est tuméfié à hauteur de l’orbite gauche et de la mâchoire, des deux côtés. Elle a reçu de nombreux coups au visage.

Reconstituer ce qu’il s’est passé n’est pas très difficile. Pour une raison encore inconnue, Jean-Frédéric a porté des coups au visage d’Anne-Sophie qu’elle a tenté de parer en interposant ses avant-bras. Ces coups ont été puissants vu l’ampleur des dégâts sur le visage et les avant-bras. Ensuite ou en alternance avec les coups, Jean-Frédéric l’a étranglée avec une belle force. Comme les coups au visage n’ont pas entraîné d’hémorragie cérébrale et qu’aucune autre cause de décès n’est mise en évidence, je peux conclure que la mort est survenue par strangulation manuelle ayant entraîné une anoxie cérébrale, c’est-à-dire qu’elle a entravé l’arrivée d’oxygène au cerveau, ce qui est cause de décès. Comme d’habitude avec l’asphyxie, on ne peut l’affirmer qu’une fois les autres causes de décès possibles écartées, et c’est le cas.

Quant à William, le fils d’Anne-Sophie, l’examen extérieur montre une importante plaie à hauteur du cuir chevelu occipital droit qui semble correspondre à un coup porté par un tiers avec un objet contondant ou à une chute en arrière. Rien ne me permet, à ce stade, de faire la différence. L’autopsie révèle que la plaie occipitale est sus-jacente à une fracture sans embarrure (sans déplacement) de la table externe de l’os occipital. Cet os est très résistant et, comme tous les os de la voûte crânienne, il comporte deux couches compactes qui forment les tables osseuses, c’est ainsi qu’on les appelle : une interne qui fait face au cerveau et une externe face à la peau, séparées par de

l’os spongieux, c’est-à-dire un os bien moins dense. Seule la table externe est défoncée. Pour engendrer une telle fracture, il faut un coup violent et rien ne me permet à ce stade de faire la différence entre un coup volontaire et une chute.

J’ouvre ensuite le crâne à la scie à plâtre et y découvre une hémorragie massive qui, en comprimant le cerveau, a permis que des centres associés au cerveau contrôlant l’activité du cœur soient comprimés. Cette compression, en empêchant le sang de passer, engendre la mort des cellules, un arrêt cardiaque puis le décès.

J’ai eu à examiner quelques années auparavant un homme complètement bourré qui se trouvait sur un marché et qui embêtait les passants. Patrick se promenait avec sa femme, Élodie, sur ce marché et avait décidé d’ignorer l’ivrogne. Malheureusement, celui-ci n’avait rien trouvé de mieux que de mettre la main aux fesses d’Élodie, laquelle avait crié. Patrick avait repoussé l’importun qui était tombé en arrière, comme une masse, sans se retenir, et avait percuté la bordure du trottoir de la tête, juste à hauteur de l’os occipital. Il avait perdu connaissance sous le choc et du sang s’était mis à couler d’une plaie crânienne. Avant l’arrivée des secours, des passants, secouristes, s’étaient mis à le masser parce qu’il avait fait un arrêt cardio-respiratoire. Le SAMU était arrivé et avait pris les choses en main en menant une réanimation avec intubation, médicaments et tout le bataclan, sans succès. L’homme était décédé sur place. L’autopsie montrait une hémorragie intracrânienne sans fracture du crâne associée. Comme je le disais plus haut, l’alcool est un puissant vasodilatateur, au point que le choc avait rompu les vaisseaux intracrâniens trop dilatés, ce qui avait réduit leur résistance et créé une hémorragie massive qui avait causé le décès.

Chez Jean-Frédéric, le labo relève sur place du sang coagulé et des cheveux sur un coin de la table basse du salon. J’y retourne pour voir cette table, une petite table en bois massif, aux angles pointus, tout ce qu’il faut pour engendrer un traumatisme crânien en cas de chute. Les prélèvements sont déposés au labo ADN pour analyse, qui révèle que c’est bien le sang de William. J’ai donc la cause du décès et l’objet qui l’a provoqué : c’est bien une chute sur un coin de table.

Jean-Frédéric demeure introuvable. Il a visiblement filé et un mandat d'arrêt international est lancé, de même qu'une alerte sur sa carte bleue et sur celle d'Anne-Sophie. Après deux semaines, une alerte Interpol indique que la carte bleue d'Anne-Sophie est en train d'être utilisée en Thaïlande, à la frontière avec le Cambodge. Alertés, les policiers thaïlandais se rendent sur place. C'est un hôtel de luxe. Ils se font indiquer par le réceptionniste la personne qui a payé avec cette carte bleue et arrêtent Jean-Frédéric qui se trouve au bord de la piscine de l'hôtel. Il vient de s'acheter un cocktail avec la carte d'Anne-Sophie pour l'équivalent de 5 euros. Ces 5 euros lui coûtent la liberté.

Extradé vers la Belgique, Jean-Frédéric est auditionné par les enquêteurs. Il raconte que William s'était montré énervant et que, excédé, il lui avait mis une gifle qui l'avait projeté à travers le salon. Malheureusement, William était tombé sur le coin de la table et restait inconscient suite au choc. Il saignait. Sa mère, Anne-Sophie, était entrée dans un état d'hystérie, s'en était prise à Jean-Frédéric et le frappait de toutes ses forces, une vraie furie. Jean-Frédéric avait riposté, il lui avait porté des coups. Jean-Frédéric explique que c'est pour la calmer qu'il l'a étranglée. Il l'avait effectivement bien calmée, elle ne rouspéterait plus jamais. Pendant cette dispute, sans qu'il intervienne d'aucune autre manière, William était mort. Plutôt que de dénoncer les faits à la police, il avait préféré cacher les corps pour s'en débarrasser plus tard. Il avait mis William puis sa mère dans le congélateur et, le lendemain, il n'était plus parvenu à les en sortir. Il avait décidé de les laisser là et d'aviser plus tard.

C'était compter sans Laurence et 5 malheureux euros...

La tourbe, ça conserve

« Un petit tour dans les Fagnes, Docteur ? » C’est un samedi ensoleillé, mais un peu frisquet. Les Hautes Fagnes sont splendides. C’est là que se trouve le point culminant de la Belgique, à 694 mètres, bien loin des 4 808 mètres du mont Blanc. C’est ça, le plat pays que chantait Jacques Brel. Un peu frustré de ne pas atteindre les 700 mètres, on a construit une butte avec un escalier qui mène à un point de vue sept mètres plus haut. Les Hautes Fagnes, c’est une réserve naturelle de 4 500 hectares de tourbières, de landes et de forêts avec des espèces végétales et animales protégées, ouverte aux promeneurs qui doivent se déplacer sur des caillebotis et ne pas en sortir, au risque de s’enfoncer dans ces tourbières qui constituent le principal relief de cette vaste et superbe étendue. De plus, cette réserve naturelle est parsemée de monuments, comme la croix des fiancés qui rappelle qu’à cet endroit, deux fiancés qui s’étaient perdus et ont été surpris par le froid sont morts en 1871. C’est aussi un climat particulier où il pleut beaucoup et où il n’est pas rare de trouver de la neige en mai.

Luis et Geneviève fêtent leurs trente ans de mariage. Ils ont décidé de profiter d’un peu de répit dans leur vie trépidante pour partir quelques jours dans une ville qu’ils aiment. Spa est une ville thermale qui était très courue au XVIII^{e} siècle par les grands de l’époque et, notamment, par le tsar de toutes les Russies, Pierre le Grand, et le roi Gustave II de Suède, mais aussi, dans un autre registre, par Casanova et Voltaire. Joseph II, empereur germanique, l’avait affublée du surnom de « café de l’Europe » en 1781, c’est dire ! Spa causa la révolution liégeoise en raison de privilèges accordés à la ville par le prince-évêque qui suscitaient des jalousies. Cette révolution (1789-1794) conduisit à chasser le prince-évêque, mais également à raser ce

joyau de l’art mosan qu’était la cathédrale Saint-Lambert de Liège, comme je l’ai déjà raconté dans ces pages. Plus tard, durant la Première Guerre mondiale, Spa devint même le quartier général des forces allemandes dirigées par le *Kaiser* Guillaume II. C’est depuis Spa que ce dernier dirigea l’offensive sur la France ; c’est à Spa qu’il abdiqua en 1918.

Luis et Geneviève sont de grands amoureux de la nature et les Hautes Fagnes sont un parfait écrin pour ces passionnés. Ils se déplacent sur les caillebotis depuis un bon moment déjà quand Luis commence à ressentir une tension vésicale qu’il aimerait soulager. À 50 ans passés, il connaît quelques petits soucis liés à l’âge comme la pollakiurie, c’est-à-dire le besoin d’uriner souvent. Ce n’est pas encore dramatique, mais, il le constate, il a de plus en plus souvent envie de vider sa vessie. Il a consulté un urologue pour la première fois, qui lui a dit : « Un peu grosse, votre prostate, on va faire une prise de sang. » Luis, en parfait hypocondriaque, a compris qu’il n’en avait plus pour longtemps. L’urologue l’a vu pâlir d’un coup et a tenté de le rassurer en lui disant que ce n’était pas grave, que c’était comme ça pour tous les hommes de son âge, mais le mal était fait. Luis a donc décidé de fêter cet anniversaire de mariage, pressé de profiter de la vie au cas où elle le quitterait plus tôt que prévu.

Et le contact avec la nature le rassure déjà, cet artiste peintre, magicien des couleurs de renommée mondiale. Mais la prostate « un peu grosse » et le temps frisquet font leur œuvre, Luis n’y tient plus, il doit pisser. Il décide de s’isoler et de descendre des caillebotis pour rejoindre un buisson un peu plus loin où se soulager en toute discrétion. Mauvaise idée. À peine son pied posé qu’il s’enfonce et risque de laisser une botte dans cette tourbière faite de terre très meuble, très grasse et… très collante. Tant pis, il attendra. Très vite, le terrain devient plus ferme. Luis y risque un pied, constate qu’il ne s’enfonce pas, puis le deuxième pied et puis quelques pas. Il marche à présent vers un buisson de hautes herbes dont la hauteur atteint son nombril. C’est parfait, l’essentiel demeure caché. Luis n’y tient plus, il ne s’est jamais déshabillé si vite. Il se soulage enfin lorsqu’il voit, à la limite du buisson, deux orbites vides qui le regardent.

Les policiers sont là qui repoussent les touristes. Je me gare, je sors du coffre mon sac à dos qui contient tout le matériel dont j'ai besoin. Ça fait longtemps que j'ai opté pour un sac à dos, bien plus facile à porter et qui laisse les mains libres plutôt que ces lourdes mallettes encombrantes. Les policiers me reconnaissent.

— On se promène, Docteur ?

— Ben oui, je n'avais rien à faire, alors je suis venu dans les Fagnes avec mon matériel pour le faire respirer un peu. Blague à part, c'est par où ?

— Tout droit devant vous, à chaque bifurcation, vous prenez à droite et vous y êtes.

— C'est loin ?

— Quinze bonnes minutes, je dirais. Nous, on reste ici pour fermer l'accès.

La scène de crime est posée.

À mon arrivée, Luis est dans la camionnette des policiers. Il y fait sa déposition, accompagné de Geneviève qui le soutient comme elle l'a toujours fait. Ils sont ensemble depuis qu'ils ont posé le regard l'un sur l'autre, il y a trente ans. Ils ne se sont jamais quittés, elle est devenue sa muse. Il fallait bien que cette macabre découverte tombe sur lui, le sensible parmi les sensibles. Pas sûr qu'il osera encore se soulager en pleine nature, cette expérience a dû le vacciner à tout jamais.

Quinze minutes seul dans ces Fagnes, sous le soleil d'un ciel bien dégagé, sans touristes : le pied ! Certains touristes sont une vraie plaie, ils ne respectent rien, ni les sentiers ni la propreté. J'ai un jour vu une pancarte en allant me promener en forêt en France qui disait : « Dans les bois, les animaux ne salissent pas, les hommes oui. Nous vous prions de vous comporter comme des animaux. » Ça recadre bien, je trouve.

Je marche et je profite, je prends systématiquement à droite et, au bout d'un moment, j'aperçois au loin des policiers et les gens du LPTS, facilement identifiables avec leurs combinaisons blanches de scène de crime. Ils sont à pied d'œuvre et ils m'attendent. Finies les vacances, le boulot est là qui m'attend. Avec l'autorisation du LPTS, j'avance vers le lieu de la découverte du corps. Seule la tête apparaît,

elle est presque séparée du corps tant elle est putréfiée et ce sont bien deux orbites vides qui me regardent comme elles ont regardé Luis un peu plus tôt. Le corps est peu visible. Il est sous l'eau, dans la tourbière. Le labo a fini ses prélèvements. Il s'est intéressé aux lieux car, en ce qui concerne le corps, une tête décharnée ne peut rien apporter en termes de microtraces. Reste à sortir le corps de la tourbière, ce qui ne sera pas une mince affaire, me semble-t-il.

Je descends les mains dans l'eau pour chercher les épaules, les passe sous les aisselles et tire le corps vers le haut. C'est à ce moment-là que la tête qui ne tenait plus guère se détache à hauteur de l'union des troisième et quatrième vertèbres cervicales et tombe au sol, encore attachée à trois vertèbres. Le haut du corps vient tout seul, mais sortir les pieds, bien fichés dans la tourbe collante, est une autre paire de manches. En combinant nos forces, à trois, nous finissons par y arriver. En totale opposition avec la tête qui est entièrement débarrassée de toutes ses structures molles, le corps est intact, parfaitement conservé par le milieu liquide qui la baigne. Et ça, je ne m'y attendais pas.

Il existe à travers le monde des corps conservés de façon inimaginable grâce à des techniques diverses et variées, et notamment dans la Cripta dei Cappuccini, au sud de Palerme. C'est un cimetière qui contient des cadavres plus ou moins momifiés pendus aux murs d'une crypte souterraine. C'est par hasard que les moines ont découvert, en déplaçant leur cimetière, que les corps de leurs frères morts et enterrés depuis parfois bien longtemps avaient été particulièrement bien conservés lors de leur séjour dans le cimetière. Aujourd'hui, on sait que c'est à cause du caractère calcaire de la terre, mais, à l'époque, en plein XVI^{e} siècle, on a crié au miracle et même à la sainteté, car une des croyances concernant les saints est qu'ils sont imputrescibles, qu'ils ne peuvent putréfier. D'ailleurs, lorsqu'une personne est canonisée par l'Église, il arrive que son corps soit extrait de la tombe pour être déposé dans une église ou pour que ses os puissent être prélevés pour en faire des reliques. En 2014, l'Église a canonisé deux de ses papes défunts, Jean XXIII et Jean-Paul II. Si vous visitez la basilique Saint-Pierre à Rome, en approchant du maître-autel, sur la droite, le long d'une colonne, vous pourrez voir le corps

du premier. Il est en habits de pape et recouvert de cire, mais il est visible, contrairement à Jean-Paul II, dont la tombe se trouve de l'autre côté de cette basilique mais dont le corps n'est pas visible, vraisemblablement trop affecté par la putréfaction. On se rappelle que ce pape est décédé en 2005 à la suite d'une longue maladie. Sa tombe dans la crypte des papes au sous-sol de la basilique, ouverte aux visiteurs, est désormais occupée par son successeur, le pape Benoît XVI, décédé en 2022.

Le corps retrouvé dans la tourbière est celui d'une dame. Il est intact ou presque, alors que son crâne est entièrement nettoyé. J'y trouve quelques résidus d'insectes, soit des cadavres de mouches et des pupes, que je prélève pour les remettre à Marcel Leclercq, seul capable de nous aider à déterminer le moment du décès. Je dépose le corps dans un espace un peu plus large de manière à pouvoir faire un premier examen. Les vêtements sont pris en charge par le labo, ils serviront à l'identification mais, préalablement, ils sont fouillés à la recherche des papiers d'identité, qui n'y sont pas. La femme est vêtue d'un pull plutôt épais, mais dépourvue de veste. Ce pourrait être normal selon le moment du décès, que Marcel estimera. Nous sommes en été et il ne fait pas nécessairement froid. Pour en être sûr, j'interrogerai l'Institut royal de météorologie, qui a une station météo à deux pas grâce à laquelle je connaîtrai la température et le degré d'humidité jour après jour, heure après heure, sur une période donnée. Elle porte aussi un petit bracelet comme ceux que les parrains et marraines offrent en cadeau de naissance à leurs filleul(e)s, une petite gourmette avec un prénom, Nadine.

Je commence l'examen extérieur de Nadine sur corps nu, de la tête aux pieds et des pieds à la tête sur les deux faces. Rien ! Pas la moindre petite lésion, rien du tout, pas même une égratignure et la peau est très bien conservée. Je fais emporter le corps par les pompes funèbres pour le transporter à l'IML où je vais l'autopsier, avec l'accord des magistrats, bien entendu. Sans accord, pas d'autopsie ! Mon métier ne s'exerce que par la volonté des magistrats, motivés par l'exigence judiciaire que justice soit rendue.

Le lendemain matin, en salle d'autopsie, tout le monde est là : les magistrats, le labo, les enquêteurs, lesquels attendent beaucoup de l'autopsie car l'enquête piétine : à part la découverte d'un corps non identifié et l'audition de Luis et du garde de ce coin des Hautes Fagnes, le dossier est vide. Le garde n'a apporté aucun élément nouveau. Pire, il n'existe aucune fiche ante-mortem qui rapporte la disparition d'une femme habillée de cette manière. Mais mon travail va peut-être apporter des éléments plus pertinents, c'est ce que chacun espère. Le corps est mesuré et pesé en y ajoutant 2,5 kg pour la matière perdue : cerveau, visage et cou. C'est déjà un élément d'identification. Les empreintes digitales sont relevées et je fais un nouvel examen extérieur notamment à la recherche de cicatrices, d'amputations, de tatouages mais je reste bredouille, car cela n'apporte rien de plus sinon qu'il n'y a rien à relever. Ce qui, en matière d'identification, est déjà quelque chose.

Je poursuis l'examen par l'autopsie du corps, face par face, d'abord la face dorsale, comme d'habitude, puis, après avoir recousu les incisions réalisées, la face ventrale. Le tout se solde par une autopsie blanche, c'est-à-dire une autopsie qui n'apporte aucun élément, pas même une cause de décès. Je prélève le cœur pour en faire un examen histologique approfondi à la recherche d'éventuels signes de mort naturelle ainsi que le foie, un rein, de la bile et de l'urine pour une recherche toxicologique, du sang pour une analyse ADN. Sur le plan de l'identification, grâce à l'autopsie, on sait qu'elle n'a jamais subi d'intervention et que, malheureusement, elle ne porte pas de prothèse. C'est dommage, parce que les prothèses portent des numéros qui nous permettent de remonter, en passant par la firme qui les a construites, à l'hôpital où la prothèse a été placée et au nom du patient qui l'a reçue et la porte. C'est un excellent moyen pour identifier quelqu'un. Je me tourne alors vers le crâne qui me nargue de ses orbites vides. D'abord les vertèbres cervicales qui apparaissent intactes puis le crâne, intact lui aussi. Pas la moindre trace de lésion, ce qui est normal : si cette dame a été étranglée puis son corps déposé dans les Fagnes, on ne trouvera plus aucune lésion, car les lésions dues à ce type d'asphyxie ne portent que sur les tissus mous, qui ont disparu. Cela reste une hypothèse. De la même manière, un traumatisme crânien qui aurait engendré une hémorragie cérébrale passerait également inaperçu. La

putréfaction détruit tous les tissus mous et la lyse osseuse post-mortem achève le travail en détruisant les os.

C’est quelque chose qui m’intrigue aujourd’hui encore dans le dossier Fourniret, ce prédateur sexuel de petites filles qu’il tuait tout en les violant puis enterrait. Régulièrement, en fonction de ses déclarations qu’en bon psychopathe pervers, il distillait aux autorités, ou en fonction des déclarations de sa femme, on creusait la terre en différents endroits réputés avoir peut-être servi de lieu d’ensevelissement. Je suis persuadé qu’on a déjà retourné la tombe de l’une ou l’autre sans s’en rendre compte, parce qu’il n’en restait plus rien. Tout finit par disparaître, à vitesse variable selon la qualité du sol. Dans un même cimetière, j’ai déjà déterré des corps qui, après deux ans, n’avaient laissé que deux fragments osseux et d’autres qui, après des décennies, étaient encore présents et identifiables.

Je confie la tête à des spécialistes en reconstruction faciale. Cette technique consiste à reconstituer les tissus du visage par apposition sur l’os crânien de couches d’une espèce de plasticine. Respectant la forme des os, un visage apparaît. Bien sûr, les os ne nous disent pas quelle était la couleur des yeux, celle des cheveux, leur longueur, s’il y avait des cicatrices sur le visage ni si les lèvres étaient plutôt fines ou plutôt pulpeuses, mais c’est un début. J’adresse des photos du visage ainsi reconstitué aux magistrats qui décident de les faire passer dans la presse locale, en espérant que quelqu’un se manifeste. Les chances sont minces, mais le miracle existe : une dame se présente à la police.

— Je viens pour la personne qu’on recherche et dont le visage est paru dans la presse. Je crois que c’est Nadine, dit-elle au planton.

Aussitôt alertée, l’équipe de la police judiciaire fédérale, Philippe et Jacques, se rend au poste. Il ne leur faut pas vingt minutes pour traverser la ville, toutes sirènes hurlantes. Ils n’en reviennent pas, mais l’expérience leur a appris à rester prudents : pas de joie avant d’être certain qu’elle est légitime.

— Bonjour, Madame. Alors, vous pensez avoir reconnu une de vos amies qui s’appelle Nadine ?

— C’est ça. Vous savez, ça fait un moment que je ne l’ai plus vue. J’ai essayé de l’appeler, mais elle ne répond pas, ni au téléphone ni aux

textos. Je suis inquiète.

— Un moment, c’est combien de temps ?

Je viens de recevoir le rapport de Marcel qui m’indique que le décès de Nadine remonte à seize jours et j’ai, bien évidemment, communiqué l’information aux magistrats et aux enquêteurs.

— Plus ou moins deux semaines. Attendez, j’ai encore mes textos. Le premier remonte au 10, il y a exactement deux semaines.

— Et vous ne l’aviez plus vue ou entendue depuis longtemps ?

— Non, deux ou trois jours. D’habitude, on se téléphone tous les deux jours.

Lisa est questionnée par les enquêteurs avec beaucoup de gentillesse ; ils apprennent que Nadine est mariée à Michel, qu’elle a deux enfants qui vivent loin de la maison, et même loin du pays. Michel est dentiste et Nadine logopède. Ils ont une vie bien rangée et bien calme, rythmée par les visites aux amis et aux enfants.

— Et vous avez contacté Michel, son mari ?

— Oui, mais il ne me répond pas non plus. En fait, quand je lui téléphone, je tombe tout de suite sur sa messagerie. J’ai laissé plusieurs messages mais je n’ai pas eu de réponse, il ne m’a pas recontactée. Je crois qu’il m’a bloquée.

Philippe et Jacques se relaient pour poser mille questions à Lisa et notamment concernant la taille de Nadine, son poids, les vêtements qu’elle portait d’habitude, si les vêtements dont ils lui montrent des photos lui appartiennent.

— Oui, je les reconnais. D’ailleurs, ce pull, c’est moi qui le lui ai offert.

— Et les bijoux, elle en portait ?

— Oh, vous savez, Nadine n’aimait pas trop les bijoux, elle en avait beaucoup de pacotille. Par contre, elle portait toujours un collier très fin, en or avec un petit cœur, et aussi une gourmette de naissance avec son prénom gravé dessus.

— Une gourmette comme celle-là ? demandent-ils en lui montrant la gourmette.

— C’est elle, c’est sa gourmette.

Le collier a pu être perdu notamment lorsque le corps a été extrait de la tourbe, quand la tête s'est séparée du corps. Une équipe retourne sur place le chercher, mais sans succès.

Elle s'appelait donc bien Nadine et était mariée à Michel. Pourquoi Michel n'a-t-il pas signalé sa disparition ? Ça sent bon le suspect, voire le coupable, une attitude pareille. On a maintenant son identité, sa fiche « population » et donc son domicile et les agents sont déjà en route, non sans avoir demandé un mandat de perquisition et pris congé de Lisa qu'ils ont vivement remerciée : grâce à elle, l'enquête démarre enfin.

On sonne à la porte, Michel se lève.

— Bonjour, Monsieur, police judiciaire. Vous êtes bien Michel ? Pouvons-nous entrer ?

— Je vous en prie.

— Nous venons au sujet de Nadine, votre femme, dont nous venons de retrouver le corps : elle est décédée.

Philippe l'a dit avec une certaine brutalité dont il n'est pas coutumier pour voir la réaction de Michel. Il paraît effondré, mais se reprend vite et pose mille questions. Qu'est-il arrivé ? Comment ? Pourquoi ? Où ? Qui ?

— Justement, on se demandait pourquoi vous n'avez pas signalé sa disparition à la police.

— Mais si, je l'ai fait, au commissariat de police du quartier, il y a plus de deux semaines. J'étais inquiet, elle n'était pas rentrée et ne répondait pas à son portable.

Jacques passe un coup de fil au commissariat et apprend qu'effectivement, Michel a déclaré la disparition, mais que les agents n'ont pas encore eu le temps de l'encoder dans le fichier *ad hoc*. Jacques demande que cette déclaration lui soit transmise immédiatement. Le policier, plus confus qu'autre chose, arrive ventre à terre au domicile, porteur dudit PV, s'excusant de toutes les manières possibles. Michel a bien fait une déclaration dès le lendemain de la disparition de Nadine, et les vêtements décrits collent parfaitement à ceux qu'elle portait lors de sa découverte. Le statut de suspect s'éloigne… mais pas pour très longtemps.

Philippe et Jacques sont rejoints par une autre équipe de la PJ pour réaliser la perquisition.

— On cherche quelque chose de spécial ?

— Oui, au moins les papiers d'identité de Nadine, un fin collier en or porteur d'un petit cœur, son portable.

Le collier est retrouvé dans la salle de bain et les papiers, les clés de voiture et le portable dans sa veste, pendue au portemanteau. L'enquêteur sort de la maison avec la clé et, poussant sur le bouton de déverrouillage, trouve immédiatement la voiture.

Nadine serait donc partie sans son collier, sans sa veste qui contient ses papiers, sans son téléphone et sans sa voiture. Ça fait beaucoup, et même beaucoup trop. Michel redevient un suspect de qualité et est mis sur la sellette, car, s'il a déclaré la disparition de sa femme, la présence de sa veste, de sa voiture, de son portable et de son collier est pour le moins intrigante. Il est amené à la PJ où il va certainement passer la nuit en interrogatoire.

Pendant ce temps, le portable de Nadine est rechargé et scrupuleusement fouillé après avoir été déverrouillé. Le déverrouillage par reconnaissance faciale étant devenu impossible au vu de la putréfaction du visage de Nadine, il ne reste que le code. Après quelques essais, le policier le trouve : c'est la date de naissance de sa fille, un grand classique. Les gens manquent cruellement d'imagination quand il s'agit de choisir un code ; il est rare d'en trouver un qui n'ait pas de relation avec le code de carte bancaire ni avec une date de naissance d'un proche, la date de mariage ou de divorce, ou qui n'ait pas de relation avec une passion. On ne compte plus les codes constitués par la date de naissance de Napoléon pour les napoléonistes convaincus. Le téléphone de Nadine comporte plein de messages adressés à « Mamour ». Qui est « Mamour » ? Vu les messages, c'est visiblement une relation plus qu'amicale et ils ne font pas que se regarder dans le blanc des yeux, à en juger par les textos et les photos échangés. Philippe l'appelle et tombe sur le répondeur.

— Bonjour, vous êtes sur le téléphone de Pierre…

Philippe envoie une équipe mettre la main sur ce Pierre pour l'amener à la PJ. Le mari et l'amant sont interrogés séparément. Leurs déclarations se ressemblent comme s'ils les avaient préparées

ensemble. Philippe a appris à détecter ce genre de situation depuis trente ans qu'il officie à la section homicides de la PJ. Il en a vu défiler, des maris cocus, des amants éconduits qui n'ont pas supporté cette situation et ont mis fin aux jours de leur femme, de l'amant ou du mari de leur femme voire des deux.

Philippe m'appelle.

— Peux-tu me rappeler ta conclusion sur le fait qu'on a retrouvé le corps à cet endroit ?

— Oui, bien sûr. Je pense que, puisqu'elle n'avait pas sur elle les objets qu'on a toujours sur soi quand on quitte son domicile, à savoir papiers d'identité, portable et clés de voiture, elle a été tuée ailleurs et transportée là où on l'a trouvée. Vu l'impossibilité d'y accéder en voiture, elle a été portée jusqu'au lieu de découverte, ce qui fait une belle distance vu qu'il faut marcher 15 minutes pour y parvenir. Il doit donc y avoir eu plusieurs porteurs, deux au minimum, ou un seul, mais très costaud, alors, parce que c'est lourd, un corps mort. D'autre part, ce transport n'a pu se faire que de nuit pour n'alerter personne.

— Ok, merci.

— Oh, Philippe, dernier détail : elle n'a pas été empoisonnée ni endormie et elle n'avait consommé ni drogue ni alcool, l'expertise toxico vient de me parvenir, elle est négative.

— Ok, merci.

— Ah oui, encore un truc : le cœur ne présentait aucune pathologie. Vu qu'elle a été transportée, ce doit nécessairement être une mort traumatique. À mon sens, il ne persiste que deux hypothèses : soit elle a fait une hémorragie cérébrale qui n'a pas laissé de traces vu la putréfaction totale du cerveau, soit elle a été étranglée à la main ou au lien, ce qui n'a pas laissé de traces non plus, pour les mêmes raisons.

— Ok, merci.

— Et encore un truc : je suis incapable de le démontrer, alors bonne chance.

— Ben, tu m'arranges.

Philippe sait qu'il a deux beaux suspects et qu'ils doivent s'être entraidés au moins pour le transport du corps. Qui l'a tuée ? Les deux ? Un seul ? Lequel ? Peu à peu, les choses s'éclaircissent, surtout quand

les enquêteurs relèvent que le GPS de la voiture de Pierre, une magnifique Jaguar, a enregistré un séjour chez Michel et Nadine le jour de la mort de Nadine estimé par Marcel. Il y est resté plus d'une heure, a ensuite pris la route des Hautes Fagnes, où il est encore resté plus d'une heure, avant de repasser chez Michel et de rentrer chez lui. Ils sont faits !

Ce n'est plus ensuite qu'une question de temps pour qu'ils reconnaissent que Pierre s'est présenté au domicile de Michel et Nadine pour supplier Nadine de ne pas le quitter, ce qu'elle venait de faire. Michel a demandé des explications et Nadine s'est mise dans une colère noire et les a frappés tous les deux. À partir de là, les versions divergent sur l'identité de l'auteur, mais ils affirment que l'un d'eux a attrapé Nadine à la gorge et, sous la colère et la rage, a serré au point qu'elle étouffe et qu'elle décède sous les yeux de l'autre, qui certifie qu'il a fait tout ce qu'il pouvait pour faire lâcher l'étrangleur. Tous deux sont renvoyés aux assises et la cour devra trancher sur les responsabilités de chacun.

Je leur souhaite bien du plaisir.

L’alcool, ce deuxième auteur

Quand on est de garde, il faut ne rien prévoir d’autre pendant ce temps, et surtout pas de rendez-vous, car c’est toujours à ce moment-là qu’une affaire nous tombe dessus : c’est ce que j’appelle la loi de la vexation universelle. Ça ne rate jamais. Ce jour-là, j’ai prévu de déjeuner avec une amie que je n’ai plus vue depuis longtemps lorsque mon téléphone sonne.

Carine et Anne-Pascale sont associées dans un commerce de vêtements et de lingerie féminine depuis des années. Leurs maris respectifs, Frédéric et Guy, s’apprécient ; les deux couples se fréquentent beaucoup. Cela fait des années qu’ils partent en vacances ensemble. La première fois, c’était à Bormes-les-Mimosas. Sous le soleil du sud de la France, la vie est toujours plus belle, les ennuis se volatilisent, on se sent comme hors du temps, et, surtout, le vin rosé bien frais coule à flots. Quelques escapades en mer, le long des côtes ou dans le massif des Maures et ces vacances resteront gravées dans leurs mémoires. Bormes-les-Mimosas, c’est là aussi qu’une autre histoire a commencé.

« Docteur, on a trouvé une femme le long d’un chemin de terre. Vous pourriez aller voir et me tenir au courant ? La police vous attend. » À mon arrivée, le policier de garde à l’entrée du chemin m’indique où me garer puis où me rendre. La scène de crime est installée et le labo est déjà au travail avec les bandes autocollantes pour le recueil des microtraces.

— Tu arrives au bon moment, on va bientôt pouvoir la retourner.

Je m'habille en costume de cosmonaute, ce sauna qu'est la combinaison blanche de descente. Ça y est, je ressemble au bonhomme Michelin.

Le corps est celui d'une femme d'une bonne trentaine d'années. Elle porte une veste sous laquelle le chemisier présente plusieurs boutons arrachés tandis que la dentelle de son soutien-gorge, qu'on aperçoit par le chemisier ouvert, est déchirée, la ceinture de son pantalon est défaite, le pantalon est ouvert mais toujours à hauteur des hanches. Clairement, quelqu'un a tenté d'avoir un rapport sexuel avec elle contre son gré ; les déchirures des vêtements et surtout sa mort témoignent qu'elle a cherché à se défendre.

Cette après-midi-là, Guy et Carine sont partis faire quelques courses, laissant leurs conjoints respectifs au bord de la piscine. Frédéric se lève pour aller chercher du vin rosé au frigo. Anne-Pascale le suit jusqu'à la villa qui possède une petite douche extérieure. Là, elle fait couler de l'eau chaude sur sa nuque, puis de l'eau froide. Quand Frédéric revient avec sa bouteille de rosé, elle l'éclabousse depuis la douche. Frédéric pose la bouteille, baisse ses lunettes solaires dans un geste de défi et, désireux de se venger, saisit Anne-Pascale, la soulève et la porte jusqu'à la piscine dans laquelle il compte la lâcher mais leurs regards se croisent, il ne la lâche pas, elle non plus, ils s'embrassent.

Au premier coup d'œil, le corps de cette femme révèle de nombreux coups avec deux yeux au beurre noir, un saignement de nez, une tuméfaction de la lèvre inférieure. Le labo retourne le corps et renouvelle les bandes autocollantes, ce qui prend facilement trois quarts d'heure. En attendant, je saisis de mes mains gantées un sac qui se trouve sous le corps. Il contient des papiers d'identité au nom d'Anne-Pascale X.

Anne-Pascale et Frédéric ont commis l'irréparable au bord et dans la piscine. Ils n'en reviennent pas, tout est allé si vite, l'alcool et

le soleil aidant sans doute, de même que le fait d'être en vacances, comme dans une autre dimension. Les excuses sont nombreuses pour justifier le passage à l'acte. Au retour des désormais cocus, leur attitude est neutre, comme si rien ne s'était passé. Les vacances se poursuivent puis se terminent sans la moindre fausse note. De retour au pays, Frédéric et Anne-Pascale se verront en tête-à-tête, c'est sûr.

Le labo a fini, je peux disposer du corps. Je commence par le déshabiller pour pouvoir relever sa température rectale, indispensable pour évaluer le moment du décès, et faire des prélèvements de sang et d'urine qui me permettront de rechercher la présence de toxiques. Je remets les vêtements au labo pour conservation. Vu l'odeur que le corps exhale à la moindre manipulation, je suis certain que de l'alcool a été consommé, et pas qu'un peu. L'alcool pénètre tous les tissus de l'organisme et, à l'autopsie, c'est toute la dissection qui sent. Le pire, c'est le vin rouge, qui donne une odeur de coq au vin à tout le corps, surtout à l'intérieur.

Guy est mort. Une mort subite, inattendue, une mort cardiaque, selon le médecin traitant. C'est vrai qu'il était traité pour le cœur depuis de nombreuses années, qu'il avait déjà fait un infarctus, mais il s'en était remis.

La mort cardiaque est un diagnostic fréquemment posé quand on ne connaît pas la cause précise d'un décès. En effet, on n'autopsie pas tous les défunts, ce n'est ni possible ni souhaitable : on ne va pas autopsier tout le monde juste pour avoir des statistiques fiables ! Alors les médecins qui constatent un décès indiquent une cause qui leur paraît vraisemblable. Il y a quelques années, les médecins légistes de ma ville étaient fréquemment requis pour établir le constat de décès de personnes qui vivaient seules ou quand on ne trouvait pas de médecin généraliste. Systématiquement, la cause indiquée était « athérosclérose coronaire », ce qui avait conduit à une explosion de pathologies

cardiaques dans ma région dont l'Institut national de statistiques s'était étonné. Ils nous avaient contactés, nous les avions rencontrés et avions décidé, de commun accord, de noter désormais « mort subite d'origine indéterminée », sauf en cas de certitude raisonnable.

Guy est mort et Anne-Pascale est anéantie. Elle ne feint pas, elle est réellement anéantie, ça se voit. Elle s'enferme, ne veut voir personne, pas même Frédéric et Carine, ses amis de toujours, elle fait une sérieuse dépression et consulte un psychiatre qui la met en incapacité de travail. Elle laisse à Carine le soin de gérer seule la boutique jusqu'à des jours meilleurs. Elle décide aussi de rompre avec Frédéric. Pour lui, c'est un coup de tonnerre. Voilà qu'alors que son mari est décédé et qu'elle ne doit plus se cacher de lui, elle décide de rompre, de mettre un terme à une relation de dix ans. Frédéric n'en revient pas et, surtout, ne l'accepte pas.

Anne-Pascale est identifiée depuis une bonne demi-heure et son identité diffusée quand un policier s'approche.

— Docteur, j'ai du nouveau. Cette nuit, vers 1 heure 40, le fils de Madame a reçu un appel de sa mère en pleurs qui lui disait de venir vite, car un homme, qu'elle a appelé Frédéric, la frappait, il était comme fou. Il a entendu ensuite divers bruits et, avant que le portable ne se coupe, un mot, « cimetière », et un nom de localité. Il a téléphoné à la police de la zone en question et ils se sont rendus dans le cimetière de la localité sans rien trouver.

— C'est qui, Frédéric, il est identifié ?

— Oui, d'après le fils de Madame, c'est le mari d'un couple d'amis. On va aller le chercher pour l'interroger dès qu'on aura son adresse.

Le policier a à peine quitté les lieux que mon téléphone sonne. « Docteur, j'ai un autre mort pour vous, elle commence bien, cette journée. Il s'agit d'un suicide par arme à feu. » Ce corps-là attendra. Je continue mon examen tout en sachant que je le terminerai en salle d'autopsie. Je note de très nombreux hématomes au visage, un saignement de nez, que l'on appelle une épistaxis en langage médical,

et un saignement d’oreille, appelé otorragie, qui témoignent de coups ayant causé une fracture du crâne et un décès par hémorragie cérébrale. En passant, je note une trace de sang au nombril issue d’une très petite plaie, qui me fait penser qu’un piercing a dû être arraché dans la bagarre. Je m’en tiens là, je terminerai en salle d’autopsie et en attendant les magistrats, je décide d’aller voir l’autre corps qui se trouve dans le même village.

À peine cinq minutes de voiture et je suis sur place. Quelle drôle de coïncidence, il ne manquerait plus qu’il s’appelle Frédéric ! M’adressant aux policiers :

— Vous avez son identité ?

— Frédéric Y.

C’est lui, le Frédéric visé par le coup de téléphone d’Anne-Pascale à son fils. Je préviens le procureur qui est en route pour la scène de crime avec le juge d’instruction et j’examine le corps de Frédéric. Pour lui, pas de labo, sauf si je constate des éléments laissant penser qu’il ne s’agit pas d’un suicide. Le corps de Frédéric est à l’arrière de la maison, devant la porte du garage. C’est un voisin qui l’a découvert en se levant le matin et en regardant par la fenêtre. Carine, elle, a été réveillée par les policiers venus lui annoncer la mort de son mari.

Le corps gît dans une petite flaque de sang qui entoure toute la tête. Ce n’est pas comme dans les films où on voit une mare gigantesque qui se répand à la vitesse d’un cheval au galop. À proximité de sa main droite, une arme à feu de type pistolet, soit une arme avec un chargeur dans sa crosse, et à gauche du corps, une douille. Sur le sol, je relève la présence de sang qui s’est déposé en jets en plusieurs endroits autour du corps. L’expert en balistique, José Serrano, a été appelé en même temps que moi. Comme il habite dans le village voisin, nous sommes arrivés quasiment en même temps.

L’examen montre un orifice d’entrée de projectile devant l’oreille droite avec une chambre de mine, ce qui signifie que l’arme était au contact de la peau au moment du tir. L’orifice de sortie se trouve au-dessus de l’oreille gauche. Pas moyen de confondre les orifices, d’abord parce qu’il existe une chambre de mine qui ne peut se trouver qu’à l’orifice d’entrée, mais aussi à cause de la forme des orifices : l’entrée est bien circulaire tandis que la sortie est déchiquetée, même si

cette configuration n’est pas toujours fiable. D’autre part, autour de l’orifice d’entrée, on note les traces du passage du projectile, une collerette érosive. C’est comme un anneau de peau qui entoure directement l’orifice et qui est dû au frottement du projectile quand il traverse la peau. On n’en trouve logiquement qu’à l’entrée.

Je n’ai connu qu’un seul cas de collerette érosive à la sortie du projectile. L’homme s’était pris une balle alors qu’il était dos contre un mur. L’auteur lui avait tiré dessus de face, en plein thorax antérieur gauche, que le projectile avait traversé avant de sortir par le dos, de ricocher contre le mur et de rentrer à nouveau par l’orifice par lequel il était sorti. Un cas inouï. À l’autopsie, j’avais vainement cherché deux projectiles puisque le corps présentait apparemment deux entrées et pas de sortie. C’est l’expert en balistique de l’époque, Jean Jamar, un ancien policier amoureux des armes à feu, qui avait eu l’idée d’une possible réentrée. Nous étions retournés sur place pour chercher une trace d’impact sur le mur et Jean l’avait trouvée. Il y avait encore de petits morceaux du métal d’enveloppe du projectile incrustés dans le mur à l’endroit précis où le projectile avait ricoché.

Dans le cas de Frédéric, l’arme a été posée contre le crâne à droite et le projectile est sorti du crâne à gauche en réalisant une trajectoire légèrement de bas en haut et d’avant en arrière, qui correspond parfaitement à un suicide. Le coup de feu tiré a sectionné une petite artère qui passe classiquement à hauteur des sites de fractures, laquelle est à l’origine des jets de sang retrouvés au sol. Sous l’effet de l’impact, le corps a pivoté et les jets sont apparus à divers endroits au sol selon son axe de rotation. Chaque jet correspond à un battement cardiaque. Frédéric est droitier, a des traces de poudre sur la main droite qui démontrent qu’il a tiré avec une arme à feu. De plus, l’arme lui appartient. Il ne manque aucun élément pour admettre qu’il s’agit d’un suicide.

Dans le même temps, la PJ est arrivée et interroge Carine. Ils ont passé la soirée ensemble, tous les trois : Frédéric, Carine et Anne-Pascale. C’était la première fois depuis des mois, depuis la mort de Guy, qu’Anne-Pascale acceptait une sortie. Ils ont beaucoup bu, surtout Anne-Pascale, et ils ont sagement décidé qu’elle ne reprendrait

pas sa voiture, qu'ils la ramèneraient chez elle, à deux pas de chez eux. Frédéric conduisait, Carine occupait le siège passager avant et Anne-Pascale la banquette arrière. Frédéric a d'abord déposé Carine puis a reconduit Anne-Pascale. Il était environ 2 heures 30. Vers 3 heures, Carine, ne voyant pas revenir son mari, lui a téléphoné, sans succès, puis elle s'est endormie sous l'effet de l'alcool consommé durant la soirée. C'est la police qui l'a réveillée, la projetant dans une autre dimension. Son mari avait une liaison avec sa meilleure amie, il l'avait tuée et s'était ensuite suicidé. Tout a basculé en une seule nuit. J'ai toujours admiré la capacité de ces gens à qui il arrive de tels malheurs de se redresser, de se remettre sur leurs pieds, de faire face à la réalité, et d'affronter la vie qui continue.

Une voiture se trouve dans le garage de Frédéric. Elle a une vitre brisée, des traces de sang sur le siège arrière, avec des boutons de chemisier et… un piercing. Il est évident qu'une scène violente a eu lieu dans la voiture. Les boutons correspondent à ceux du chemisier d'Anne-Pascale. Il est facile de déduire de leur présence que l'auteur a voulu déshabiller sa victime, sans doute pour avoir des relations sexuelles avec elle et que, par rage de ne pas y parvenir et encouragé par l'état dans lequel l'alcool l'avait mis, il l'a rouée de coups. On a la scène de crime primaire ou une partie de celle-ci, celle des faits qui se sont déroulés dans la voiture. Frédéric a ensuite déposé le corps le long d'un chemin de terre pour s'en débarrasser.

L'autopsie du corps d'Anne-Pascale est réalisée le jour même ; elle confirme ce que j'ai suspecté dans un premier temps. Vu l'absence de lésions de défense, je déduis que la victime s'est peu défendue ou qu'elle a vite été maîtrisée. Les lésions du visage se poursuivent en profondeur par de volumineux hématomes sous-cutanés, surtout à hauteur des yeux. Puis, à l'ouverture du crâne, je découvre une importante hémorragie sous-durale, soit entre le cerveau et la dure-mère. Cette hémorragie a comprimé le cerveau et causé le décès.

J'avais été interpellé par des écoulements de sang sur le visage, qui constituent le signal externe de fractures d'os de la base du crâne. Et en effet, après avoir enlevé le cerveau, je découvre que les os du toit des orbites sont fracturés, ce qui explique les yeux au beurre noir ; les

os du nez sont fracturés également, ce qui explique l'épistaxis ; enfin la fracture du rocher gauche, cet os très solide de la base du crâne qui contient les organes de l'audition, explique l'otorragie gauche. Tous ces éléments sont la preuve qu'Anne-Pascale a reçu de nombreux coups au visage.

***

Et l'alcool, dans tout ça ? L'alcool est un puissant désinhibiteur et il ne fait aucun doute qu'il est en cause ici, qu'il a facilité le passage à l'acte dans les velléités d'avoir des relations sexuelles et a renforcé la frustration de ne pas y parvenir. Dans notre société, trop souvent, l'alcool est banalisé et, pour les jeunes hommes, savoir « tenir le litre » est même une prouesse, presque un acte de bravoure. Cette banalisation fait oublier que l'alcool peut devenir une drogue, et même une drogue dure pour les alcooliques chroniques.

Quelques mots sur l'alcool. On estime que chaque verre d'alcool consommé, qu'il s'agisse de bière, de vin ou d'alcool fort, voire de pousse-café, dès lors qu'il est servi avec parcimonie comme dans un café, procure à celui qui le boit à un taux moyen de 0,2 g d'alcool par litre de sang au bout de trente minutes, soit le temps nécessaire pour que l'alcool absorbé passe dans le sang. Ceci signifie qu'au cinquième verre de bière, s'ils sont bus en une heure, le consommateur à jeun présente une alcoolémie d'un gramme par litre. S'il mange tout en consommant l'alcool, le taux dans le sang sera moindre, parfois de moitié.

Les effets de l'alcool varient en fonction du taux dans le sang. Ils commencent dès 0,15 g/l, mais sont négligeables dans ce cas. Par contre, vers 0,6 g/l, on note une réduction de la capacité réflexe ; à 1 g/l, on note déjà une incoordination de certains mouvements et un allongement évident du temps de réaction ; à 1,5 g/l, la moitié des consommateurs sont ivres et tous présentent des troubles des perceptions extérieures essentiellement ; à 2 g/l, l'ivresse est évidente chez 100 % des consommateurs. Oubliez les éléphants roses de la caricature populaire, l'alcoolisme et l'imprégnation alcoolique n'ont rien de rose.

La plupart des meurtres sous alcool que j’ai eus à traiter survenaient alors que l’auteur présentait un taux de 1, 5 g/l ou plus, ce qui est logique puisque c’est à ce stade que les inhibitions se lèvent, c’est-à-dire que toutes les préventions sociales disparaissent, laissant la place à l’expression des envies de manière désinhibée. C’est le taux auquel se trouvait Frédéric lorsqu’il a commis son acte, ruinant la vie de trois personnes, dont la sienne, sans compter celle des enfants des deux couples.

Pour info, une bouteille de vin (0,75 l) consommée à jeun conduit à une alcoolémie de 1,52 g/l chez un homme de 70 kg et de 1,87 g/l chez une femme du même poids. La différence tient au fait que l’alcool se dilue plus largement dans le corps d’un homme que dans celui d’une femme, pour des raisons strictement physiologiques.

Enfin, pour en finir avec cette petite rubrique sur l’alcool, il est important de savoir que l’élimination de l’alcool se fait par le foie à une vitesse moyenne de 0,15 g d’alcool par litre de sang et par heure, ce qui signifie qu’il faut en moyenne une heure pour éliminer chaque verre d’alcool consommé. C’est ce qui explique que, le lendemain matin d’une cuite, si l’on reprend le volant, on a toutes les chances d’être positif à l’éthylomètre, parce que tout l’alcool consommé la veille n’a pas encore eu le temps d’être éliminé par métabolisation.

Aujourd’hui, le nouvel ennemi est la cocaïne, et elle est souvent combinée à la prise d’autres substances psychotropes, dont l’alcool, bien évidemment.

Dans le cas de Frédéric et d’Anne-Pascale, nul doute que, sans l’alcoolisation de Frédéric, les choses n’auraient pas été jusque-là. L’alcool est le second auteur de ce meurtre, ce qui n’atténue en rien la responsabilité de Frédéric. C’est lui qui a choisi de boire et s’est mis dans cet état, il en est responsable. C’est ainsi que la justice voit les choses.

L’homme qui aimait les femmes

C’est un jour morne et pluvieux, humide et venteux, une de ces journées où l’on préférerait rester chez soi à lire un livre au coin du feu. Mais je suis de garde, et le téléphone ne tarde pas à me le rappeler. « Docteur, j’ai un mort pour vous ! » Une phrase désormais classique avec de multiples variantes entendue tant de fois au cours des trente années que j’effectue ce métier, celui de faire parler les morts. C’est un métier qui séduit et intrigue. Je croule sous les demandes d’élèves du secondaire qui, en fin de leur dernière année, ont la possibilité de faire un stage auprès d’un professionnel du métier qu’ils voudraient faire plus tard. Vu leur nombre, on n’a pas à craindre une carence. Mais beaucoup se découragent. Il faut faire la médecine après avoir passé l’examen d’entrée, puis être choisi en spécialisation de médecine légale et les places sont rares, très rares même, faute des budgets nécessaires. Et puis il y a ceux qui ne sont pas séduits du tout. Je me souviens de cette dame qui avait été installée en face de moi à un dîner de mariage et qui, apprenant mon métier, avait changé de couleur puis de place, effrayée ou dégoûtée, voire les deux, je ne sais pas.

Le mort se trouve dans un appartement du deuxième étage d’un petit building le long d’une belle artère. C’est l’un de ces immeubles que, dans l’insouciance urbanistique des années 1970, la Ville a laissé pousser sur les grands boulevards, saccageant les habitations bourgeoises du siècle précédent qui s’y trouvaient et qui bordaient de part et d’autre un bras du fleuve qui traverse la ville et qui y faisait un petit détour. Ce petit bras est ensuite devenu un égout qui a été bouché et l’urbanisme a fait le reste pour défigurer cet endroit.

Le labo est déjà là qui fait ses prélèvements. Habillé de la fameuse combinaison blanche, d'un masque, de gants, d'*overshoes*, de tout l'attirail nécessaire pour être parfaitement neutre, je fais le tour de l'appartement, très cossu, bien rangé, d'une hygiène parfaite, tellement impeccable qu'on dirait un appartement témoin. Pour une fois, je me trouve dans un lieu qui ressemble à ceux que montre la série *Les Experts*, tellement propres qu'on croirait qu'ils ont été lavés avant que le crime ne soit commis, en prévision de la descente criminelle. Ça me change.

Partout des photos d'un homme, et quelques rares photos d'autres personnes. Je ne connais pas l'habitant des lieux, mais je me doute bien que c'est le cadavre que je ne vais pas tarder à découvrir et que c'est son visage et son corps musclé que je vois sur les murs. Un vrai Narcisse, le bonhomme. Mais pas de photos de femme ni d'autre homme. À coup sûr, on est chez un célibataire endurci, ce qui n'en fait pas un moine, d'après la boîte de préservatifs que je découvre sur sa table de nuit. Ce célibataire a certainement eu de la visite peu avant son décès, car je remarque un emballage de préservatif vide et le lit est défait, tellement défait qu'il ressemble plus à un champ de bataille. Soit la nuit a été très chaude, soit il s'y est passé quelque chose en rapport avec sa mort.

Le vestibule, lieu de passage obligé, ouvre sur toutes les pièces de l'appartement, qui est organisé en longueur. À gauche, il s'étend jusqu'à la façade de rue, avec le living et la cuisine ouverte ; à droite, il s'étend jusqu'à la façade arrière, avec la chambre à coucher. Et face à la porte d'entrée, une petite salle de sport avec un tapis de course, du matériel de musculation, un vélo d'appartement, des poids, bref, tous les instruments de torture nécessaires pour entretenir et sculpter son corps. C'est là que se trouve le corps.

C'est sa femme d'ouvrage qui l'a découvert en arrivant le matin pour nettoyer l'appartement, comme deux fois par semaine. En entrant, elle a d'abord été surprise par la lumière dans toutes les pièces puis a découvert le corps, droit devant elle. Elle a aussitôt prévenu la police et certifie qu'elle n'a touché à rien. Elle s'est juste assise dans un fauteuil du living en attendant la police qui n'a guère tardé, le commissariat le plus proche étant situé une rue plus loin. Découvrant

le cadavre, les policiers n’ont pas douté un instant du caractère suspect du décès et en ont fait part au procureur qui a saisi le juge d’instruction qui m’a requis. J’attends que le labo ait fini lorsque le juge, le procureur et bientôt la PJ arrivent. Tous restent devant la porte d’entrée de l’appartement en attendant de recevoir le feu vert pour pénétrer sur la scène de crime.

Je continue mon examen des lieux.

— Tu cherches quoi ?

— Un préservatif usagé.

— On l’a, il était dans la poubelle de la salle de bain.

J’avais remarqué l’emballage de préservatif vide, il me fallait désormais le préservatif usagé, de manière à avoir le code génétique de la personne qui était avec la victime et qui se trouve dans le noyau des cellules qu’elle a nécessairement laissées à la surface du préservatif. Le labo l’avait donc déjà trouvé et prélevé ; rien n’échappe à sa recherche minutieuse et attentive des moindres détails. Je suis toujours heureux de découvrir quelque chose qu’il n’a pas vu, mais ce ne sera pas pour aujourd’hui.

Le corps est en position assise contre un mur. Les mains sont attachées dans le dos avec une corde résistante et épaisse tandis que le haut du corps, depuis la tête jusqu’au bas de l’abdomen, est recouvert d’un sac poubelle en plastique noir. Celui-ci est serré à hauteur du cou par un lien qui en fait deux fois le tour. Les photos ont déjà été prises et c’est les mains gantées que je sectionne la corde sans la desserrer pour garder le nœud intact. Il arrive que les nœuds nous donnent des indications sur celui qui les a faits, c’est pour cela qu’on ne les défait pas. Je me souviens d’un pendu (voir « Le pendu pas pendu » dans mon livre *Les Morts ont la parole*) dont la corde présentait un nœud de batelier que le pendu aurait été incapable de faire et qui a permis d’identifier le coupable, un batelier, amant de la femme du défunt.

Pendant que je manipule la corde, un petit morceau de plastique en tombe, jaune d’un côté et blanc de l’autre. Je reconnais tout de suite un morceau de gant de vaisselle, vu que j’en porte depuis trente ans pour examiner les cadavres. On peut dire que je suis devenu un expert en la matière. Sa présence signifie que celui qui a placé la corde autour du cou de la victime et qui en a fait deux fois le tour s’est pincé un doigt

entre les deux cordes et, en retirant sa main, a arraché un bout de gant qu'il n'a même pas tenté de récupérer. Ça signifie aussi qu'il portait des gants lorsqu'il a placé la corde autour du cou, ce qui expliquerait que le labo ne trouve pas d'empreintes sur le sac poubelle.

Une fois la corde ôtée, je retire le sac en le pinçant à peine du bout de mes doigts gantés pour éviter toute pollution et je découvre le visage. Pas de doute, c'est bien le propriétaire de l'appartement. On ne peut pas se tromper, il correspond à toutes les photos présentes un peu partout. Il s'appelle Aurélien, c'est un jeune homme de 33 ans, bien de sa personne. Il travaille comme anesthésiste dans un hôpital de la région et est réputé pour être un coureur de jupons, célibataire, qui ne veut pas d'attaches ni d'enfants. Mais on ne fait pas toujours ce que l'on veut dans la vie et une de ses conquêtes est tombée enceinte de lui, ce qu'il a demandé à vérifier par un test de paternité. Depuis lors, il paie une pension alimentaire pour la petite Alix et reçoit sa fille d'à peine un an un week-end sur deux à son domicile. Désormais, il utilise des préservatifs, par peur des maladies, mais surtout par crainte d'une grossesse, et c'est vrai qu'au rythme où défilent ses conquêtes, il aurait vite une famille nombreuse. Aurélien aime la liberté et vraisemblablement le libertinage puisqu'on trouve dans ses papiers la carte d'une maison, en Allemagne, qui pratique une certaine forme de prostitution.

Une fois le sac poubelle ôté et conditionné pour être préservé, je m'occupe des liens qui enserrent les poignets en les coupant à distance des nœuds, comme toujours. Ces liens font deux fois le tour des poignets, comme au cou. Je retire les liens et les remets au labo pour des analyses ultérieures, notamment à la recherche de cellules qui auraient été déposées par les mains de celui qui a serré les cordes. Par l'analyse ADN de ces cellules, on pourra avoir le code génétique de l'auteur, mais je n'y crois pas trop dans la mesure où nous avons découvert qu'il portait des gants. Mais les portait-il pour tous les actes posés ? Ça vaut la peine de vérifier. Le labo reprend son travail avec la pose de bandelettes sur le corps ainsi dégagé. Sous le sac, Aurélien est nu. Le labo commence par le dos puisque le corps est assis, puis je le couche au sol pour que le labo puisse déposer les bandelettes sur la face ventrale. En le dépliant, je note une petite lésion en région paracardiaque gauche qui a saigné. On verra plus tard, priorité au labo.

Au moment où je débute mon travail, j'observe d'abord le corps avec les yeux puis je poursuivrai l'examen en le palpant. Du regard, je note que le visage est peu cyanosé, un peu bleu à cause de l'accumulation du CO_2 dans le sang, et que les paupières et les globes oculaires portent de très nombreuses pétéchies.

En descendant le long du corps, je note que le cou ne présente aucune lésion, pas même la trace de la corde qui, pourtant, l'enserrait, mais elle était assez lâche, ce qui explique cela. Je descends encore le thorax pour arriver à cette petite plaie que j'ai remarquée. Elle a les bords parfaitement nets et est tellement fine que je ne peux y introduire un doigt. Je prends un stylet de ma trousse et le passe dans la plaie. Il y pénètre sans difficulté sur une longueur qui le dépasse alors qu'il mesure 12 cm. Il s'agit bien d'une plaie par un instrument piquant-tranchant, tel qu'un couteau, mais vraiment très fin, car la plaie n'excède pas le centimètre de large, ce qui signifie que la lame qui a servi ne dépasse pas elle-même cette taille. Pour en savoir plus, il faudra réaliser l'autopsie.

Je poursuis mon examen en descendant le long du corps jusqu'aux pieds, puis je remonte les membres supérieurs et j'atteins les poignets qui montrent des excoriations cutanées aux endroits où se trouvait la corde, ce qui prouve qu'Aurélien était vivant quand la corde a été placée et qu'il a tenté de s'en défaire, ce qui a engendré un frottement.

À la palpation, je sens que le crâne présente un hématome sous tension à hauteur du vertex, c'est-à-dire du sommet du crâne, sans plaie apparente, sans saignement. Ces plaies crâniennes ne sont pas faciles à percevoir quand elles sont couvertes par les cheveux, ce qui est le cas d'Aurélien qui a une belle chevelure bien compacte de cheveux épais et drus. Dans ces conditions, une petite plaie peut passer totalement inaperçue à la palpation du crâne, surtout si l'on a les mains gantées. Ensuite, je palpe le corps jusqu'aux pieds puis des pieds à la tête sur les deux faces. Pas d'autre lésion à la palpation. Persiste donc l'hématome crânien sous-cutané qui mérite d'être exploré de manière plus approfondie.

Pour ce faire, je retire mes gants de vaisselle et j'enfile des gants de chirurgie, beaucoup plus fins mais aussi beaucoup plus fragiles. C'est à cause de leur fragilité que je ne les utilise pas souvent, ils se déchirent

bien trop vite lors des manipulations, ils ne sont pas faits pour ça. Je palpe à nouveau le crâne et, grâce à la finesse des gants, je trouve une petite plaie qui saigne à peine. Elle se situe au centre de l'hématome, juste au vertex. Une plaie comme celle-là peut être due soit à un coup porté par un objet contondant, soit à une chute sur le sommet du crâne. Vu la localisation de la lésion et l'agression dont Aurélien a été victime, je penche plutôt pour le coup, sans nécessairement exclure une chute.

Dans la salle de sport, parfaitement rangée comme le reste de la maison, j'ai remarqué qu'il manque un haltère (eh oui, ce mot est masculin) sur la rangée supérieure du râtelier où ils sont disposés par paires et par poids. Il manque l'un des plus légers. Ce sont des haltères à main destinés à muscler les biceps. Toutes les personnes présentes partent à la recherche de cet haltère, sans succès. Il faut se rendre à l'évidence : il n'est pas dans l'appartement.

La plaie semble avoir fort peu saigné, vu qu'on ne trouve de traces de sang nulle part, ce qui est assez rare dans le cas des plaies crâniennes et thoraciques profondes. Il doit y avoir du sang sur le plastique qui recouvrait le corps et, sans doute, à un autre endroit de l'appartement qui a alors été nettoyé, puisqu'il n'apparaît plus. Le labo passe les pièces au luminol, cette substance qui réagit avec le fer de l'hémoglobine et permet de découvrir des traces de sang même nettoyées ou invisibles, car la quantité de sang nécessaire pour faire réagir le produit est très faible, tellement faible que ce ne sont plus que des fantômes de traces que le luminol met en évidence puisqu'on ne les voit pas à l'œil nu.

Et c'est le cas dans la chambre, au pied du lit. Toute une flaque, ou plutôt le fantôme d'une flaque qui a été nettoyée. Dans ce cas, où est ce qui a servi à la nettoyer ? Le juge fait ramener Violette, la femme d'ouvrage, pour qu'elle vérifie s'il manque des objets de nettoyage. Elle ouvre le placard et signale qu'il manque une brosse et un torchon mais que le seau est bien là. Celui-ci est alors passé au luminol et il marque à son tour. Il a bien servi à nettoyer le sang. On se demande pourquoi le sang a été nettoyé alors que le corps est resté sur place...

Je prends la température du corps qui m'indique, en tenant compte de la température des lieux, de la nudité du corps et de son poids, que

le décès a eu lieu entre 21 heures et 3 heures, le plus probable étant autour de minuit ce même jour.

Je poursuis en réalisant des prélèvements de sang et d'urine et j'analyse l'urine à la recherche de toxiques. Ce test immuno-enzymologique est très rapide, puisqu'il donne la solution en dix minutes. Et en effet, le test montre la présence de cocaïne. Il ne permet malheureusement pas de déterminer la concentration de la substance identifiée. Les prélèvements seront acheminés avec d'autres comme des prélèvements du foie, des reins et du contenu de l'estomac au laboratoire de toxicologie après l'autopsie.

J'en reste là pour l'examen sur place. Durant ce temps, les policiers ont pu découvrir qu'il manque le portefeuille de l'homme et que le coffre qui se trouve dans sa garde-robe intégrée dans la chambre à coucher est ouvert. Le fond de la garde-robe est un mur mitoyen épais dans une cavité duquel un petit coffre a été installé. Il est caché par un petit meuble à tiroirs un peu lourd qu'il faut déplacer. Les enquêteurs sont intrigués. Il n'y a pas eu de fouille, le coffre a été découvert alors qu'il était très bien caché, il a été ouvert sans être forcé et a été vidé. Celui qui a commis les faits savait qu'il y avait un coffre et où il se trouvait. D'autre part, comme le coffre-fort n'a pas été forcé et qu'Aurélien ne présente aucune trace de torture, c'est que soit l'auteur en avait la combinaison, soit qu'il est doué en ouverture de coffre-fort. C'est rare, mais on ne peut exclure aucune hypothèse.

Le corps d'Aurélien est ensuite amené en salle d'autopsie où je recommence, avec un de mes assistants, tout l'examen extérieur sur les deux faces puis nous ouvrons le dos sans y relever la moindre lésion et nous recousons. Une heure s'est déjà écoulée, délai habituel pour cette partie de l'autopsie. Nous attaquons ensuite la partie ventrale. Je m'occupe du segment tête et cou tandis que mon assistant s'occupe d'ouvrir la cage thoracique et l'abdomen. Il sent bon, ce cadavre, c'est suffisamment rare pour le relever. Comme il avait un rendez-vous galant, il a dû s'asperger le corps d'eau de toilette et je peux certifier qu'il n'y est pas allé de main morte.

L'ouverture du cou montre des traces très nettes d'infiltrations hémorragiques des muscles, sans fracture du cartilage thyroïde (la pomme d'Adam) ni de l'os hyoïde. Ces traces peuvent expliquer une

asphyxie caractérisée à l’examen extérieur par une légère cyanose et des pétéchies oculaires.

Après avoir rasé la peau autour de la plaie, l’examen de la plaie crânienne montre une petite lésion cutanée qui a, en fait, peu saigné, s’agissant plus d’une excoriation superficielle que d’une plaie. L’ouverture du crâne ne montre pas d’hémorragie ni même d’infiltration hémorragique du tissu cérébral. La lésion crânienne n’est clairement pas en cause dans le processus de décès. Par contre, il est possible que le coup porté au crâne ait assommé Aurélien.

Mon assistant ouvre le thorax et découvre une grosse hémorragie contenue dans la cavité pleurale gauche. En examinant le cœur, il trouve une plaie de la face antérieure du ventricule gauche qui traverse le cœur et pénètre dans le ventricule droit sans en sortir. Le sang s’est alors écoulé dans la cavité pleurale gauche, provoquant un saignement très important à l’origine d’une hypovolémie, c’est-à-dire d’une perte massive de sang, cause du décès. Après ce coup, le décès est survenu rapidement, en quelques minutes, il fallait donc que ses poignets aient déjà été attachés au moment où le coup a été porté au thorax puisque les lésions des poignets sont vitales, ante-mortem.

En réfléchissant avec les membres du laboratoire, nous échafaudons une hypothèse qui tient la route. Aurélien a été surpris chez lui par le voleur qui l’a assommé ou étourdi avec un haltère. Profitant de son inconscience, il lui a lié les mains dans le dos avant de l’étrangler par petites touches, avec une vraie pression, mais pas trop fort vu les nombreuses pétéchies relevées dans la région oculaire qui en témoignent. Quand on fait une striction du cou qui touche les jugulaires sans occlure les carotides, la pression du sang monte dans le segment crânien en donnant l’impression que le cerveau va éclater, ce qui engendre les pétéchies. La victime suffoque mais ne perd pas connaissance.

J’ai déjà observé ce processus chez un violeur qui enserrait le cou de sa victime pendant qu’il la violait, et qui a fini par l’étrangler vraiment et la tuer. Cette pratique est dangereuse, c’est la même que celle de la pendaison érotique, qui consiste à se pendre pour obtenir une excitation sexuelle. Certains vont trop loin et ne parviennent pas à

éviter la mort. Tous, en y pensant, nous imaginons qu'à tout moment, le pendu peut reprendre appui sur ses pieds pour éviter de mourir, mais il existe un moment où, bien qu'il soit encore conscient, le pendu n'arrive plus à produire une activité musculaire.

Dans le cas d'Aurélien, notre idée est que l'auteur a exécuté cette manœuvre, très paniquante pour qui la subit, pour lui faire avouer où était son coffre et le code. Après avoir obtenu ce qu'il voulait, il l'a poignardé. Mais pourquoi lui avoir mis un sac en plastique serré au cou ? Pourquoi vouloir étouffer un mort ? Et pourquoi l'avoir amené de sa chambre où on sait que les faits se sont passés, puisqu'il y a abondamment saigné, jusque dans la salle de sport ? Et pourquoi avoir nettoyé ? Tous, nous sommes perplexes. Et la réponse ne va pas tarder à venir, car l'enquête avance.

D'abord, le sac poubelle en plastique noir est placé dans une espèce d'aquarium où il est exposé à des vapeurs de cyanoacrylate, que tout le monde connaît sous le nom générique de *super glue*. Quand on la fait chauffer, cette colle dégage des vapeurs qui se fixent sur les composants gras des empreintes digitales et les révèlent. Il y a en a une, une seule. Elle est incomplète, mais elle est bien là. Le labo la relève et l'entre dans le fichier informatique pour tenter de découvrir si elle appartient à quelqu'un qui serait « fiché ».

Sur ce temps-là, les enquêteurs interrogent le voisinage. Une voisine a vu Aurélien revenir avec une dame. Elle est déjà venue, la voisine est formelle, elle l'a déjà vue et elle en fait une belle description. Un autre policier de la PJ voit des tags effacés dans le hall d'entrée, cette plaie qui frappe toutes les villes. En regardant mieux, il remarque une structure qui ressemble aux lampes du plafonnier mais qui n'éclaire pas, alors que les autres sont allumées. Il pense que c'est peut-être bien une caméra dissimulée et il a raison, le syndic le lui confirme. Celui-ci reconnaît avoir installé cette caméra sans savoir si c'est bien légal pour identifier les tagueurs qui lui coûtent des sommes folles en nettoyage.

Heureusement, la caméra enregistre et le visionnage de ces images permet de voir qu'Aurélien est revenu avec une dame vers 21 heures 30. Vers 23 heures 45, on voit un homme se baisser, ramasser un objet sur le trottoir puis entrer dans le hall, mettre une clé dans la serrure et

entrer dans l'immeuble. Vers 2 heures, cet homme ressort en même temps que la dame qui accompagnait Aurélien et ils s'en vont. La dame porte des objets, dont une brosse. Nul doute que ce que l'homme a ramassé au sol, ce sont les clés d'Aurélien que lui a lancées la dame depuis le deuxième étage, depuis le living d'Aurélien. Ils sont de mèche, c'est un coup monté. L'empreinte digitale est identifiée, elle appartient à Maxence, une petite frappe qui a déjà été arrêtée pour cambriolages à répétition et pour coups et blessures. La PJ se met en embuscade devant chez lui, car s'ils sonnent et se présentent, il risque de fuir. L'attente n'est pas longue et Maxence est arrêté, il ne fait pas de difficultés. Son audition commence dès qu'il est amené à la PJ. Il nie les faits, ce qui n'a rien d'étonnant, c'est un grand classique. Une empreinte digitale ? Comment est-ce possible, il avait mis des gants de vaisselle, qui ne laissent pas de traces, ils sont trop épais.

On dit si souvent que les gants fins n'empêchent pas les empreintes digitales de se déposer que Maxence a préféré porter des gants de vaisselle épais. Il les a même testés. Ah oui, le gant déchiré, mais c'était à la fin, il n'a plus rien touché avec cette main à cause de la déchirure. Des images vidéo, où ça ? Elle lui a certifié qu'il n'y avait pas de caméras, elle avait même posé la question à Aurélien sous un prétexte quelconque. C'est du bluff, c'est sûr ! Les images lui sont montrées où il tient le premier rôle avec une autre artiste que les policiers voudraient rencontrer pour la féliciter, elle aussi.

Manon est une très jolie fille qui ne brille pas par son intelligence, mais elle offre quelques compensations dont Aurélien aimait profiter de temps à autre. Il l'invitait alors au restaurant, supportait sa conversation et la ramenait chez lui pour l'hallali.

Manon a découvert qu'il avait un coffre-fort parce qu'il s'en est vanté auprès d'elle. Il le lui a même montré. Manon pensait qu'il devait contenir des choses précieuses, car, après tout, Aurélien était anesthésiste, il avait donc de l'argent et pas de femme ni d'enfants pour le dépenser. Elle en a parlé à un autre de ses amants, Maxence, qui lui a proposé de monter un coup pour le cambrioler, mais Manon n'avait pas le code et ne voyait pas comment se le procurer. Maxence l'a rassurée, il s'en occupait, elle n'avait qu'à lui passer les clés un jour

où elle serait chez lui et il saurait bien lui faire peur, à ce petit médecin un peu minet, et lui faire cracher le morceau.

Mais rien ne s'est passé comme prévu. Manon lui a bien lancé les clés pendant qu'Aurélien récupérait de leurs ébats, endormi sous le coup des endorphines libérées par le cerveau au moment de l'éjaculation. C'est à cause de ces substances qui provoquent le plaisir que les hommes ont tendance à s'endormir après une relation sexuelle. Maxence en a profité pour se glisser dans l'appartement. Droit devant lui, une salle de sport. Il s'est emparé d'un haltère au cas où il faudrait se montrer persuasif. Aurélien s'est réveillé au moment où Maxence posait le genou sur son lit pour l'attraper par la gorge. Surpris, il s'est débattu mais Maxence avait plus de force que lui et serrait son cou avec la main posée comme il l'avait appris d'autres petites frappes dans son genre, habituées aux coups de force. Manon a dévoilé le coffre dans la penderie, Maxence voulait la combinaison.

À force d'être serré au cou, Aurélien a fini par voir des étoiles, il s'est senti partir et a paniqué, il a lâché le morceau, il leur a donné le code. Maxence l'a lâché et Aurélien a récupéré, tant et si bien qu'il a tenté de fuir mais Maxence l'a rattrapé et lui a porté un coup d'haltère au sommet du crâne. Aurélien s'est effondré sous le choc, et Maxence en a profité pour lui lier les mains dans le dos. Aurélien était semi-conscient, couché au sol de sa chambre, entièrement nu, Maxence assis sur lui pour l'empêcher de bouger. Aurélien vociférait, il allait prévenir la police, il allait les faire mettre au trou, ils ne s'en tireraient pas comme ça. Maxence ne comptait, de toute façon, pas lui donner l'occasion de le dénoncer à la police. Il avait imaginé qu'il pourrait l'impressionner au point que, par peur, Aurélien se taise, mais là, il a compris que ce ne serait pas le cas. Aurélien n'était pas le petit troufion que Manon lui avait décrit, il avait du ressort, il n'avait pas peur, il allait les donner à la police. Maxence a sorti de sa poche un fin couteau et le lui a planté dans le cœur, sous les cris de Manon qui n'avait jamais voulu ça.

Après avoir porté le coup, Maxence s'est muni de gants et est allé chercher un sac poubelle pour lui couvrir la tête, qu'il a encore serré avec une corde. Comme ça, s'il vivait encore, il allait mourir d'asphyxie. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il avait signé sa

volonté de tuer. Ce geste-là lui coûterait très cher en cour d'assises. Il s'est vite rendu compte qu'il avait un gant troué, mais ne savait pas quand cela s'était produit. Il était sûr que c'était vers la fin et, dès qu'il l'a remarqué, il n'a plus utilisé cette main-là.

— Pourquoi avoir amené le corps dans la salle de sport ?

— Parce que Manon voulait effacer les traces de sang.

— Pourquoi effacer les traces de sang alors qu'il allait sauter aux yeux qu'il s'agissait bien d'un meurtre ?

— Pour égarer les recherches.

Je pense que ces deux-là étaient absents le jour de la distribution des cellules grises et il me semble bien qu'à deux, ils ne disposent pas d'un cerveau complet...

Découpés façon puzzle

Mylène attend le bus qui tarde toujours un peu le matin, car les arrêts sont noirs de monde et que par mesure d'économie, la société de transports publics ne double pas le nombre de véhicules à ces heures de grande affluence. C'est déjà le deuxième qui passe sans même s'arrêter car il n'y a plus de place, même pas sur les marches. Quant à mettre des gens sur le toit, ce n'est pas prévu. Enfin, un bus s'arrête qui charge Mylène. C'est la dernière fois qu'on l'a vue.

Serge, son mari, se rend à la police, plusieurs fois. Dans un premier temps, on lui parle de fugue, mais bientôt, les policiers doivent bien admettre que cette disparition est inquiétante. En effet, Mylène a laissé son fils issu d'un premier mariage et âgé d'à peine 12 ans seul avec son beau-père, Serge. Celui-ci a été l'avocat de Mylène lors de son divorce de son premier mari, le père du petit, ce triste sire qui a quitté sa femme le jour de son accouchement. Ils ne se sont plus revus qu'au tribunal. Serge a été présent, patient et très amoureux. Sa patience a payé, ils se sont mariés.

Les policiers décident enfin de lancer une alerte. Le visage de Mylène passe aux infos télévisées et dans les journaux locaux. Mais on a perdu tant de temps...

« Docteur, on a trouvé un pied, on peut vous l'amener ? » Deux policiers m'apportent un sac.

— Voilà, on l'a trouvé dans une poubelle.

— Comment ça, dans une poubelle ?

— En fait, on l’a découvert au centre de triage des déchets. Les préposés l’ont placé dans ce sac en plastique et nous ont appelés. On a identifié le camion poubelle qui l’a ramassé dans un quartier précis.

Je dépose le pied sur la table d’autopsie et je contacte le labo LPTS qui, comme je m’en doutais, me confirme qu’il ne relèvera pas les microtraces, vu que ce pied a été trouvé dans une poubelle publique et qu’il est donc complètement pollué par le contact avec toutes les crasses que les gens y déposent. Il y en a même qui les utilisent comme poubelles du ménage pour ne pas avoir à payer la taxe locale sur le ramassage des ordures.

— Le juge nous demande d’aller sur place, au centre de tri, prendre quelques photos de la bande de triage mais après, on vient chez toi pour photographier le pied.

— Ok. Je commence déjà l’examen, en vous attendant.

C’est un pied droit, bronzé. À l’examen, je constate que ce n’est pas un bronzage par exposition solaire, c’est la couleur naturelle de la peau, car il n’y a aucune variation de tonalité, pas même entre les orteils. Il est poilu, ce qui pourrait indiquer un pied masculin, mais les ongles sont vernis. C’est donc un homme qui se vernit les ongles des orteils, ou c’est une femme très poilue. Je ferai de toute façon un petit prélèvement musculaire pour l’ADN qui permettra de trancher. Le pied est massif et large, comme un pied masculin. Il est de pointure 44. La plante est propre. Il est correctement entretenu, les ongles sont soignés et ne présentent pas de troubles trophiques ni de traces de mycose ou d’ongle incarné. Aucune trace ni lésion traumatique à la surface dorsale et sur la plante ne sont présentes.

La section a été réalisée au-dessus de la cheville, visiblement avec une scie. J’ai un confrère médecin légiste à Nice qui est spécialisé dans les squelettes, un anthropologue médicolégal, Gérald, auquel je vais adresser des photos macros de la tranche de section. Il pourra me dire quel type d’outil a été utilisé, car il a fait toute une étude sur les lésions créées par les scies en fonction de leur type et a établi un catalogue avec leurs caractéristiques.

Un superbe travail. Heureusement pour la victime, l’aspect de la section montre qu’elle a été réalisée après le décès.

Deux jours plus tard, c’est un avant-bras gauche qui m’est amené. Il a été trouvé dans une poubelle publique du même quartier que celui du pied. Il y a un dépeceur dans ce quartier, c’est certain. Toutes les poubelles publiques ont été mises sous surveillance dans l’espoir de le débusquer. L’avant-bras est de même coloration de peau que le pied, tout aussi poilu, mais les ongles ne sont pas vernis. Il ne présente pas non plus de lésion traumatique. Cet avant-bras a tout pour être masculin, mais il faut valider cette hypothèse. Je fais un prélèvement ADN tant pour vérifier le sexe que pour avoir l’identité génétique de cet avant-bras. Nous pourrons ainsi la comparer avec la banque de données ADN et avec les autres morceaux qui risquent encore de m’échoir dans les jours qui viennent.

Comme pour le pied, l’aspect de la section montre qu’elle a été faite alors que la victime était décédée. Dans la même poubelle, les policiers ont trouvé un fouet en plastique noir, des bas résille et un godemichet. Les hypothèses vont bon train, mais rien ne permet de rapprocher la découverte de ces objets des morceaux de corps, il faut attendre l’analyse ADN. Des prélèvements sont réalisés sur ces objets, qui malheureusement ne portent pas de traces. Par contre, l’ADN prélevé sur le pied et sur l’avant-bras montre qu’ils appartenaient à la même personne, effectivement de sexe masculin. Quant à moi, j’attends impatiemment d’autres découvertes.

Le lendemain, les policiers m’apportent un sac qui contient une structure manifestement humaine ou animale. En la voyant, je ne peux m’empêcher de rire.

— Il y a eu un baptême étudiant dans le coin ?

— Pas qu’on sache, pourquoi ?

— Parce que c’est un pénis de taureau et que je sais d’expérience que ça sert dans les baptêmes étudiants.

En fait, ce pénis provient d’un abattoir et a été utilisé… par des policiers pour faire une blague à l’un des leurs. Ils s’en sont ensuite débarrassés dans une poubelle…

Plus aucun fragment de ce corps masculin ne sera retrouvé et l’enquête ne permettra jamais de démasquer l’auteur.

***

Il n’est pas rare que l’on me demande de venir examiner des morceaux trouvés au bord d’une route ou d’un chemin. Une nuit, des policiers trouvent un sac en bord de route lors de leur ronde, qui pue d’une manière extraordinaire, à tel point qu’ils décident de ne pas l’ouvrir. Le magistrat les enjoint de s’en saisir et de le ramener au commissariat afin que je puisse l’analyser dès le matin. Dès que l’heure est venue où l’on peut parler de matin et non plus de nuit, ils me téléphonent, me suppliant de venir vite, car l’odeur est insoutenable, à tel point qu’ils ont placé le sac dans un couloir de desserte, au rez-de-chaussée, qui mène au garage et dont ils ont pris soin de garder les portes ouvertes. Arrivé sur place, je retrouve le gradé de garde que je connais depuis de nombreuses années.

— Merci d’être venu vite, c’est gentil à toi parce que nous, on n’en peut plus.

Et il me conduit par l’extérieur vers le couloir d’accès au garage. Dès que je sens l’odeur, avant même que le sac apparaisse dans mon champ de vision, je suis en mesure d’affirmer :

— Ce n’est pas humain.

— T’es sur ?

— Formel, ce n’est pas humain, c’est animal.

Et de fait, c’est un reste de viande à pita, ces rouleaux de viande qui tournent sur des résistances chauffantes. Pour je ne sais quelle raison, il a été abandonné par un quidam au bord de la route.

L’odeur de putréfaction d’un animal n’est pas la même que celle d’un humain et, de manière générale, elle s’en distingue fort bien dès qu’on la connaît.

Une autre fois, des policiers m’appellent pour un sac qui répand une odeur de putréfaction et se trouve le long d’une allée, qui borde un bâtiment en ville. Je me gare sur le parking qui jouxte l’endroit où le sac a été découvert et, en sortant de ma voiture, alors que je finis de saluer les policiers, je perçois l’odeur.

— Ce n’est pas humain.

— Vous êtes sûr ? Parce que ça sent très fort.

— Ce qui caractérise la putréfaction humaine, ce n’est pas la puissance de l’odeur mais l’odeur elle-même, et ce n’est pas celle-là.

En effet, c’est un cadavre de chien dans un sac qui avait été jeté au bord du chemin. Dommage que les maîtres n’aient pas plus de respect pour le corps de leur animal de compagnie, même mort.

L’odeur de putréfaction ne s’oublie jamais. Une fois sentie, elle se grave dans la mémoire olfactive aussi bien que gustative. Les centres de l’odorat et du goût permettent certaines interactions. C’est le cas de l’odeur de putréfaction : la sentir, c’est également la goûter. C’est à tel point vrai que je ne suis plus capable de manger de la viande qui soit un tant soit peu faisandée, le goût me rappelle trop celui de mes cadavres putréfiés et l’association d’idées est juste très désagréable.

Trouver des morceaux animaux au bord des routes est un grand classique.

— Bonjour, Docteur, j’ai ici un morceau de quelque chose que je ne peux pas définir. Vous pouvez venir ?

— Vous avez un appareil photo sur votre téléphone ?

— Oui.

— Faites-en une photo et envoyez-la-moi.

Je ne me déplace plus à l’annonce de la découverte de morceaux, je vérifie d’abord de quoi il s’agit avec les moyens que la technique nous offre, ce qui me permet d’éviter des heures en déplacement juste pour voir un os animal. Je reçois la photo :

— C’est la trachée d’un animal, je ne sais pas lequel. Elle est bien trop longue pour être humaine.

J’ai eu raison de ne pas me déplacer.

Une autre fois, des os ont été trouvés dans un sous-bois. Le procureur me convoque en même temps que le labo, la PJ et la presse. Je n’ai pas le choix, je dois m’y rendre. À mon arrivée, le procureur parle à la presse, ce n’est pas le moment de le déranger. Je me rends donc dans le sous-bois où le labo a délimité plusieurs zones de scène de crime, parce que les ossements ont été trouvés dispersés sur

plusieurs dizaines de mètres, comme le font les sangliers. Ils s’emparent d’un morceau et vont le manger un peu plus loin pour ne pas être dérangés par leurs congénères.

— Ça va, les gars ? Je m’adresse aux membres du labo LPTS. Ils sont déjà habillés dans leur splendide combinaison blanche de descente. Habillés comme ça, nous nous ressemblons tous, il n’y a plus que le regard qui nous distingue.

— Ça roule mais il y a un fameux boulot, on a quatre zones de découverte d’ossements.

— Je peux venir voir ?

— Oui, bien sûr, prends une combi, elles sont là-bas.

Il me désigne un sac avec des combinaisons blanches de réserve. Je choisis la bonne taille, je l’enfile, je mets masque, gants et *overshoes* et je suis prêt.

Je franchis le premier cordon. Chaque emplacement où se trouve un os a été marqué au moyen d’un petit drapeau numéroté planté dans le sol. Je me dirige vers le drapeau le plus proche de moi, je regarde l’os, c’est une vertèbre, une vertèbre cervicale même, vu la longueur de son apophyse épineuse. Une vertèbre est constituée de plusieurs parties. La plus massive porte le nom de « corps vertébral », duquel partent, d’un côté comme de l’autre, des extensions osseuses que l’on appelle « apophyses » et qui se rejoignent en une seule apophyse après avoir ménagé un espace dans lequel passe la moelle épinière. L’apophyse de jonction est l’apophyse épineuse. Si vous palpez votre colonne vertébrale, vous sentirez une succession de saillies tout au long de la colonne : ce sont les apophyses épineuses.

— Je ne voudrais pas briser votre bel enthousiasme, mais cette vertèbre n’est pas humaine.

À voir leur tête, c’est comme si je venais de leur annoncer une catastrophe nucléaire.

— T’es sûr ?

— Absolument certain.

— Et les autres, alors ?

— Eh bien, on va voir.

Et je vais vers le deuxième petit drapeau. C’est un genou, mais il n’est pas humain non plus. Le suivant, c’est un os qui présente des caractéristiques inconnues chez l’humain. Je parcours ainsi les quatre zones qui, au fur et à mesure, perdent leur statut de scène de crime. Les policiers de la PJ sont de plus en plus défaits. L’un d’eux va prévenir le procureur qui parle toujours aux journalistes qui ne le lâchent pas, trop contents qu’un procureur s’occupe d’eux à ce point, ce qui est plutôt rare. Je vois le procureur faire volte-face, et venir me trouver.

— Vous êtes sûr, Docteur ?

En voyant la tête des membres du LPTS et de la PJ, je me rends compte que j’ai intérêt à assurer mes arrières et à me faire couvrir par un autre, plus spécialisé que moi, car je vois bien que les intervenants sur place doutent de mes conclusions. Ils sont tellement convaincus d’être tombés sur une superbe affaire, comme on en a peu dans une carrière, qu’ils ne peuvent se résoudre à accepter facilement que ce ne soit pas le cas.

— Certain, je viens d’en envoyer quelques photos à un ami, médecin légiste français spécialisé dans l’étude des squelettes humains, qui me le confirme. Je peux même vous dire que c’est du mouton, d’après lui.

J’ai rarement déçu autant de gens d’un seul coup !

***

Revenons à Serge et Mylène. Le temps passe sans la moindre nouvelle. Pas de mouvements sur sa carte de crédit et son portable n’a plus été actif depuis le jour de sa disparition. Les enquêteurs sont bredouilles. Il est vrai que démarrer une enquête une bonne semaine après la disparition de quelqu’un, ça n’aide pas. Les témoins, qui ne savent même pas qu’ils le sont, ont largement eu le temps d’oublier. Serge a participé à la rédaction de la fiche ante-mortem destinée à récolter tout ce qu’il y a moyen de savoir sur quelqu’un et qui pourrait servir à l’identifier. Il n’y a plus qu’à espérer qu’un miracle se produise, un événement que l’on n’attendait pas.

On a déjà vu des gens se manifester des mois après leur enlèvement, parce qu'ils ont réussi à s'échapper, ou d'autres recouvrer la mémoire après une longue période d'amnésie. Il m'est déjà arrivé d'avoir à examiner un amnésique pour l'identifier. J'ai établi une fiche post-mortem pour un vivant. J'ai relevé tout ce qu'il y avait moyen de relever : taille, poids, couleur des yeux, implantation capillaire, cicatrices, tatouages, etc. J'ai fait un prélèvement pour analyse ADN, un relevé d'empreintes digitales a été fait par le labo et j'ai fait venir un dentiste pour réaliser l'appel dentaire. Les vêtements ont été examinés et photographiés de même que les bijoux et l'alliance portant deux prénoms et une date. En entrant la date de mariage dans leur base de données, les enquêteurs en ont trouvé un seul correspondant aux prénoms de Philippe et Nathalie, les deux prénoms inscrits sur la bague. C'est ainsi que Philippe a été identifié.

Et puis, un matin, un morceau de corps flottant est récupéré dans la Meuse. Il s'agit d'un membre inférieur. Plus loin, un autre. La Meuse rend ce que l'on y a jeté, les remontées se font quasiment toujours à la hauteur de l'entrée de la rue où siège l'IML. Je suis appelé et me rends à pied sur place, c'est à seulement 100 mètres. Les badauds sont déjà là, la presse ne va sûrement pas tarder, elle a déjà été prévenue par le scanning des échanges des policiers sur des ondes pourtant sécurisées. En bord de Meuse, j'identifie les morceaux et les donne à un stagiaire pour qu'il les amène directement à l'IML pour ne pas les laisser traîner ni me balader avec ça sous le bras. Les policiers me prennent dans leur vedette et nous parcourons la Meuse à la recherche d'autres morceaux.

Il ne faut pas longtemps pour que nous tombions sur un avant-bras, puis sur un autre. Nous cherchons encore, il doit bien y avoir le corps quelque part, mais, après avoir sillonné le fleuve en amont et en aval, il faut nous rendre à l'évidence : il n'y a pas de corps ni plus aucun autre élément. Je demande aux policiers de parcourir la Meuse plusieurs fois par jour parce que si le corps est là, il va nécessairement remonter, sauf s'il est entravé par un objet, coincé entre une péniche et la berge, par exemple. Je demande aussi aux ouvriers du pont barrage plus en aval, là où on retrouve quasiment tous les noyés, d'être attentifs. Cela fait, je rentre à l'IML sans faire de commentaires à la presse qui, comme prévu, est déjà arrivée et a même réussi à prendre des images lorsque, depuis le bateau de police, je retire un avant-bras de la Meuse. Je

marche en rue avec mes morceaux dans un sac et je préviens le magistrat de garde, ce que personne n'a encore fait. Il est vrai que, dans le feu de l'action, on n'en a pas pris le temps. Comme prévu, le magistrat me requiert pour examiner les morceaux et dépêche le labo et des enquêteurs de la PJ à l'IML.

J'ai donc quatre segments de membres qui, en toute logique, doivent appartenir à la même personne, mais rien n'est moins sûr que de croire. Je fais donc des prélèvements ADN toujours dans les mêmes buts : s'assurer que tous les morceaux sont bien de la même personne et obtenir son code génétique. Les techniques ont beaucoup évolué depuis la naissance de l'exploitation technologique de l'ADN dans les années 1990. De nos jours, on peut interroger l'ADN pour connaître, outre le sexe, ce que l'on peut faire depuis fort longtemps, la couleur des yeux, la couleur de peau, l'origine ethnique, la tendance à la calvitie ou aux taches de rousseur, la couleur des cheveux, etc. En Belgique, dans le contexte des identifications judiciaires, on ne peut rien faire d'autre que déterminer le sexe et rechercher les gènes d'identification, tandis qu'en France, exécuter les autres recherches est parfaitement légal. La Belgique s'y refuse, pour d'obscures raisons de respect des données à caractère personnel. Mais sauf erreur de ma part, le mort n'en a plus rien à cirer de ses données à caractère personnel, elles ne lui serviront plus, sauf dans un cas comme celui-ci.

J'examine chaque membre, soit les deux membres supérieurs qui ont été sectionnés vers la moitié des avant-bras et les deux membres inférieurs qui ont été sectionnés vers la mi-cuisse. À chaque fois, j'ai un segment de membre gauche et un segment de membre droit. Ils ne présentent pas de différence de taille ni d'apparence qui me permettrait de penser qu'ils pourraient appartenir à des personnes différentes. Ils sont tous dépourvus de poils, mais vu que la putréfaction a déjà œuvré, je ne peux en tirer aucune conclusion, car l'épiderme a disparu et avec lui toutes ses annexes : ongles, cheveux, poils, cils et sourcils. C'est même toujours assez surprenant. Il m'est arrivé de passer la main sur la tête d'un corps putréfié et de m'être retrouvé avec tous les cheveux en main, décollés en même temps que l'épiderme à cause de la putréfaction. En clair, l'absence de poils ne veut pas dire qu'il n'y en avait pas ni que c'était nécessairement une femme.

Par contre, les ongles sont encore en place, mais à peine, il ne faut pas fournir trop d'effort pour les enlever. Ils sont propres, soignés et présentent des traces éparses de vernis rouge. À leur surface, pas la moindre lésion traumatique, sous réserve que la putréfaction a pu en faire disparaître certaines petites et superficielles. Chaque membre est autopsié et ne révèle rien de plus que l'examen extérieur, c'est-à-dire l'absence de lésion. En médecine légale, l'absence de lésion est déjà une indication : celle qu'il n'y a pas de traumatisme. Pour nous, l'absence ne veut pas dire la carence ; l'absence, c'est déjà quelque chose.

Plusieurs jours passent puis je suis appelé pour un corps trouvé dans un champ derrière une botte de foin. Lorsque j'arrive sur place, les policiers ont marqué la botte par deux cônes de travaux publics car le corps n'est pas visible de la route. En fait de botte, il s'agit d'un paquet de foin ficelé comme le font les moissonneuses-batteuses. Le champ en est parsemé, le fermier vient de moissonner son champ et je comprends mieux, vu la multitude de bottes, que la police ait marqué celle-là car on peut les confondre. J'arrive en premier, avant le labo et les enquêteurs de la PJ. Les policiers locaux m'accueillent et me mènent au corps. Il se trouve juste derrière la botte de foin. Sans m'approcher, car le labo doit encore faire son travail de relevé des indices, je constate qu'il s'agit du tronc d'une femme dont il manque les membres supérieurs à partir du milieu des avant-bras et les membres inférieurs à partir des cuisses. C'est peut-être la suite du puzzle dont je détiens déjà une partie dans mes frigos. La suite mais pas la fin, car il manque encore la tête. Le labo arrive et commence son travail tandis que je retourne vers les policiers.

— Le fermier a été entendu ? On sait quand il a moissonné ?

— Oui, c'est lui qui a découvert le corps. Il nous a dit avoir moissonné il y a cinq jours. En fait, il arrivait avec son tracteur pour ramasser les bottes quand il a vu une quantité d'oiseaux, des corneilles, voler autour d'une des bottes. C'est comme ça qu'il a découvert le corps, les oiseaux avaient commencé à le manger.

Donc, cinq jours plus tôt, le corps n'était pas là, sinon il l'aurait passé à la moissonneuse et il ne serait pas dans cet état.

En attendant que le labo ait fini, je préviens le chef de l'enquête qui concerne les morceaux trouvés dans la Meuse que je suis vraisemblablement devant une autre partie du puzzle.

Il arrive avec son équipe, avec l'autorisation du procureur. Le juge d'instruction est prévenu et se rend sur place. Ça va faire du monde. Le labo avance dans son travail sur cette scène de crime secondaire ; il a fini de ramasser les bandelettes de la face antérieure et va passer à la face postérieure.

J'en profite pour contacter le labo ADN qui me révèle que les quatre premiers morceaux appartiennent à la même personne, à une femme. Je leur annonce qu'ils vont recevoir un nouvel échantillon ADN à comparer avec les précédents, qu'il s'agit sûrement de la suite du même puzzle. Le labo ajoute que cette femme est connue : c'est Mylène, dont ils ont obtenu un échantillon d'ADN à partir des cheveux retenus par sa brosse à cheveux. Cette analyse a été faite dans le cadre de sa disparition et injectée dans la banque de données ADN. C'est cette banque qui a fait le rapprochement.

Les enquêteurs, procureur et juge arrivent au fur et à mesure. Ils sont tous bien conscients, comme je le leur confirme, qu'il s'agit sans doute de la suite du puzzle. Les suites d'enquête sont donc confiées à la même équipe, baptisée « équipe puzzle » pour la circonstance, tandis que les autres repartent. Ce n'est pas la première fois qu'un nom de baptême est donné à une équipe ou à une affaire. Il y a eu la cellule Cools, du nom de ce ministre assassiné en 1991, mais aussi, plus prosaïque, le dossier QIM, pour « Quotient Intellectuel d'une Moule » qui concernait un meurtre dans un milieu d'alcooliques profonds dont les cerveaux baignaient tellement et depuis si longtemps dans l'alcool qu'il n'en restait pas grand-chose.

Le labo a fini, je peux commencer mon examen. Il s'agit du corps nu d'une femme – et cette fois, je n'aurai pas besoin de l'ADN pour le déterminer – à laquelle il manque les morceaux déjà décrits, mais également la tête. Visiblement, l'auteur a tout fait pour que ce corps ne soit pas identifiable. Il a coupé la tête dont le visage et l'examen dentaire auraient pu servir à l'identification, les mains dont les empreintes digitales sont un moyen d'identification également. Dans

cet ordre d’idées, je ne comprends pas pourquoi enlever les pieds, qui n’apportent rien sur le plan de l’identification. Il est vrai que nos orteils présentent des empreintes digitales plantaires (pieds) qui sont aussi discriminantes que les empreintes digitales palmaires (mains), mais nous ne nous en servons que très rarement, uniquement quand on a une empreinte de pied nu sur une scène de crime. Et puis, qui sait que nous avons des empreintes plantaires ? Il faut être versé en criminalistique pour le savoir, et ce n’est pas le cas de Monsieur et Madame Tout-le-Monde.

Le corps est en voie de putréfaction, comme le montrent l’absence d’épiderme et la couleur verte de la peau. Je prélève les insectes présents : pas de pupe, mais quelques larves que je transmettrai au labo d’entomologie. L’absence de pupe m’indique que le corps n’est pas là depuis son décès, qu’il a commencé à putréfier ailleurs et a été déposé il y a seulement quelques heures. En effet, les pontes se succédant sur le corps, je devrais avoir des larves de types plus tardifs de même que des pupes dès lors qu’il en est déjà aux environs de la deuxième semaine de putréfaction, si j’en juge d’après mon expérience.

I l présente également des lésions par instrument piquant-tranchant qu’il faudra explorer lors de l’autopsie et des lésions dues aux coups de bec des oiseaux, moins nombreuses que ce à quoi je m’attendais. Une nouvelle preuve que le corps n’est pas là depuis longtemps, tout au plus quelques heures.

Mylène est amenée en salle d’autopsie par les pompes funèbres et le travail commence. Avant même d’avoir les résultats de l’analyse ADN, je reprends les autres morceaux du puzzle. Les entailles correspondent parfaitement, ce sont bien les morceaux du même corps. Il y a fort à parier que la tête a également été jetée dans l’eau de la Meuse, mais elle ne remontera pas, car le poids de la tête est bien trop important pour que les gaz de putréfaction puissent la faire remonter. Les corps qui se trouvent dans l’eau, même s’ils ont coulé à pic, finissent par remonter à la surface, à des délais variables selon la température de l’eau, en raison de l’accumulation des gaz de putréfaction dans des cavités comme les cavités pleurales, celles qui contiennent les poumons, ou la cavité abdominale. La tête ne présente pas de cavité suffisamment grande pour permettre une telle accumulation qu’elle

vaincrait son poids. Quant à la chercher dans la Meuse, autant chercher une aiguille dans… une botte de foin.

L'autopsie débute, comme toujours, par un décollement postérieur qui ne révèle rien. La peau est recousue puis le corps est retourné, et j'examine la face antérieure en commençant par le cou, puisque la tête n'est plus là. La section a été faite en deux temps. Pour la peau, la section a été faite avec une lame comme un couteau en quelques coups faciles tandis que la section vertébrale a été faite entre les vertèbres C6 et C7 et a entraîné des lésions graduées dans la masse osseuse, témoignant de l'utilisation d'une scie. L'aspect des bords de la lésion montre que, comme les autres, elle a été effectuée post-mortem. Ensuite, je relève chaque lésion de la surface du corps et, notamment, trois traces de coups de couteau : deux au thorax gauche, un à l'abdomen et deux au bas-ventre. Les bords de ces lésions indiquent que Mylène était vivante au moment de leur commission. À l'ouverture du corps, on découvre que les lésions thoraciques ont touché le poumon pour l'une, le cœur pour l'autre, entraînant une importante hémorragie, cause du décès, tandis que le coup de couteau à l'abdomen a touché le gros intestin, qui en a été perforé et aurait occasionné une péritonite si Mylène avait survécu. Les autres coups de couteau au bas-ventre n'ont, quant à eux, touché aucune structure importante.

Comme d'habitude, je fais les prélèvements pour une recherche toxicologique, qui ne révélera rien.

J'accomplis tout ce qu'il est possible de faire sur le plan médicolégal, mais l'enquête ne permettra jamais de retrouver l'auteur, par manque de témoins et d'indices probants. Cette affaire est devenue ce que l'on appelle un *cold case*.

Féminicides

Le mot « féminicide » a tout récemment fait son apparition dans le vocabulaire et dans une belle cacophonie entretenue par les réseaux sociaux, d'aucuns s'élèvent pour dire soit que le mot n'existe pas, soit que le vrai terme est « homicide », pour réclamer son utilisation ou qu'il soit associé à une nouvelle infraction pénale. Bref, les idées vont dans tous les sens, depuis les plus progressistes jusqu'aux plus réfractaires. En fait, le mot existe, mais il a été oublié. On le trouve, dans une comédie de Scarron (1652), dans l'expression « faire féminicide ». Pour la petite histoire, Scarron fut le premier époux de Françoise d'Aubigné, future Madame de Maintenon, épouse morganatique (qui se dit lorsqu'un roi épouse une femme de rang inférieur) de Louis XIV. On pourrait disserter longtemps sur le mot, sur son sens, sur son intérêt et c'est sans doute ce que feront un jour les politiques, mais tel n'est pas notre propos. Je me suis juste rendu compte en sélectionnant les cas à présenter dans ce livre que j'avais autopsié beaucoup de femmes, à peu près autant que d'hommes, mais que les causes pour lesquelles elles étaient autopsiées étaient largement différentes de celles des hommes. Pour ces derniers prédominent les règlements de compte, les bagarres, des jalousies à propos de femmes, tandis que pour la majorité des femmes, ce sont des coups portés par le conjoint, le mari, l'amant, le frustré dont la défunte a refusé les avances. Ça fait une sacrée nuance que je me permets de porter à la réflexion.

Yves et Chantal habitent une caravane et, comme les autres habitants du camping, ils ne sont pas très riches, mais ils vivent heureux. Ils

l’ont achetée il y a de nombreuses années, lorsqu’Yves a perdu son travail et alors que Chantal n’en trouvait plus. Pas d’argent de famille, pas d’argent de côté non plus, même s’ils n’avaient jamais mené grand train, et pas de ressources. Cette caravane « résidentielle » leur a sauvé la mise, ils avaient un toit et le peu d’affaires qu’ils possédaient pouvait y trouver place.

C’est le début de la nuit lorsqu’une ambulance traverse le camping. Yves attire son attention par de grands mouvements des bras. Chantal est au pied des marches de la caravane, le visage ensanglanté. Après avoir contrôlé les fonctions vitales (pouls, respiration), les ambulanciers font appel au SAMU, car l’état de Chantal leur semble plus grave que ce qu’Yves a annoncé au téléphone, elle ne respire plus. Un hélicoptère atterrit dans la prairie voisine dont trois personnes sortent en courant, portant du matériel. Tout de suite, l’infirmier place les électrodes, tandis que le médecin prépare l’intubation. Le cœur ne bat plus. Le médecin le masse puis l’infirmier prend sa relève avec un appareil qui assure un massage automatique. Chantal est intubée, le respirateur est branché, elle est massée et ventilée, mais le cœur ne reprend pas. Le médecin injecte de l’adrénaline, un puissant stimulant cardiaque, sans succès. Il faut se rendre à l’évidence : Chantal est morte. Un certificat de décès par mort violente est dressé.

La police est déjà sur place, arrivée peu après l’hélicoptère. Les agents connaissent bien ce camping par les interventions qu’ils y mènent régulièrement, le plus souvent pour des problèmes d’alcool et de bagarres. N’étant jamais intervenus pour Yves et Chantal, ceux-ci sont à leurs yeux un couple sans problème. Comme le veut la procédure, un des policiers prévient le procureur. Celui-ci décide de m’envoyer sur place, ce qui est plutôt surprenant car les policiers se sont montrés rassurants : couple sans histoire, mari défait, décès compatible avec la chute. Mais une réquisition est une réquisition ; je me rends sur place, d’autant plus que je défends l’idée que toutes les morts violentes doivent être vues par le légiste de manière à éviter de passer à côté d’un meurtre. Combien n’ai-je pas vu de maris éplorés par la disparition de leur femme et qui en étaient les meurtriers ?

Combien de fois les policiers n’avaient rien trouvé de suspect à ce qui allait se révéler être un vrai meurtre, avec un vrai coupable qui

finirait sa carrière en cour d'assises ? Le regard médicolégal complète le regard policier et je trouve déplacé et dangereux de faire jouer au policier un rôle qui n'est pas le sien, celui de légiste. Le corps est dans la position où les services de secours l'ont laissé, couché sur le dos, jambes droites et bras le long du corps. Je demande aux ambulanciers quelle était la position initiale du corps ; ils me le décrivent couché sur le ventre, la tête au contact du sol et les pieds dans la caravane. Comment se tuer en tombant d'un escalier de deux marches ? Je n'ai jamais vu ça, et pour cause… c'est impossible.

J'enfile mes gants de vaisselle, comme d'habitude ; je place ma lampe frontale, une lampe de spéléologie qui éclaire divinement bien. Je ne mets pas de combinaison, c'est inutile, le corps a été tellement manipulé que, s'il y avait des microtraces, elles ont disparu et ont été remplacées par celles laissées par les services de secours. L'intervention des services de secours est quasiment toujours une ruine pour l'étude de la scène de crime, mais elle est indispensable, évidemment.

Néanmoins, j'ai déjà vu un cadavre auquel il manquait la tête suite à un tir par arme de chasse et sur lequel les services de secours avaient placé des électrodes. Sans doute pensaient-ils que l'on peut vivre sans cerveau... Quand je montre cette photo à mes étudiants ou aux médecins et infirmiers des urgences, tous se marrent. « *Primum non nocere* » est une maxime que l'on attribue à Hippocrate (460-370 av. J.-C.), père de la médecine, qui signifie « Tout d'abord, ne pas nuire ». Cette phrase s'applique à la pratique de la médecine, y compris lorsque l'intervention se déroule sur la scène de crime. S'il n'y a plus rien à faire, il ne faut rien faire, pourrait-on dire.

Dans un tel camping qui ne possède pas d'arbres pour cacher les parcelles les unes des autres, tout le monde voit tout le monde, tout le temps. L'intimité y est la chose la plus difficile à trouver et, pour examiner le corps, j'en ai besoin. La police installe des auvents dépliables et adaptables qui permettent de travailler à l'abri des regards. Je déshabille alors le corps puis commence mon examen, et ce que je découvre me convainc que le magistrat a eu raison de me requérir.

Le corps de Chantal est couvert de bleus sur les quatre membres, sur le dos et sous le menton. Elle a les deux yeux au beurre noir, elle saigne du nez et présente une plaie à l'arcade sourcilière gauche. Ces lésions sont incompatibles avec une chute telle que décrite par Yves. Il va falloir qu'il s'explique.

Yves est auditionné par la police et il livre sa version. Chantal était âgée de 55 ans et, bien que fort jeune, elle avait deux prothèses de hanches et une prothèse de genou ainsi que des difficultés pour se déplacer. Elle marchait avec un gadot quand elle était hors de la caravane. Chantal s'est levée pour faire sortir le chien qui l'a bousculée au moment où elle ouvrait la porte, la faisant tomber en avant. Elle ne s'est plus relevée et il a appelé les services de secours.

Le problème est que cette version ne colle pas avec l'importance des lésions relevées. J'entre dans la caravane, je laisse traîner mon regard un peu partout comme toujours. Je vais jusque dans la chambre à coucher où je note des traces de sang depuis la cloison qui borde la tête de lit jusqu'au plafond en passant par les rideaux, sous la forme d'une bande constituée de fines gouttelettes. Comme aucune structure vasculaire n'a saigné qui aurait pu donner de telles projections, j'en déduis que c'est avec l'objet qui a servi à frapper le crâne et à engendrer la plaie de l'arcade sourcilière que les projections se sont produites. Quand un objet crée une plaie et qu'un nouveau coup est porté sur cette plaie, le sang se dépose sur l'objet qui le disperse dans l'axe de son utilisation. Le sang n'est pas sec. Chantal était donc couchée sur le lit lorsqu'elle a été frappée à plusieurs reprises et que la plaie de l'arcade sourcilière a été produite.

Je téléphone au magistrat qui saisit le juge d'instruction, appelle le labo et la PJ et tous me rejoignent. Le labo se rend dans la caravane, car il n'est plus utile de déposer les bandelettes sur le corps ; il fait le même constat que moi. Il prend des photographies des lieux tandis qu'une perquisition est réalisée qui permet de découvrir un t-shirt ensanglanté. Vu sa taille, c'est un t-shirt d'Yves.

La PJ prend en main l'audition d'Yves avec tous les détails que je leur fournis. Celui-ci passe rapidement aux aveux. Revenant de courses qu'il a faites à pied au village voisin, il a trouvé sa femme au lit avec Émile, un voisin. Il a mis Émile dehors sans le toucher puis est

retourné vers sa femme. « Comment as-tu pu me faire ça ? Avec le voisin, en plus ! » Chantal ne répondait pas et semblait sourire, elle a voulu se lever mais Yves n'en avait pas fini. Il l'a contrainte à se coucher, puis il a fait pression sur son corps pour la maintenir couchée en posant son genou sur son thorax et l'a frappée de toutes ses forces au visage. Elle a tenté de se protéger des coups qu'il lui portait en interposant ses bras, mais il a continué à la frapper au visage et au haut du thorax jusqu'à ce qu'elle perde connaissance. Il n'a pas utilisé d'objet mais seulement ses poings, il en est sûr, il l'affirme. Son poing était ensanglanté, il l'a essuyé sur son t-shirt et a constaté que ce n'était pas son sang mais celui de Chantal, elle saignait de l'arcade sourcilière et du nez. La perquisition n'a pas ramené d'objet ensanglanté, sa version est plausible.

Reste à vérifier auprès d'Émile. Les policiers frappent à la porte de sa caravane ; il ne répond pas. À travers les rideaux, ils le découvrent au sol, étendu de tout son long. La porte n'est pas fermée, ils entrent et m'appellent : « Phil, viens vite, il est couché au sol. » J'arrive en courant, Émile est étendu, des vomissures maculent son t-shirt et le sol à côté de lui. Il a un pouls et il respire ; aucune lésion qui saigne, pas de trace de coups au visage.

Je soulève le t-shirt, pas de lésion au thorax ni à l'abdomen ; je palpe le crâne, pas de lésion crânienne. Émile cuve ! Comme je ne parviens pas à le réveiller, je fais venir le SAMU pour éventuellement l'intuber par crainte qu'il vomisse encore et qu'inconscient, il ne s'étouffe dans ses vomissures. Il faudra attendre pour l'entendre.

Le corps de Chantal est amené à l'IML et je commence l'autopsie par un examen extérieur complet que je n'avais pas finalisé lors de la descente. Une heure rien que pour décrire les lésions tant il y en a : 7 au crâne et au visage, 13 aux membres supérieurs, 4 au dos, 8 au thorax haut, 6 à l'abdomen, 32 aux membres inférieurs dont la plupart sont compatibles avec une chute et certaines sont anciennes. Poursuivant l'examen, je constate que du sang s'écoule du vagin. Après nettoyage, je découvre une plaie à la grande lèvre droite et des ecchymoses à l'entrée du vagin. Un rapport sexuel, s'il est consenti et

qu’il n’est pas mené à la hussarde sans préliminaires, ne conduit jamais à de telles lésions.

Après cet examen extérieur, avec mon assistant qui m’a rejoint, nous commençons l’autopsie proprement dite par le dos qui ne révèle pas grand-chose à part, au milieu, une infiltration hémorragique qui pourrait correspondre à un coup ou à une pression contre un plan dur. Nous recousons puis nous retournons le corps, une nouvelle heure est passée. Comme Chantal présente un hématome « en lunettes », c’est-à-dire qui touche les paupières autour des deux yeux, et une épistaxis (saignement de nez), je pense qu’elle a une fracture de la base du crâne et, peut-être, une hémorragie cérébrale qui a pu causer le décès. Il ne suffit pas de croire, il faut démontrer et, tandis que mon assistant ouvre le thorax et l’abdomen, je m’occupe du crâne.

Je fais une incision d’une oreille à l’autre en passant par le sommet du crâne puis je récline la peau vers l’avant et vers l’arrière, ce qui me permet de découvrir un important hématome sous-cutané droit qui témoigne qu’elle y a reçu un coup alors que je n’ai pas relevé de lésion de surface. C’est pour ce motif qu’on fait ces incisions, pour vérifier qu’il n’y a pas de lésion en profondeur qu’on n’aurait pas vue, et dans ce cas, c’est payant. Ensuite, je découpe le crâne de manière circulaire à la scie à plâtre et je découvre une hémorragie cérébrale de grande importance. C’est ça qui a causé le décès de Chantal : l’activité cardiaque a cessé parce que le cerveau était comprimé et que les cellules qui commandent l’activité cardiaque étaient mortes.

Comme prévu, la base du crâne est fracturée au départ de l’arcade sourcilière gauche, là où les coups ont produit une plaie. Ils ont également produit une fracture qui s’est étendue à l’autre toit orbitaire en traversant la lame criblée de l’ethmoïde, la partie supérieure du nez, par laquelle les fibres sensorielles de l’odorat entrent dans la boîte crânienne. C’est cette fracture qui a causé le saignement de nez. Il faut que le coup soit important pour causer une telle fracture.

Je poursuis par la dissection du cou qui ne montre aucune lésion, ce qui correspond à l’absence de lésion de surface. Pendant ce temps, mon assistant a examiné le thorax et l’abdomen : au thorax, trois côtes sont fracturées à droite, tandis qu’à l’abdomen, le foie est touché. Il présente un hématome avec des déchirures de la surface. Le foie est

l’un des rares organes pour lequel on parle de fracture pour les lésions de ce type. Le foie a saigné et on trouve également un hémopéritoine (du sang dans la cavité abdominale) de peu d’importance. Le foie est à droite, juste en dessous des côtes qui ont été fracturées. Le même coup porté à cet endroit a pu fracturer les côtes et léser le foie, ça arrive souvent, notamment lors des accidents de roulage où le conducteur non ceinturé est projeté contre le volant. Cette lésion est nécessairement due à un choc violent. Il est tout à fait possible que ce soit le genou qu’Yves décrit avoir posé sur Chantal pour la maintenir qui ait occasionné de tels dégâts, à condition qu’il ne l’ait pas simplement posé mais plutôt jeté avec force et de tout son poids contre Chantal, d’autant plus qu’elle était couchée sur un lit et que le matelas absorbe une certaine quantité de l’énergie donnée par le genou.

Mon autopsie permet donc de conclure qu’un coup violent, peut-être de genou, a été porté à hauteur du thorax à droite, qui a occasionné des fractures de côtes et de foie. Chantal a reçu de très nombreux coups au visage, au menton et au haut du thorax, dont elle s’est protégée en utilisant ses avant-bras. Malheureusement, certains coups n’ont pu être parés et elle a reçu plusieurs coups au visage à gauche qui ont engendré une plaie de l’arcade sourcilière avec fracture de l’orbite gauche qui s’est étendue à l’orbite droite, engendrant un hématome en lunettes et un saignement de nez, mais aussi une hémorragie cérébrale qui, par la compression du cerveau et des centres qui commandent l’activité cardiaque, a causé le décès.

Persistent les lésions vulvaires et vaginales qui témoignent d’une pénétration par un pénis ou un autre objet, particulièrement violente. Pour amener de telles lésions, il faut que l’acte ait été volontaire, commis par quelqu’un qui voulait lui faire du mal. La première chose à laquelle on pense, c’est qu’Yves lui a introduit un objet dans le vagin pour se venger de sa tromperie en la meurtrissant par là où elle a péché. Mais Yves n’en veut pas, il nie avec force et conviction.

Je retourne sur les lieux avec le labo. Les scellés ont été posés sur la caravane, nous les faisons sauter et nous entrons. Munis de gants, nous nous mettons à chercher un objet qui aurait pu servir. Il ne faut pas longtemps pour que nous trouvions une petite brosse de ramassette en plastique de 24 cm de long. Le manche mesure 12 cm et présente des

traces de sang à son extrémité, là où il n'est pas arrondi mais a des bords saillants qui peuvent blesser. Je le prélève pour l'ADN et pour la recherche de sécrétions vaginales et le labo repart avec l'objet pour relever les empreintes digitales sur la brosse.

Le lendemain, à l'hôpital, la PJ entend Émile, il va bien et peut sortir. À son admission, son alcoolémie a été mesurée à 3,5 g/l, Émile était ivre mort, ce qui justifie pleinement son état. Émile a perdu sa femme, Mariette, quelques mois auparavant et a trouvé du réconfort auprès de Chantal. C'est vrai que, la veille, Yves les a surpris au lit, Chantal et lui. Il ne pouvait pas faire venir Chantal chez lui vu ses difficultés pour se déplacer, aussi allait-il chez elle malgré le danger d'être surpris, et c'est malheureusement ce qui est arrivé. Yves l'a mis à la porte sans le molester et Émile, gêné et confus, est rentré chez lui. Sous le choc, il s'est enfilé une bouteille de vodka à une vitesse qui ferait pâlir un Polonais. Ensuite, il ne se souvient plus de rien et s'est réveillé à l'hôpital le lendemain. « Mais pourquoi êtes-vous là, j'ai fait quelque chose de mal en étant bourré ? » La PJ lui apprend le décès de Chantal. Émile est effondré, il se sent coupable et n'avait pas besoin de ça.

Quelques jours plus tard, je constate le suicide d'Émile par pendaison.

Peu de temps après, je reçois le résultat du labo au sujet de la brosse : ce sont bien des sécrétions vaginales sur le manche, celles de Chantal ; le sang que j'y ai également prélevé est aussi de Chantal. La partie brosse, quant à elle, porte les empreintes digitales d'Yves. Malgré l'évidence, Yves continue de nier.

Yves n'a jamais été traduit en cour d'assises, l'excuse de provocation ayant été retenue. C'était il y a trente ans. Je pense qu'au vu de l'évolution de notre société, aujourd'hui, il n'échapperait pas à la cour d'assises, et c'est heureux. Je rédige ce chapitre le jour que le calendrier consacre aux « droits des femmes », tout un symbole.

EN GUISE DE CONCLUSION

Tout au long de ces pages, j’ai tenté de montrer à quel point tous les acteurs de la scène de crime sont intriqués dans une enquête.

Au premier plan les enquêteurs, dont l'intelligence, le bon sens et le souci du travail bien fait sont les garants de la performance. Ensuite les techniciens de la scène de crime, qui doivent être soucieux du moindre détail, de manière quasi obsessionnelle, car c'est parfois un tout petit élément, un cheveu, une trace de salive, un petit peu de sang, un poil de lapin angora qui donne la solution de l'affaire ou qui aide à la solutionner. Contrairement à ce que laissent croire les séries américaines, une enquête se résout rarement grâce aux traces, mais leur analyse y contribue souvent, et parfois largement.

Et puis il y a les experts, comme les experts en balistique, en roulage, en incendies, en toxicologie, en empreintes digitales, etc., et nous, les médecins légistes, qui sommes là pour mettre nos connaissances au service de la recherche de la vérité. Notre rôle est d'allier connaissances scientifiques et exigence judiciaire. Notre devoir est d'avoir l'honnêteté de ne pas nous satisfaire d'imprécisions, de suppositions ou de convictions personnelles, mais de tout baser sur la vérité scientifique. Nous devons être capables de dire « Je ne sais pas » et « Voici les différentes hypothèses » sans en négliger aucune ni choisir parmi celles-ci si ce n'est pas raisonnable. Mais aussi, nous devons être capables de dire « Je me suis trompé » lorsque c'est le cas. C'est dur, c'est même très dur, mais nul n'ignore que la perfection n'existe pas.

« *Errare humanum est, perseverare diabolicum* » est une phrase que tout le monde connaît, qui a faussement été attribuée à Sénèque et qui signifie « L'erreur est humaine, persévérer est diabolique ». J'ajouterai que reconnaître son erreur est surhumain mais indispensable dans notre métier.

1. J.-C. Petitfils, *Le Saint-Suaire de Turin, témoin de la Passion de Jésus-Christ*, Tallandier, 2022.

2. P. Barbet, *La passion de N.-S. Jésus-Christ selon le chirurgien*, Dillen & Cie, 1950.

This file was downloaded from Z-Library project

Your gateway to knowledge and culture. Accessible for everyone.

z-library.sk z-lib.gs z-lib.fm go-to-library.sk

Official Telegram channel

Z-Access

https://wikipedia.org/wiki/Z-Library